

**JOURNAUX**  
DE  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
DU  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

du 20 au 30 novembre 2018,  
du 11 au 14 décembre 2018,  
du 19 au 29 mars 2019,  
du 7 au 17 mai 2019,  
du 28 mai au 14 juin 2019,  
le 19 novembre 2019

**Deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature**



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

**2018-2019**



**Représentation à l'Assemblée législative  
Deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature  
Président : l'hon. Daniel Guitard**

<b>Circonscription</b>	<b>Député/Députée</b>	<b>Résidence</b>
Albert	L'hon. Mike Holland	Riverview
Baie-de-Miramichi—Neguac	Lisa Harris	Miramichi
Baie-de-Shediac—Dieppe	Brian Gallant, c.r.*	Dieppe
Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore	Denis Landry	Trudel
Bathurst-Ouest—Beresford	Brian Kenny	Beresford
Campbellton-Dalhousie	Guy Arseneault	Dalhousie
Caraquet	Isabelle Thériault	Caraquet
Carleton	Stewart Fairgrieve	Hartland
Carleton-Victoria	Andrew Harvey	Florenceville-Bristol
Carleton-York	L'hon. Carl Urquhart	Upper Kingsclear
Dieppe	Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Madawaska-Centre	Jean-Claude (JC) D'Amours	Edmundston
Fredericton-Grand Lake	Kris Austin	Minto
Fredericton-Nord	Stephen Horsman	Fredericton
Fredericton-Ouest—Hanwell	L'hon. Dominic Cardy	Fredericton
Fredericton-Sud	David Coon	Fredericton
Fredericton-York	Rick DeSaulniers	Fredericton
Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest	L'hon. Andrea Anderson-Mason, c.r.	St. George
Gagetown—Petitcodiac	L'hon. Ross Wetmore	Gagetown
Hampton	Gary Crossman	Hampton
Kent-Nord	Kevin Arseneau	Rogersville
Kent-Sud	Benoît Bourque	Bouctouche
Kings-Centre	L'hon. William (Bill) Oliver	Keirsteadville
Madawaska-Les-Lacs—Edmundston	Francine Landry	Edmundston
Memramcook-Tantramar	Megan Mitton	Sackville
Miramichi	Michelle Conroy	Napan
Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin	L'hon. Jake Stewart	Blackville
Moncton-Centre	Robert McKee	Moncton
Moncton-Est	Monique A. LeBlanc	Moncton
Moncton-Nord-Ouest	L'hon. Ernie Steeves	Upper Coverdale
Moncton-Sud	Cathy Rogers	Moncton
Moncton-Sud-Ouest	L'hon. Sherry Wilson	Wheaton Settlement
New Maryland-Sunbury	L'hon. Jeff Carr	Geary
Oromocto-Lincoln-Fredericton	L'hon. Mary E. Wilson	Oromocto
Portland-Simonds	L'hon. Trevor A. Holder	Saint John
Quispamsis	L'hon. Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-Chaleur	L'hon. Daniel Guitard	Pointe-Verte
Restigouche-Ouest	Gilles LePage	Balmoral
Riverview	R. Bruce Fitch	Riverview
Rothesay	L'hon. Hugh J.A. Flemming, c.r.	Rothesay
Saint John-Est	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	Gerry Lowe	Saint John
Saint John Lancaster	L'hon. K. Dorothy Shephard	Saint John
Sainte-Croix	L'hon. Gregory Thompson, C.P.**	Bayside
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	Jacques LeBlanc	Shediac
Shippagan-Lamèque-Miscou	L'hon. Robert Gauvin	Shippagan
Sussex-Fundy-St. Martins	Bruce Northrup	Wards Creek
Tracadie-Sheila	Keith Chiasson	Rivière-à-la-Truite
Victoria-La-Vallée	Chuck Chiasson	Grand-Sault

**Fonctionnaires de l'Assemblée**

**Donald Forestell, greffier**

**Gilles Côté, sergent d'armes**

**Shayne Davies, sous-greffier**

**John-Patrick McCleave, greffier adjoint**

\* Brian Gallant, c.r., a démissionné le 7 octobre 2019.

\*\* L'hon. Gregory Thompson, C.P., est décédé le 10 septembre 2019.



**JOURNAUX**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

---

**DEUXIÈME SESSION DE LA**  
**59<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2018-2019**

---

---

**L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,**  
**LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

---

---

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le mardi 20 novembre 2018

***PROCLAMATION***

*ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la première session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province le 20 novembre 2018, à 11 heures;*

*ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la deuxième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 20 novembre 2018, à 13 heures.*



*La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 5 novembre, en l'an de grâce deux mille dix-huit et en la soixante-septième année du règne de Sa Majesté.*

**PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

*Le procureur général,  
Brian Gallant, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,  
Jocelyne Roy Vienneau*

---

La deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et concitoyens, les gens du Nouveau-Brunswick ont ouvert une ère nouvelle en élisant une Assemblée législative qui présente une diversité de partis et de points de vue. Cette Assemblée législative a ensuite choisi de donner à un nouveau Conseil exécutif l'occasion de montrer la voie à suivre.

Aujourd'hui, nous continuons sur cette lancée. Votre gouvernement vise la collaboration avec les hommes et les femmes de bonne foi et de toute affiliation politique. Les gens du Nouveau-Brunswick ont lancé à l'Assemblée législative un défi, soit celui de placer les intérêts de la province avant ceux du parti, de poursuivre des rêves communs et de rejeter les vieilles doléances. Dans les jours à venir, l'Assemblée législative donnera sa réponse. Le choix nous est donné de relever le défi que pose une gouvernance partagée et de prouver que notre grande démocratie peut évoluer et s'adapter, ou bien de reculer devant la tâche à accomplir et de nous rabattre sur le faux réconfort qu'apportent la partisanerie et la loyauté démesurée.

Se montrer à la hauteur de la tâche à accomplir, c'est travailler fort, tenir des débats honnêtes et proposer de nouvelles solutions. Reculer, en la circonstance, c'est dire aux gens du Nouveau-Brunswick que nous n'avons pas pu faire fonctionner l'Assemblée législative et nous soumettre à leur jugement imprévisible lors de nouvelles élections.

Partout dans le monde, des voix rébarbatives s'élèvent pour dire aux gens de cultiver les différences, au point où elles créent des divisions et deviennent source de ressentiment. Des chefs prennent le pouvoir en disant aux gens que nos institutions démocratiques ne peuvent pas aplanir les divergences qui les opposent.

Trop souvent, des voix qui sèment la discorde et prônent le nationalisme nous exhortent à rejeter ce qui nous unit et à vivre dans la méfiance.

Un choix s'offre à nous. Une occasion nous est donnée de faire de notre petit coin de pays un très bel exemple pour le monde entier. Les gens ont choisi d'élire une Assemblée législative dont la composition nous oblige à accepter les désagréments que cause la diversité d'opinions et à saisir les occasions de dégager des compromis créatifs.

---

**La réappropriation du rêve néo-brunswickois**

Parfois, nos difficultés sont si souvent évoquées qu'elles nous apparaissent inévitables. Il n'en est rien. Il n'est pas gravé dans le marbre que les petites villes deviendront plus petites, que les enfants auront du mal à apprendre, que les jeunes gens partiront, que les hôpitaux fermeront ou que notre population diminuera.

Votre gouvernement rejette le discours selon lequel un déclin est inévitable et que seul le gouvernement peut amortir le choc. La compassion, le respect de la nature, l'imagination, le travail réalisé avec nos voisins dans l'atteinte d'objectifs communs, voilà les atouts qui résident dans notre population. Un gouvernement ne saurait les lui inculquer.

L'action collective et l'action communautaire ne sont pas toujours exercées au moyen de programmes gouvernementaux. Ces actions peuvent être inspirées par le gouvernement, mais elles sont toujours menées par des personnes déterminées.

Le principal atout du Nouveau-Brunswick a toujours été son aspect exceptionnel. Qu'il s'agisse de la beauté rustique de notre territoire ou de la rigueur de nos hivers, deux grandes cultures, francophone et anglophone, ont cohabité dans un quotidien toujours orienté vers la collaboration. Les Premières nations ont fourni un apport inestimable à l'édification de notre province, et nous cherchons toujours, en toute humilité, à célébrer cet apport à sa juste valeur et à montrer notre gratitude à l'égard des bienfaits qu'elles nous ont prodigués. Notre expérience dure depuis plus de 200 ans, et, aussi invraisemblable soit-elle, les gens qui ont la chance de vivre ici savent qu'elle réussit comme nulle part ailleurs sur Terre. Aujourd'hui, nous accueillons toute personne prête à travailler fort, à assumer les responsabilités qui lui reviennent en tant que personne du Nouveau-Brunswick et, par le fait même, à jouir du privilège dont elle est dotée.

Le premier ministre a dit que l'époque des deux partis est chose du passé. Votre gouvernement exploitera le potentiel que recèle cette ère nouvelle marquée par la multiplicité des voix et la poursuite d'un but commun.

**Le fonctionnement efficace de la nouvelle Assemblée législative**

Dans les jours à venir, une nouvelle façon de gouverner sera établie, une gouvernance partagée, qui comprendra des réformes visant à élargir le rôle de tous les parlementaires, et cela même lorsque l'Assemblée ne tient pas séance.

Les ministres se réuniront régulièrement avec les porte-parole des autres partis pour des séances d'information. Les ministères accorderont la priorité aux demandes de renseignements provenant des parlementaires de l'opposition. Les ministres répondront directement aux questions posées à l'Assemblée législative qui visent l'obtention de renseignements ou d'explications.

---

Le premier ministre invitera tous les chefs des partis à donner leur avis au sujet des mesures législatives et réglementaires afin que les discussions portent sur la recherche de solutions. Tous les parlementaires seront conviés aux séances d'information sur le budget et recevront des renseignements actualisés concernant l'état de nos finances.

Il y aura réforme de la composition des comités parlementaires afin que les simples parlementaires puissent y jouer un rôle. Les présidents de comités verront à la tenue des réunions et des audiences ainsi qu'à la convocation des témoins. Les comités, au lieu de simplement réagir aux propositions du gouvernement, étudieront et formuleront eux-mêmes des propositions. Les parlementaires des autres partis seront invités à présider des comités et à donner l'impulsion quant à la proposition de solutions.

Votre gouvernement demandera au Comité d'administration de l'Assemblée législative de revoir les récentes modifications apportées au Règlement de l'Assemblée législative et de parvenir à un consensus sur des modifications visant à responsabiliser davantage le Conseil exécutif et à garantir que l'Assemblée législative se réunira de manière régulière et prévisible et que les heures de travail de la Chambre conviendront à la vie familiale, assurant ainsi la pleine participation de tous les parlementaires.

#### **Une nouvelle forme de concertation visant la gouvernance**

Il faut, pour entrer dans la nouvelle ère, une nouvelle forme de concertation : le parti au pouvoir doit partager le pouvoir décisionnel, et les autres partis doivent assumer avec lui la responsabilité de trouver des solutions.

Dans l'ancien système bipartite, un parti était porté au pouvoir simplement parce qu'il s'opposait à des idées. Si un parti prenait une mesure impopulaire, l'autre parti pouvait remporter la victoire rien qu'en suscitant un mouvement d'opposition à la mesure. S'il s'agissait d'une bonne manoeuvre politique, elle donnait souvent de mauvais résultats. Elle empêchait les gens d'entendre des débats honnêtes sur toute autre option. Des partis arrivaient au pouvoir sans avoir établi un plan d'action concret. Le cynisme chez l'électorat en était le résultat. Trop souvent, un parti remportait des élections en niant que des choix difficiles s'imposaient, pour finalement constater qu'il devait faire ces choix difficiles dont il avait nié l'existence.

Les problèmes qui se posent au Nouveau-Brunswick ne pourront pas être réglés par une démarche politique axée sur la négation et le blâme. Tous les parlementaires sont appelés à briser ce qui est un cercle vicieux et à se porter garants de la qualité de nos débats.

Notre système parlementaire se caractérise par une gouvernance responsable et, en contrepartie, par une opposition responsable. Même si nous restons fidèles à

---

nos opinions respectives, fondées sur des principes, notre façon de débattre de nos idéaux est importante. Les parlementaires du côté du gouvernement devraient jouir d'une plus grande liberté pour voter à leur gré, mais, à cette fin, il faut que l'opposition soit prête à accorder aux parlementaires qui la constituent la même liberté.

Les gens s'attendent, à juste titre, à ce que les gouvernements apportent des solutions ingénieuses, mais les parlementaires du côté de l'opposition doivent être réceptifs aux idées proposées avant de soulever des imprécisions ou de souligner des aspects à améliorer.

Les partis doivent se montrer prêts à chercher des solutions novatrices qui sont fondées sur des données probantes. L'Assemblée législative est le reflet de notre démocratie : si nous n'appuyons que les gens qui sont d'accord avec nous en tout point, nous n'accomplirons rien. Afin de faire des compromis honorables, il importe de se mettre au défi d'envisager de nouvelles perspectives et de s'incliner devant les faits, ainsi que de demander aux partisans d'en faire autant.

Si nous pouvons former de vastes coalitions à la Chambre, les gens pourront peut-être poursuivre l'action en trouvant un but commun, peu importe leur région, leur langue ou leur idéologie.

Dans le premier discours du trône de la nouvelle ère d'une gouvernance axée sur la collaboration, votre gouvernement demande à l'ensemble des parlementaires de s'investir dans la nouvelle forme de concertation marquée par le partage du pouvoir et de la responsabilité.

### **La petite politique fait place aux grands rêves**

Les décisions financières ont été prises en privilégiant une approche par liste de souhaits au titre de laquelle les personnes qui aident le gouvernement à accéder au pouvoir gagnent au change sur le plan personnel ou local et obtiennent ainsi un nouveau chemin, la réalisation d'un projet local ou le renflouement d'une société.

Votre gouvernement ne fournira pas une série de petits engagements qui touchent à tout. Votre gouvernement n'a pas toutes les réponses et fera des erreurs. S'il en commet, il fera preuve de transparence et il s'attendra à ce que l'opposition s'efforce d'obtenir les appuis non pas par la teneur de ses propos, mais bien par la solidité des options qu'elle propose.

Votre gouvernement établira cinq défis qui orienteront ses activités et invitera les parlementaires à se joindre à lui pour les relever.

Il s'agit des suivants :

- établir un équilibre budgétaire viable ;

- 
- dynamiser l'activité dans le secteur privé ;
  - rendre les soins de santé publics accessibles et fiables ;
  - bâtir un système d'éducation de premier ordre ;
  - faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent intégrer la classe moyenne.

Trop souvent, nous avons cru que l'échec était inévitable. Tout cela est fini. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent à nouveau être nourris d'espoir. Cet espoir ne naîtra pas de belles promesses ni d'une pureté idéologique. Il naîtra de mesures porteuses de résultats. Le rétablissement de la confiance en un gouvernement passe avant tout par les résultats qu'il fournit.

### **L'établissement d'un équilibre budgétaire viable**

La crise financière de 2008 a pu justifier une année ou deux de dépenses gouvernementales excessives. Toutefois, aucun modèle économique ne saurait justifier dix années de dépenses du genre. Nous compromettons l'avenir des services de santé et d'éducation, entre autres, si nous continuons d'avoir recours à l'emprunt pour en assurer la prestation.

Les gens du Nouveau-Brunswick conviennent que, si le gouvernement a un rôle restreint à jouer sur le plan économique, il a le devoir moral d'assurer l'égalité des chances aux personnes disposées à travailler fort et à respecter les règles.

Les gens du Nouveau-Brunswick conviennent que, si nous voulons des services publics, nous devons les payer.

Chaque dollar que nous dépensons pèsera lourdement sur nos enfants et nos petits-enfants. En conséquence, ils seront moins en mesure financièrement de se doter de bonnes écoles, d'hôpitaux modernes et de routes sécuritaires.

Faire des emprunts sans viser l'équilibre budgétaire, ce n'est pas faire preuve de compassion. C'est un mode d'appropriation intergénérationnelle.

Au début de 2019, votre gouvernement invitera tous les partis à participer à un processus prébudgétaire axé sur le dialogue. Nous demanderons à la population de différencier les besoins des désirs. Nous nous donnerons comme défi de veiller à ce que tout service gouvernemental dont le gouvernement assure la prestation soit fourni dans le respect des normes les plus élevées.

Votre gouvernement offrira aux services publics de notre province une nouvelle façon de faire. Un poste au sein des services publics est plus qu'un simple emploi ; c'est une vocation. Au cours des mois à venir, chaque ministère établira des indicateurs qui seront assortis d'objectifs clairs et permettront de suivre de près les changements positifs.

Votre gouvernement créera un tableau de bord en ligne à partir duquel les gens pourront suivre l'évolution des changements réalisés au Nouveau-Brunswick. Les membres des services publics, en contrepartie de leur adhésion à la transparence et aux actions mesurables, seront libres d'innover. Votre gouvernement s'emploiera à créer un milieu dans lequel la crainte de l'échec ne fera plus obstacle à la créativité. Il nous faut des services publics au sein desquels les résultats sont privilégiés plus que le simple respect des règles.

Votre gouvernement demandera à la Chambre de remettre à l'étude le projet de loi intitulé *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* à des fins d'actualisation et d'amélioration.

Votre gouvernement déposera un budget équilibré d'ici à mars 2020. Le ministre des Finances établira des cibles précises au chapitre de la réduction du déficit et des dépenses afin que notre cote de solvabilité ne fasse pas l'objet d'un nouvel abaissement. Votre gouvernement demande aux parlementaires de s'engager eux aussi à l'atteinte de ce qui constitue un objectif crucial.

Votre gouvernement augmentera le budget de la vérificatrice générale et le maintiendra afin que les pratiques nuisibles et le gaspillage soient cernés et, plus important encore, rectifiés.

### **La dynamisation du secteur privé**

Au cours des récentes années, des milliers d'emplois payés par les contribuables ont été ajoutés dans les services publics, alors que le secteur privé a connu une baisse de l'emploi. Étant donné que le gouvernement subventionne aussi de nombreux emplois dans le secteur privé, il est clair qu'une telle façon de faire n'est pas viable.

Le gouvernement emploie des gens dans de nombreux postes qui sont d'une importance capitale. Les enseignants, les infirmières, les travailleurs sociaux, les scientifiques, les ingénieurs et bien d'autres personnes fournissent des services essentiels et méritent notre respect. Il faut se rappeler que chacun des postes en question est payé en appliquant un impôt sur le travail réalisé par d'autres personnes. Pour que de tels impôts soient accessibles dans l'intérêt de tous, il importe de respecter les gens qui lancent des entreprises, prennent des risques, s'efforcent de payer le personnel et, souvent, ne peuvent pas prendre des congés de maladie, toucher une pension ou compter sur la sécurité qu'apporte un salaire fixe.

Nous réfutons le mythe selon lequel l'aide accordée au secteur privé se fait au détriment des services publics et vice versa. Une culture du risque est servie au mieux par un solide filet de sécurité sociale. D'excellents services publics et un secteur privé prospère sont complémentaires plutôt que contradictoires.

---

Les investissements dans une compagnie devraient s'appuyer sur la solidité de son plan d'affaires, non pas sur les liens politiques de son propriétaire.

Votre gouvernement satisfera à la demande de la vérificatrice générale en réalisant un examen par tous les partis des fonds que le gouvernement affecte aux subventions et aux incitatifs. La question consiste à savoir si le modèle actuel permet de favoriser la croissance économique et l'emploi ou si les résultats seraient meilleurs si de telles sommes étaient consacrées à des crédits d'impôt liés à l'emploi, à des incitatifs ciblés pour les investisseurs ou à des réductions fiscales générales. Votre gouvernement répondra à cette question.

Votre gouvernement jouera un rôle de premier plan en vue d'éliminer les barrières commerciales. Une province comme la nôtre, dont l'économie est exportatrice et ouverte, ne peut que profiter d'un accès à de nouveaux marchés, tant au Canada qu'à l'étranger.

Votre gouvernement travaillera avec tous les partis pour examiner le mandat d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Que nous l'appelions l'économie bleue ou l'économie verte, d'autres régions profitent d'atouts semblables à ceux du Nouveau-Brunswick : un vaste littoral, des ressources naturelles abondantes et un environnement sain. La transition d'une économie axée sur le renflouement d'entreprises à une économie axée sur des emplois verts et fondés sur la recherche devrait unir les parlementaires de différents partis.

Votre gouvernement explorera aussi la possibilité d'ajouter au mandat d'Opportunités Nouveau-Brunswick des programmes de microcrédit communautaire.

Votre gouvernement a nommé une ministre expressément chargée des petites entreprises. Cela met en évidence le rôle que la croissance des entreprises locales jouera dans notre reprise économique. Des administrations à l'échelle mondiale ont compris que le fait d'attirer un gros employeur au moyen de subventions n'est pas un gage de succès ; on y parvient plutôt en aidant des centaines de petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion. Lorsqu'il s'agit de création d'emplois, nous devons cesser de chercher des possibilités ailleurs et devons commencer à favoriser la croissance des entreprises de notre province, en collaboration avec notre population.

La *Loi sur la gouvernance locale* sera révisée afin de prévoir plus de latitude à l'échelle locale quant à la prise de décisions, et votre gouvernement déterminera quelles décisions liées au développement économique et au tourisme devraient être prises par les municipalités.

Votre gouvernement élaborera une stratégie touristique portant sur la construction d'infrastructures matérielles et culturelles durables dans les grandes villes aussi bien que dans les petites collectivités.

---

Renforcer notre économie côtière et notre économie verte nous permettra de trouver des solutions de rechange à la taxe sur le carbone du fédéral, qui est bureaucratique et coûteuse. Une formule compliquée qui exclut le charbon et prévoit des remboursements arbitraires ne fera rien pour aider à surmonter les défis liés aux changements climatiques et mènera à la suppression d'emplois, même au sein des nouvelles industries propres.

Votre gouvernement accepte le consensus scientifique, soit que les changements climatiques sont bien réels et que l'activité humaine influe sur ceux-ci. Il rejette l'idée qu'une nouvelle taxe imposée à une province surimposée aura une incidence sur l'activité humaine. Votre gouvernement se joindra à une coalition croissante de provinces qui s'opposent à la taxe sur le carbone. Il collaborera, au sein d'un comité multipartite, afin d'élaborer une stratégie visant à assurer le respect de nos cibles d'émissions d'ici à 2030 et de constituer un modèle pour la réalisation d'un examen scientifique rigoureux de l'utilisation du glyphosate.

De concert avec d'autres partis, votre gouvernement veillera à l'exploitation responsable de nos ressources naturelles. Nous devons respecter les collectivités et les Premières nations qui choisissent de créer des emplois et de favoriser l'investissement dans le secteur des ressources naturelles. Nous devons veiller à ce que les projets de développement fassent l'objet d'une surveillance impartiale et soient menés dans le respect de la science. Votre gouvernement travaillera avec d'autres partis à la création d'un poste de haut fonctionnaire de l'Assemblée responsable des enjeux scientifiques et des questions liées aux changements climatiques ainsi qu'au rétablissement de l'indépendance du système de santé publique, qui a récemment été démantelé.

Dans le respect des gens qui prennent des risques et lancent des entreprises, il importe de supprimer les obstacles qu'ils rencontrent. À cette fin, la ministre responsable de l'entrepreneuriat et des petites entreprises dirigera une initiative visant la réduction des formalités administratives afin de diminuer de façon absolue le nombre de règlements et la quantité de paperasse avec lesquels les propriétaires de petites et moyennes entreprises doivent composer.

Votre gouvernement fixera un échéancier pour l'élimination graduelle de deux impôts qui découragent la prise de risques et l'initiative, c'est-à-dire l'impôt applicable à la petite entreprise et la double imposition foncière des biens secondaires. Dans le cas de l'impôt foncier provincial, votre gouvernement travaillera avec les parlementaires de tous les partis afin que les locataires bénéficient de la réduction d'impôt en payant un loyer moins élevé.

Votre gouvernement sait que l'augmentation des cotisations de Travail sécuritaire NB nuit aux petites entreprises et les empêche de créer des emplois. Votre gouvernement a agi pour que les cotisations soient réduites, et il proposera des mesures législatives pour faire appliquer les réductions. L'augmentation des cotisations ne s'est pas traduite par la prestation de meilleurs soins aux travailleurs

blessés. Votre gouvernement établira des cibles de réduction des cotisations et collaborera avec les entreprises et les syndicats pour que le régime réponde mieux aux besoins. Comme toujours, la meilleure assurance réside dans le renforcement de la sécurité des pratiques de travail. Votre gouvernement appuiera un tel objectif.

### **Des soins de santé universels**

Afin d'assurer l'accès égal aux soins de santé, les gouvernements exercent un monopole sur les services de santé. Par conséquent, le gouvernement assume la responsabilité morale de veiller à ce que les gens qui ont besoin de soins puissent se faire soigner de façon sécuritaire et rapide.

Le gouvernement travaillera avec les médecins afin de trouver des solutions de rechange aux numéros de facturation ainsi que des modalités de paiement qui favorisent la collaboration, le mieux-être et l'établissement de cliniques communautaires.

Votre gouvernement s'efforcera de réduire rapidement les temps d'attente pour les chirurgies. Le ministre de la Santé collaborera avec les réseaux de santé afin que les fonds soient affectés d'abord aux mesures qui réduiront le plus rapidement les temps d'attente.

Votre gouvernement s'emploiera à élargir le rôle que jouent les professionnels de la santé tels que les pharmaciens et les infirmières praticiennes afin d'assurer un accès rapide et efficace aux services de santé et de réduire les coûts.

La réduction des temps d'attente et la maîtrise des coûts supposent que les patients doivent pouvoir compter sur une multiplicité d'options et un large éventail de professionnels en mesure de les soigner. La pénurie actuelle d'infirmières est un obstacle à l'atteinte de tels objectifs. Au cours des six prochains mois, le gouvernement élaborera un plan visant à éliminer les obstacles à la formation et au recrutement du personnel infirmier. Le ministre de la Santé mobilisera le syndicat des infirmières et infirmiers, les réseaux de santé et les établissements postsecondaires.

Nous devons réduire le nombre de personnes âgées qui occupent des lits d'hôpital, déjà peu nombreux, faute d'options adéquates au sein du système. Votre gouvernement élaborera un plan pour l'amélioration des soins à domicile qui fera fond sur le travail accompli par les gouvernements précédents.

Votre gouvernement examinera la rémunération et les conditions de travail du personnel de soins à domicile, le soutien et les services de relève à l'intention des familles et la possibilité de générer des économies à long terme grâce à des investissements dans le secteur des soins à domicile.

D'ici à six mois, votre gouvernement examinera le contrat des services de soins à domicile conclu avec Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick pour que les gens de la province obtiennent le meilleur service possible.

Votre gouvernement s'efforcera de mettre fin à la crise qui sévit au sein des services d'ambulance. Rien ne peut être plus révélateur de l'efficacité d'un gouvernement que la façon dont il répond à une personne qui appelle à l'aide. La confiance dans le gouvernement est ébranlée, et avec raison, si ce dernier ne répond pas aux besoins les plus urgents. Les gens n'accepteront pas que l'idéologie ou la politique fasse obstacle à des solutions inspirées par le bon sens.

Des décisions logiques, qui permettent de protéger la vie et de respecter les droits constitutionnels, c'est ce que mérite la population du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement enjoindra aux fournisseurs de services d'ambulance d'agir dans ce sens.

Votre gouvernement mettra l'accent sur la santé mentale en veillant à ce que les fonds fédéraux prévus soient consacrés aux services de santé mentale. Votre gouvernement procédera à un examen des services de santé mentale offerts aux jeunes pour veiller à ce qu'ils soient le plus accessibles possible aux jeunes et à leur famille.

Votre gouvernement s'emploiera à stabiliser le système de santé afin qu'un bon plan de 10 ans en matière de ressources humaines soit élaboré.

### **Un système d'éducation de premier ordre**

Tous les partis conviennent qu'une des responsabilités fondamentales d'un gouvernement est d'assurer à nos enfants un bon départ dans la vie. Le fait que ses parents vivent au Nouveau-Brunswick ne devrait obliger aucun enfant à se contenter d'une éducation qui ne soit pas de premier ordre.

Nos enseignants et nos directeurs d'école possèdent des compétences de calibre mondial. Nos universités offrent une formation en enseignement qui fait l'envie du monde entier et qui attire des étudiants d'un peu partout. Nos enseignants réussissent lorsqu'ils ont les outils, la latitude et le respect qu'il leur faut.

Lors des plus récentes évaluations pancanadiennes, les élèves néo-brunswickois qui ont commencé l'école en 2007 ont enregistré l'amélioration la plus importante du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences. Nous avons été des chefs de file à cet égard et nous pouvons et devons l'être de nouveau.

Nous devons permettre à nos enseignants de contrer la baisse des résultats en littératie en deuxième année. Les décisions qui touchent la salle de classe doivent être fondées sur les faits plutôt que sur les enjeux politiques. Un système

---

d'éducation vise à ce que les enfants deviennent des citoyens informés qui peuvent lire, écrire et réfléchir.

Votre gouvernement est déterminé à faire en sorte que 85 pour cent des élèves atteignent le niveau requis en lecture à la fin de la deuxième année. Ainsi, les résultats dépasseraient les meilleurs résultats antérieurs, qui remontent à 2009.

L'amélioration des résultats en littératie chez les jeunes enfants justifie la prise immédiate de mesures. Un enfant qui a de la difficulté à lire ne peut pas attendre des années pour que les responsables politiques agissent. Nous devons intervenir rapidement comme nous voudrions qu'on le fasse si notre propre enfant se laissait distancer.

Le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sera modernisé pour que le public puisse facilement consulter les résultats obtenus au fil des ans en littératie, en mathématiques et en sciences. Il nous incombera de faire mieux et de révéler les vrais résultats, qu'ils soient bons ou mauvais.

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaillera à des modifications de la *Loi sur l'éducation* qui habiliteront les directeurs d'école, les enseignants et les parents à faire les choix qui répondent aux besoins des enfants et de leur collectivité.

Votre gouvernement entreprendra un examen visant la réduction des formalités administratives qui sera mené par les enseignants. Cet examen visera à réduire le nombre de directives exécutoires sur les programmes d'études et comprendra une réévaluation des politiques 701 et 703, qui portent sur les mesures disciplinaires visant le personnel enseignant et sur le milieu d'apprentissage, et de la politique 711, qui porte sur l'alimentation saine en milieu scolaire.

Votre gouvernement donnera suite à la demande des organisations professionnelles qui l'exhortent à s'attaquer aux défis liés à la composition de la classe. Il faut favoriser l'inclusion dans nos écoles, mais elle doit servir les intérêts de tous les élèves. L'apprentissage coopératif offrant une souplesse dans la composition des groupes et les ressources pédagogiques adaptées permettront à tous les enfants d'atteindre leur plein potentiel.

Les enseignants du Nouveau-Brunswick et leurs associations professionnelles veulent donner l'impulsion. Votre gouvernement leur donnera cette latitude et leur demandera de l'aider à améliorer le système.

Au cours des six prochains mois, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance organisera un sommet sur l'éducation. L'un des objectifs du sommet est de nouer des partenariats pour réaliser des initiatives portant, entre autres, sur les écoles communautaires, les programmes d'apprentissage

---

parascolaires, l'enseignement coopératif, l'enseignement dispensé par des bénévoles ainsi que l'apprentissage par l'expérience.

Notre système scolaire a été incapable de produire des diplômés bilingues. Moins de huit pour cent des élèves qui entament le programme d'immersion précoce en français sont bilingues à la fin de leurs études. En raison du regroupement par aptitudes des élèves et des inégalités entre les régions, de nombreux élèves laissés pour compte sont ceux qui auront le plus besoin de compétences dans les deux langues pour obtenir un emploi.

Selon l'expérience acquise, les leçons tirées par d'autres pays et les principes de base en matière d'équité et de chances égales, il est plus facile de favoriser le bilinguisme lorsque le gouvernement fait du bilinguisme un atout accessible à tous et non réservé à l'élite. Dans beaucoup de nations européennes, tous les élèves réussissent à soutenir une conversation dans une deuxième ou même une troisième langue. Votre gouvernement déterminera la façon d'offrir à tous les élèves du Nouveau-Brunswick la possibilité d'apprendre une deuxième langue et de satisfaire ainsi aux attentes.

Il faut que les élèves en difficulté soient évalués au début du parcours scolaire. Pendant trop longtemps, le gouvernement a fait fi de l'arrêt rendu par la Cour suprême dans l'affaire Moore, selon lequel l'omission de fournir dans les meilleurs délais un accès à des services d'éducation inclusifs est discriminatoire.

Votre gouvernement collaborera avec les conseils d'éducation de district pour retenir les services de psychologues du secteur privé afin de réduire les temps d'attente inacceptables des élèves qui doivent subir une évaluation psycho-éducationnelle.

Parmi les pratiques auxquelles votre gouvernement veut mettre fin, il y a celle où des programmes sont éliminés simplement parce qu'un autre parti les a instaurés. Votre gouvernement donnera suite aux plans d'éducation de 10 ans, y apportera les modifications nécessaires et prendra appui sur le travail déjà accompli. L'éducation doit être traitée de façon impartiale. Nos enfants le méritent.

Votre gouvernement entreprendra, en se fondant sur les faits, un examen des programmes visant à faciliter l'accès aux études postsecondaires, et comparera leur efficacité avec celle des crédits d'impôt généraux qui ont été supprimés. Nous comptons sur tous les partis pour examiner les données sur l'inscription et s'appuyer sur les faits afin d'assurer aux étudiants la sécurité et la prévisibilité dont ils ont besoin pour pouvoir envisager leur avenir.

Votre gouvernement s'efforcera d'élargir les possibilités d'apprentissage en ligne, d'améliorer l'évaluation des acquis et d'élaborer d'autres plateformes d'apprentissage ouvert pour que les parents qui travaillent et les personnes en milieu de carrière aient plus facilement accès aux études supérieures.

---

**Une économie inclusive**

Notre population est notre atout le plus précieux. Au chapitre des coûts, des provinces comme le Nouveau-Brunswick ne peuvent pas facilement faire concurrence avec les économies émergentes de l'Asie et de l'Afrique. Afin d'attirer des entreprises, les administrations doivent maintenant voir à ce que soit disponible une main-d'oeuvre compétente et souple.

Améliorer la situation de son prochain afin de donner à chaque famille la possibilité de réaliser le rêve néo-brunswickois ne constitue pas seulement un impératif moral, mais aussi un impératif économique. Toute personne du Nouveau-Brunswick qui rêve grand et qui veut travailler fort mérite d'en récolter les fruits.

Votre gouvernement relancera et redynamisera le processus de réduction de la pauvreté, qui est au point mort. Le tout sera amorcé par une réforme globale du système d'aide sociale. Tous les partis seront invités à collaborer aux modifications qui mettront un terme au cercle vicieux créé par ce système, où les personnes qui font une demande d'aide à court terme perdent leurs biens, leurs liens sociaux, leur dignité et leurs espoirs à cause de règles restrictives qui les laissent sans ressource pour obtenir un emploi.

Votre gouvernement lancera une discussion sur des modèles visant à fournir davantage d'aide à court terme aux récents bénéficiaires d'aide sociale qui veulent travailler fort pour s'en sortir, à prévoir plus de souplesse dans l'élaboration de plans d'intervention pour les travailleurs sociaux, à assurer une reddition de comptes accrue pour les utilisateurs de longue date du système et à faciliter la transition des gagne-petit afin qu'ils puissent occuper un emploi sans perdre les prestations nécessaires.

Votre gouvernement compte aussi améliorer le système de protection de l'enfance par le resserrement des obligations redditionnelles et par des modifications de la *Loi sur les services à la famille* qui donneront aux tribunaux plus d'options afin d'assurer la sécurité et les soins des enfants.

La décroissance démographique dans notre province doit cesser.

Grâce à la relance de l'activité économique de notre secteur privé, de nombreuses familles néo-brunswickoises pourront revenir au bercail. Nous devons amener des immigrants à s'établir au Nouveau-Brunswick afin de renforcer notre économie et nos collectivités. Lorsqu'elle est bien gérée, l'immigration entraîne la création d'emplois. Les provinces et les États qui attirent des immigrants connaissent par ailleurs une plus grande croissance économique. Votre gouvernement rétablira le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et procédera à un examen des programmes qui aident les nouveaux arrivants à démarrer des entreprises et à prospérer.

Aucune réussite économique ne sera totale tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas pris de mesures à l'égard des promesses non tenues envers les Premières nations. À cette fin, votre gouvernement a nommé un ministre uniquement responsable des Affaires autochtones, car le renforcement de telles relations mérite qu'un ministre s'y consacre entièrement. Votre gouvernement demandera aux parlementaires de tous les partis d'aider à définir les nouvelles relations avec les Premières nations, qui comprendront moins de règles et un recul du paternalisme, ainsi qu'une reddition de comptes accrue et un plus grand droit de regard à l'échelle locale sur les terres et les ressources. Votre gouvernement enjoindra à un comité de l'Assemblée législative d'examiner le rapport de la Commission de vérité et réconciliation afin de veiller à ce que les recommandations relevant de notre compétence soient appliquées.

Le premier ministre a parlé du rêve néo-brunswickois, qui est celui d'avoir un emploi que l'on aime et de revenir à la maison auprès des personnes que l'on aime dans une province que l'on aime. Nous voulons que ce rêve se concrétise pour nous et pour notre prochain. Un des moyens de partager le rêve néo-brunswickois, c'est d'aider les moins nantis à le réaliser.

### **Conclusion**

Votre gouvernement propose une nouvelle concertation entre les partis politiques ainsi qu'entre le gouvernement et la population.

Votre gouvernement présente aux parlementaires une proposition simple : le Conseil exécutif partagera son pouvoir, et les parlementaires partageront la responsabilité de fonder les débats sur des faits et de centrer les discussions stratégiques sur les diverses solutions possibles et le compromis.

Votre gouvernement propose aussi une nouvelle concertation avec les personnes qui croient que le meilleur est encore à venir pour le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement offrira à la population, aux écoles et aux collectivités une plus grande marge de manoeuvre et l'égalité des chances. Les gens, les enseignants et les dirigeants locaux assumeront plus de responsabilités en vue d'offrir à chacun la possibilité d'intégrer la classe moyenne.

Nous voulons que notre emploi nous donne le sentiment d'être valorisés au sein de notre collectivité et chez nous. Nous voulons une maison dans une collectivité sûre où nous connaissons nos voisins et nous soucions de leur mieux-être. Nous voulons de bonnes écoles pour nos enfants et nous voulons qu'ils rêvent grand. Nous voulons que nos parents soient en sécurité et en bonne santé. Nous tenons tous à laisser le monde, c'est-à-dire les gens, l'environnement, la culture et les établissements qui le façonnent, dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé.

---

Il y a presque 500 ans, des explorateurs ont remarqué en s'approchant du Nouveau-Brunswick que c'était un lieu exceptionnel. En raison de sa beauté sauvage et du froid qui y régnait, Jacques Cartier a comparé dans ses récits de voyage notre coin du monde à la « Terre de Caïn ».

Depuis cinq siècles, les gens du Nouveau-Brunswick réussissent à surmonter les obstacles, non pas parce que nos dirigeants sont parfaits, mais parce que notre population est vaillante, optimiste et altruiste.

Le rêve néo-brunswickois est depuis toujours aussi merveilleux qu'exceptionnel. Ensemble, en tant que parlementaires et gens de la province, nous pouvons concrétiser pour nos enfants ce rêve merveilleux et exceptionnel afin qu'ils le poursuivent à leur tour. Nous pouvons le concrétiser tout en leur léguant une sécurité financière, une société paisible et diversifiée et des établissements stables qui encouragent l'innovation, le progrès et la prise de mesures audacieuses. Voilà la responsabilité qui nous incombe, et c'est pourquoi nous nous attelons à la tâche dès aujourd'hui.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

Il est ordonné que l'hon. Blaine Higgs, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

---

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

---

Sur la motion de l'hon. M. Gauvin, appuyée par M. Fairgrieve, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

L'hon. M. Gauvin, député de la circonscription électorale de Shippagan-Lamèque-Miscou, appuyé par M. Fairgrieve, député de la circonscription électorale de Carleton, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

---

Fredericton (N.-B.)  
le 20 novembre 2018

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Gallant, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Baie-de-Shediac—Dieppe.

---

La séance est levée à 14 h 11.

---

Jour de séance 2

le mercredi 21 novembre 2018

10 h

Prière.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la 59<sup>e</sup> législature. (Motion 1.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par M. Arseneault, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 22 novembre 2018, à 11 h.

---

Il est unanimement convenu de revenir aux avis de motion.

---

M. Coon donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;

attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;

attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;

attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;

attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;

attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

---

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;

attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;

attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, les ambulances ayant mis plus de 20 minutes à arriver sur les lieux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à confier aux réseaux de santé Horizon et Vitalité la gestion des activités d'Ambulance Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

---

M. Arseneau donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;

attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, puisque rien ne favorise le déclenchement d'élections hâtives en vue de l'instauration d'un gouvernement majoritaire ;

attendu que la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick, créée en 2003 par le premier ministre progressiste-conservateur Bernard Lord, a élaboré et recommandé un système de représentation proportionnelle mixte pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement envisage d'adopter une forme de représentation proportionnelle ;

attendu qu'un récent sondage indique que, pour plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick, il est plus important de prendre en compte le nombre de votes que le nombre de sièges dans la détermination de qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;

attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

attendu que, lorsque sont élus des députés de plus de deux partis, l'actuel système électoral majoritaire uninominal à un tour peut donner lieu à des résultats non représentatifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à demander à un comité parlementaire d'examiner la recommandation de la Commission sur la démocratie législative de 2003 visant l'instauration d'un système de représentation proportionnelle mixte, d'inviter les membres du public à comparaître devant le comité pour donner leur avis sur la représentation proportionnelle mixte et de formuler des recommandations sur un processus public qui visera à déterminer s'il y a lieu de procéder par voie de représentation proportionnelle mixte et qui devra se clore avant les prochaines élections.

---

La séance est levée à 11 h 35.

---

Jour de séance 3

le jeudi 22 novembre 2018

11 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par l'hon. M. Gauvin, appuyé par M. Fairgrieve, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 20 novembre 2018

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Gallant, appuyé par M. Bourque, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendée par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« , et nous exhortons en outre les conseillers de Votre Honneur à maintenir le moratoire sur la fracturation hydraulique partout dans la province. ».

La question est proposée au sujet de l'amendement.

Il est unanimement convenu de permettre à M. Gallant de poursuivre son discours, même après avoir proposé un amendement.

---

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

---

La séance est levée à 11 h 34.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de  
développement régional  
pour 2016-2017

(21 novembre 2018).

---

Jour de séance 4

le vendredi 23 novembre 2018

9 h

Prière.

La séance, suspendue à 9 h 5, reprend à 9 h 10.

---

Il est unanimement convenu de prolonger de quatre minutes la période des questions orales.

---

Il est unanimement convenu de prolonger de quatre minutes supplémentaires la période des questions orales.

---

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que les questions supplémentaires devraient se rapporter à la question initiale et que les parlementaires devraient appeler son parti le Parti progressiste-conservateur, non le Parti conservateur. M. Arseneault intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que le premier rappel au Règlement est bien fondé et, pour ce qui est du deuxième rappel au Règlement, demande aux parlementaires d'appeler chaque parti représenté à la Chambre par son nom exact.

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à examiner une demande concernant la vente de vin et de bière à la station-service Penobsquis Corner Gas. (Pétition 1.)

---

M<sup>me</sup> Landry donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyée par M. Harvey, elle proposera ce qui suit :

attendu que, le 30 août 2017, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, donnant ainsi au Nouveau-Brunswick accès à des fonds fédéraux de 30 millions de dollars afin de rendre les services de garderie plus abordables ;

attendu que la prestation de services de garderie abordables aide à résoudre de nombreux problèmes, comme celui de garder ici de jeunes professionnels ou de les rapatrier, celui d'accroître la population en donnant aux gens la capacité financière de fonder une famille ou d'agrandir la leur, celui d'augmenter le nombre de travailleurs en donnant aux deux parents la possibilité de travailler et celui de rompre le cycle de la pauvreté en permettant aux gens de sortir du système d'aide sociale pour travailler sans avoir à payer des frais de garderie exorbitants ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le Nouveau-Brunswick a créé des programmes qui aident les exploitants de garderie au moyen de subventions uniques à l'amélioration de la qualité, de subventions annuelles à l'amélioration de la qualité et de subventions de fonctionnement pour les places réservées aux nourrissons ainsi que d'augmentations salariales des éducateurs de la petite enfance ;

attendu que, au titre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient maintenant de services de garderie gratuits ou subventionnés dans de nombreuses régions de la province ;

attendu que l'achèvement de la mise en oeuvre du programme a été budgétisé et prévu en janvier 2019 dans le nord-est de la province et en février 2019 dans la région de la capitale, ce qui honore l'engagement fait aux parents d'offrir le programme dans toute la province d'ici à mars 2019 ;

attendu que les familles vivant dans les régions de la province qui attendent ces services importants ne devraient pas souffrir d'un retard dans la mise en oeuvre de ces programmes importants ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre des programmes de services de garderie selon l'échéancier prévu.

---

M. Arseneault donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que l'actuel premier ministre a dit le 29 mai 2012, au sujet du programme Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, que nous ne savions pas si le programme ramène effectivement des gens dans la province ou les encourage à revenir ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'a pas permis l'atteinte de son objet stratégique consistant à garder plus de jeunes au Nouveau-Brunswick, selon les preuves fournies dans les rapports de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, qui n'ont montré aucune amélioration, pendant la durée du programme, des taux de maintien dans la province des diplômés ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne ont aidé 7 744 étudiants rien que pendant la dernière année universitaire ;

attendu que le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne sont devenus

des modèles quant aux normes d'excellence pour le financement postsecondaire, tel qu'il est constaté dans le document intitulé *Targeted Free Tuition: A Global Analysis*, publié par Higher Education Strategy Associates ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le Programme de droits de scolarité gratuits et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.

---

M. D'Amours donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que le syndicat des travailleurs paramédicaux a déterminé que les salaires étaient la principale cause de la pénurie actuelle de personnel paramédical ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à entamer immédiatement des discussions avec le syndicat des travailleurs paramédicaux en vue d'augmenter les salaires des travailleurs paramédicaux.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, il proposera ce qui suit :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : « Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire. » ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : « Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. » ;

---

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

---

M. LePage donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, il proposera ce qui suit :

attendu que le nombre d'heures de soins prodigués aux pensionnaires des foyers de soins s'élève à 3,8 heures en Alberta et à 3,25 heures en Nouvelle-Écosse, mais que le nombre ne s'élève qu'à 3,1 heures au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, selon les constatations d'un projet pilote mené en 2010 et 2011, l'augmentation du nombre d'heures de soins comporterait des avantages ;

attendu qu'une pénurie actuelle de professionnels des foyers de soins entrave l'augmentation immédiate des heures de soins ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer et à lancer immédiatement, en partenariat avec les parties prenantes, une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel des foyers de soins, notamment le personnel infirmier, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux soins des pensionnaires

et que la Chambre exhorte le gouvernement à accroître le niveau de soins en portant le nombre d'heures de soins prodigués par pensionnaire à 3,5 dès que possible.

---

M<sup>me</sup> Harris donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 29 novembre 2018, appuyée par M. LeBlanc, elle proposera ce qui suit :

attendu que la dette moyenne des étudiants du Nouveau-Brunswick s'élève à 35 200 \$ et qu'un taux d'intérêt équivalent au taux préférentiel plus 2,5 % est appliqué à la portion provinciale de leurs prêts ;

attendu que toutes les autres provinces de l'Atlantique ont éliminé les intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

attendu que le gouvernement précédent a prévu l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux ;

---

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à procéder à l'élimination prévue des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 14 h 10.

---

Jour de séance 5

le mardi 27 novembre 2018

13 h

Prière.

M. Austin invoque le règlement ; il soutient que les propos que M. Arseneau a tenus à la Chambre le jour de séance précédent à l'égard de l'Alliance des gens et à son égard, en particulier la citation de Joseph Goebbels, sont non parlementaires. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, mais informe M. Arseneau que les propos pourraient être considérés comme étant de mauvais goût et donne au député l'occasion de se rétracter. Le député refuse de retirer ses propos.

---

M. DeSaulniers (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mener une étude sur l'amélioration de la sécurité à l'intersection à cinq sens située à Stanley. (Pétition 2.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Holder :

2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

---

M. Melanson donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 6 décembre 2018, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des coûts annualisés et des dépenses en immobilisations nécessaires à la suite de la création du Conseil exécutif le 9 novembre 2018, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'augmentation nette des salaires, des avantages, des frais de bureau et des frais de soutien administratif des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet, des adjoints régionaux, des adjoints ministériels, des secrétaires de direction et de tout autre membre du personnel nommé en vertu de la section 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, l'acquisition de véhicules gouvernementaux pour les nouveaux ministres et sous-ministres et le coût de l'équipement ou de la modernisation des bureaux à l'intention des ministres, des sous-ministres et de leur personnel.

---

---

M. Arseneault donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 6 décembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des sous-ministres actuellement en poste et de leurs tâches.

---

M. Arseneault donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 6 décembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de toutes les commandes d'oeuvres d'art destinées aux bureaux des ministères et des organismes de la partie I passées depuis le 9 novembre 2018, y compris les prix proposés aux ministères et organismes.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 6 décembre 2018, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les centres de la petite enfance désignés, le document relatif à la mise en oeuvre du nouveau programme d'apprentissage précoce qui est prévue à l'échelle régionale ainsi que la correspondance, les courriels, les notes de service ou les autres documents produits depuis le 9 novembre 2018 qui portent sur la mise en oeuvre du programme.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement et par dérogation à la résolution adoptée par la Chambre le 24 octobre 2018 afin de constituer les comités permanents, les comités soient ainsi composés :

le Comité permanent des corporations de la Couronne, composé de M. Northrup, de M. Fairgrieve, de M. Savoie, de M. Crossman, de M. Bourque, de M. Kenny, de M. LePage, de M. Lowe, de M. Arseneault et de M. Austin ;

le Comité permanent de la politique économique, composé de M. Fairgrieve, de M. Crossman, de M. Savoie, de M. Northrup, de M. C. Chiasson, de M. K. Chiasson, de M. Lowe, de M<sup>me</sup> Rogers, de M. Arseneault et de M. Austin ;

le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, composé de M. Fitch, de M. Savoie, de M. Northrup, de M. Crossman, de

---

M. Bourque, de M<sup>me</sup> Harris, de M. Harvey, de M<sup>me</sup> Landry, de M. Coon et de M. DeSaulniers ;

le Comité permanent de modification des lois, composé de l'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, de l'hon. M. Stewart, de M. Fitch, de M. Northrup, de M. K. Chiasson, de M. Landry, de M<sup>me</sup> Landry, de M. McKee, de M<sup>me</sup> Mitton et de M. DeSaulniers ;

le Comité d'administration de l'Assemblée législative, composé de l'hon. M. Guitard, de M. C. Chiasson, de M<sup>me</sup> LeBlanc, de l'hon. M. Steeves, de l'hon. M. Oliver, de M. Savoie, de M. Fairgrieve, de M. Arseneault, de M. D'Amours, de M. Coon, de M. Arseneau, de M. Austin et de M<sup>me</sup> Conroy ;

le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, composé de l'hon. M. Carr, de M. Crossman, de M. Northrup, de l'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson, de M. Landry, de M. LeBlanc, de M. McKee, de M<sup>me</sup> Thériault, de M<sup>me</sup> Mitton et de M<sup>me</sup> Conroy ;

le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, composé de l'hon. M. Thompson, de M. Fitch, de M. Savoie, de M. Fairgrieve, de M. Kenny, de M. LePage, de M<sup>me</sup> LeBlanc, de M. Melanson, de M. Coon et de M. Austin ;

le Comité permanent des comptes publics, composé de M. Northrup, de M. Fairgrieve, de M. Savoie, de M. Crossman, de M<sup>me</sup> Harris, de M. LeBlanc, de M. Melanson, de M<sup>me</sup> Rogers, de M<sup>me</sup> Mitton et de M. Austin ;

le Comité permanent de la politique sociale, composé de M. Fairgrieve, de M. Crossman, de M. Savoie, de M. Northrup, de M. C. Chiasson, de M. Harvey, de M<sup>me</sup> LeBlanc, de M<sup>me</sup> Rogers, de M<sup>me</sup> Mitton et de M<sup>me</sup> Conroy. (Motion 15.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 28 novembre 2018, la deuxième lecture du projet de loi 2 sera appelée.

---

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne aujourd'hui le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, l'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson, appuyée par M. Savoie, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendé par la suppression du point, après le mot « province », et l'ajout du passage suivant :

« où un appui n'a pas déjà été accordé. Nous reconnaissons que des collectivités situées dans les environs de la ville de Sussex, y compris du champ McCully, et vers le sud-est jusqu'à la formation de schiste du ruisseau Frederick, où des activités d'exploration et de production de gaz naturel se déroulent de façon sécuritaire, par voie de baux, depuis près de 20 ans, ont manifesté leur volonté de consentir à l'exercice d'activités de mise en valeur du gaz de schiste. Nous exhortons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour respecter la volonté de ces collectivités. ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Agence de gestion  
des véhicules pour 2017-2018

(23 novembre 2018).

---

Jour de séance 6

le mercredi 28 novembre 2018

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Gallant, c.r. :

3, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;

par M<sup>me</sup> LeBlanc :

4, *Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'équité salariale* ;

par M. LePage :

5, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

---

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 16 portant que, le mardi 11 décembre 2018, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 29 novembre 2018, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 7, 6 et 10.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 2 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire*

---

*NB*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

L'Assemblée reprend le débat sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du contrôleur du  
financement politique pour 2016

(27 novembre 2018).

---

Jour de séance 7

le jeudi 29 novembre 2018

10 h

Prière.

M. Melanson invoque le Règlement ; il soutient que le texte des déclarations de ministres devrait être fourni aux parlementaires du côté de l'opposition. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement ; il informe la Chambre que le gouvernement s'efforcera, à l'avenir, de distribuer le texte des déclarations de ministres.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que, conformément au Règlement, les déclarations de ministres doivent être brèves et faites sans avancer d'arguments, ce qui n'a pas été le cas. Le président de la Chambre statue que les rappels au Règlement sont bien fondés et indique que, pour faire une longue déclaration, il faut demander le consentement unanime de la Chambre.

---

M. Bourque invoque le Règlement ; il soutient que le texte d'une déclaration de ministre qu'il a reçu n'est que dans une seule langue officielle. Le président demande que, par courtoisie envers les parlementaires, le texte des déclarations soit distribué dans les deux langues officielles.

---

À la demande de M. Melanson, il est unanimement convenu de reporter à plus tard dans la journée la réponse des parlementaires du côté de l'opposition à la déclaration de ministre faite par l'hon. M. Holland.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

L'Assemblée reprend le débat sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

---

Comme il en a été unanimement convenu, la Chambre revient aux déclarations de ministres afin de permettre aux partis de l'opposition de répondre à la déclaration faite plus tôt par l'hon. M. Holland.

---

Le débat reprend sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Savoie, au nom du premier ministre.

Conformément à l'avis de motion 7, M. D'Amours, appuyé par M. McKee, propose ce qui suit :

attendu que le syndicat des travailleurs paramédicaux a déterminé que les salaires étaient la principale cause de la pénurie actuelle de personnel paramédical ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à entamer immédiatement des discussions avec le syndicat des travailleurs paramédicaux en vue d'augmenter les salaires des travailleurs paramédicaux.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Flemming, appuyé par l'hon. M. Cardy, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe du préambule, par la substitution, à « la principale cause de », de « un facteur important qui contribuait à » ;

par l'insertion, après le paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que d'autres facteurs ont une incidence sur la pénurie actuelle de travailleurs paramédicaux ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout le passage qui suit le mot « gouvernement », de « à collaborer avec le syndicat des travailleurs paramédicaux pour résoudre les questions liées à la main-d'oeuvre, y compris celle de la rémunération de ces travailleurs, qui contribuent à l'actuelle pénurie de travailleurs paramédicaux. ».

La question est proposée au sujet de l'amendement.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il remet en question la recevabilité de l'amendement. Le président statue que l'amendement est recevable.

Il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. D'Amours, appuyé par M. Arseneault, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la suppression du point final après les mots « travailleurs paramédicaux » et par l'ajout de « et exhorte le ministre à faire rapport à la Chambre sur une solution possible en matière de rémunération, d'ici à la fin de l'année 2018. ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

#### POUR : 22

M. Arseneault	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Melanson	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M. Gallant	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Harris	M. LePage	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Landry	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Kenny	M. Arseneau	
M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc	

#### CONTRE : 26

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Coon
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 28

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Oliver
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	M. Northrup
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Fitch
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Crossman
l'hon. M. Thompson	l'hon. M. Wetmore	M. Coon
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M <sup>me</sup> Mitton
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Carr	M. Arseneau
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Holland	
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Urquhart	

## CONTRE : 20

M. Arseneault	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Melanson	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M. Gallant	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Harris	M. LePage	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Landry	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Kenny	M. LeBlanc	

La question est proposée au sujet de la motion 7 amendée, dont voici le texte :

attendu que le syndicat des travailleurs paramédicaux a déterminé que les salaires étaient un facteur important qui contribuait à la pénurie actuelle de personnel paramédical ;

attendu que d'autres facteurs ont une incidence sur la pénurie actuelle de travailleurs paramédicaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à collaborer avec le syndicat des travailleurs paramédicaux pour résoudre les questions liées à la main-d'oeuvre, y compris celle de la rémunération de ces travailleurs, qui contribuent à l'actuelle pénurie de travailleurs paramédicaux.

La motion 7 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 6, M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, propose la motion. La question proposée, il s'élève un débat.

---

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 8

le vendredi 30 novembre 2018

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur le sous-amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône proposé par l'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson, appuyée par M. Savoie, dont voici le texte :

## SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendé par la suppression du point, après le mot « province », et l'ajout du passage suivant :

« où un appui n'a pas déjà été accordé. Nous reconnaissons que des collectivités situées dans les environs de la ville de Sussex, y compris du champ McCully, et vers le sud-est jusqu'à la formation de schiste du ruisseau Frederick, où des activités d'exploration et de production de gaz naturel se déroulent de façon sécuritaire, par voie de baux, depuis près de 20 ans, ont manifesté leur volonté de consentir à l'exercice d'activités de mise en valeur du gaz de schiste. Nous exhortons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour respecter la volonté de ces collectivités. ».

Le débat se poursuit et se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Lowe
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	

## CONTRE : 22

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M <sup>me</sup> Harris	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. McKee
M. Landry	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	
M. Coon	M. Arseneau	

La question est proposée au sujet de l'amendement amendé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône, dont voici le texte :

## AMENDEMENT

que la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendée par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« , et nous exhortons en outre les conseillers de Votre Honneur à maintenir le moratoire sur la fracturation hydraulique partout dans la province où un appui n'a pas déjà été accordé. Nous reconnaissons que des collectivités situées dans les environs de la ville de Sussex, y compris du champ McCully, et vers le sud-est jusqu'à la formation de schiste du ruisseau Frederick, où des activités d'exploration et de production de gaz naturel se déroulent de façon sécuritaire, par voie de baux, depuis près de 20 ans, ont manifesté leur volonté de consentir à l'exercice d'activités de mise en valeur du gaz de schiste. Nous exhortons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour respecter la volonté de ces collectivités. ».

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 26

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Lowe
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	

---

CONTRE : 22

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M <sup>me</sup> Harris	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. McKee
M. Landry	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	
M. Coon	M. Arseneau	

La question est proposée au sujet de la motion d'adresse en réponse au discours du trône amendée, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 20 novembre 2018

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes, et nous exhortons en outre les conseillers de Votre Honneur à maintenir le moratoire sur la fracturation hydraulique partout dans la province où un appui n'a pas déjà été accordé. Nous reconnaissons que des collectivités situées dans les environs de la ville de Sussex, y compris du champ McCully, et vers le sud-est jusqu'à la formation de schiste du ruisseau Frederick, où des activités d'exploration et de production de gaz naturel se déroulent de façon sécuritaire, par voie de baux, depuis près de 20 ans, ont manifesté leur volonté de consentir à l'exercice d'activités de mise en valeur du gaz de schiste. Nous exhortons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour respecter la volonté de ces collectivités.

La motion amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	

## CONTRE : 23

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M <sup>me</sup> Harris	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. Lowe
M. Landry	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Steeves, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, l'hon. M. Gauvin et M. Fairgrieve forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 11 décembre 2018.

La séance est levée à 10 h 12.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des  
Finances pour 2017-2018

(29 novembre 2018).

---

Jour de séance 9

le mardi 11 décembre 2018

13 h

Prière.

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 11 décembre 2018

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 6 décembre et étudie le projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, qu'il approuve avec un amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Carr :

6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques* ;

par l'hon. M. Higgs :

7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M<sup>me</sup> LeBlanc, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute prévision établie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 concernant les répercussions financières potentielles qu'aurait la mise en oeuvre d'un régime de tarification du carbone provincial

ou fédéral pour Irving Oil Limited, notamment le filet de sécurité fédéral ; les modèles de tarification du carbone de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, ainsi que tout modèle hypothétique de tarification du carbone pour le Nouveau-Brunswick, qu'il soit fondé sur une taxe sur le carbone, un système de plafonnement et d'échange ou un système mixte.

---

M. Savoie donne avis de motion 18 portant que, le vendredi 14 décembre 2018, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2018, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 31 janvier 2018, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2017 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, c. P-5.1 :
  - article 2 ;
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, c. 29 :
  - articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;
3. *Loi sur les ressources pétrolières*, L.N.-B. 2007, c. P-8.03 ;
4. *Loi modifiant la Loi sur les mines*, L.N.-B. 2007, c. 40 ;
5. *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, L.N.-B. 2007, c. 41 ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2018, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

---

M. Coon donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M. Arseneau, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;

attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer

les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;

attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;

attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;

attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

---

M. Austin donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, il proposera ce qui suit :

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont déclaré qu'il était urgent de recruter davantage de personnel infirmier dans la province ;

attendu que l'unité d'obstétrique de l'Hôpital régional Chaleur a dû fermer pendant un certain temps en raison d'un manque de personnel infirmier ;

attendu que le Syndicat des infirmières et infirmiers et l'Association des infirmières et infirmiers ont déclaré qu'il arrivait que des membres du personnel infirmier travaillent jusqu'à 48 heures d'affilée, ce qui crée une situation dangereuse ;

attendu que, selon l'Université du Nouveau-Brunswick, son programme d'études en sciences infirmières accueille le plus grand nombre d'étudiants possible, le nombre de demandes d'admission au programme étant 12 fois supérieur au nombre de places offertes ;

attendu que, selon l'université, une augmentation du financement affecté à l'infrastructure et au personnel enseignant permettrait de former un plus grand nombre d'étudiants en sciences infirmières, ce qui aiderait à combler la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir dans la province ;

attendu que les infirmières et les infirmiers du Nouveau-Brunswick quittent la province pour aller travailler en Nouvelle-Écosse où les salaires versés au personnel infirmier sont jusqu'à 5 % plus élevés ;

attendu que, malgré la pénurie actuelle, les infirmières et les infirmiers de la province ne réussissent pas à trouver un emploi à temps plein ni à temps partiel ;

attendu qu'il est prévu que, au cours de la prochaine décennie, le milieu des soins de santé connaîtra une vague de départs à la retraite de personnel infirmier ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à se pencher immédiatement sur la grave pénurie de personnel infirmier qui se fait sentir au Nouveau-Brunswick en prenant les mesures nécessaires pour recruter dans la province des professionnels en soins infirmiers et les maintenir en poste, car la situation a de profondes répercussions sur la santé et le mieux-être de la population.

---

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 11 décembre 2018

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

Conformément à l'avis de motion 16, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget de capital pour 2019-2020.

---

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

---

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie donne avis que, le mercredi 12 décembre 2018, la deuxième lecture des projets de loi 6 et 7 sera appelée.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que le statut de « parti reconnu » soit accordé aux caucus actuels du Parti vert et de l'Alliance des gens en vertu du Règlement aux fins des paragraphes 28(10) et (11) de la *Loi sur l'Assemblée législative*. (Motion 21.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par M. Arseneault, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, au nom de M. Austin, de celui de M. DeSaulniers ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, au nom de M<sup>me</sup> Rogers, de celui de M<sup>me</sup> Thériault. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de celui de la Santé et de celui de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h 40.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2017-2018	(30 novembre 2018) ;
rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour 2017-2018	(30 novembre 2018) ;
rapport annuel du Conseil du Trésor pour 2017-2018	(3 décembre 2018) ;

rapport annuel du ministère du Développement social pour 2017-2018	(3 décembre 2018) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour 2017-2018	(4 décembre 2018) ;
documents demandés dans les avis de motion 12 et 13	(6 décembre 2018) ;
documents demandés dans l'avis de motion 14	(7 décembre 2018) ;
réponse à la pétition 1	(7 décembre 2018).

---

Jour de séance 10

le mercredi 12 décembre 2018

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* ;

par M. Lowe :

9, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.*

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 14 décembre 2018, s'ajourne au mardi 19 mars 2019, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 23 portant que, le mardi 19 mars 2019, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. Arseneault donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, pour chacun des sept districts scolaires, une liste des trois principaux projets envisagés dans le budget de capital pour 2019-2020, la notation préparée pour chaque projet à l'aide de la méthodologie du quadruple résultat final du ministère et des précisions concernant la décision d'approuver ou de rejeter chaque projet et les motifs de la décision.

---

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 décembre 2018, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 3, 4 et 5.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 6 et 7 soit appelée, après quoi la sanction royale aura lieu.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

- 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu d'ajourner le débat sur le projet de loi 6 pour qu'ait lieu la sanction royale.

---

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

- 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

---

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenante-gouverneure sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À la demande de M. Arseneault, il est unanimement convenu de revenir aux avis d'affaires émanant de l'opposition pour réviser l'ordre dans lequel les affaires seront étudiées, à savoir : projets de loi 4, 3 et 5.

---

La séance est levée à 13 h 24.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission du travail  
et de l'emploi pour 2017-2018  
réponse à la pétition 2

(11 décembre 2018) ;  
(11 décembre 2018).

---

Jour de séance 11

le jeudi 13 décembre 2018

10 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que les parlementaires devraient appeler les partis politiques représentés à la Chambre par leur nom exact. M. Arseneault intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les questions orales, il a été fait allusion à l'absence d'un député. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande à l'hon. M. Cardy de se rétracter ; le député obtempère.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réformer la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. (Pétition 3.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :

10, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 21 mars 2019, appuyée par M. Arseneau, elle proposera ce qui suit :

attendu que la thérapie de conversion vise à changer l'orientation sexuelle d'une personne ;

attendu que la Société canadienne de psychologie affirme que : « La recherche scientifique nie l'efficacité de la thérapie de conversion ou de la thérapie réparatrice » ;

attendu que la Société canadienne de pédiatrie déclare que : « De toute évidence, la thérapie de conversion ou la thérapie réparatrice, qui consiste à tenter de transformer les gais ou les lesbiennes en hétérosexuels, est contraire à l'éthique, ne devrait pas être dispensée par un médecin, et les médecins ne devraient pas orienter leurs patients vers ce type de thérapie » ;

attendu qu'il est généralement reconnu que la thérapie de conversion a des effets néfastes sur les membres de la communauté LGBTQ+ et les jeunes ;

attendu que les administrations du pays et du continent ont pris des mesures pour interdire la fourniture d'une thérapie de conversion et l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la fourniture d'une thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'aiguillage vers des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire l'utilisation de fonds publics pour donner accès à des services offrant la thérapie de conversion au Nouveau-Brunswick ou à l'extérieur de la province ou pour les soutenir autrement.

---

M. Arseneau donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 21 mars 2019, appuyée par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

que l'Assemblée législative exprime sa solidarité et son soutien envers la communauté franco-ontarienne et la députée provinciale de Glengarry—Prescott—Russell, Amanda Simard, dans leur combat pour la survie de leurs institutions de langue française, notamment en ce qui concerne le projet d'Université de l'Ontario français,

que l'Assemblée législative dénonce la récente atteinte aux droits d'une communauté francophone en situation minoritaire au Canada,

que l'Assemblée législative constate que la survie de la langue française y demeure toujours fragile et nécessite une vigilance constante

et que le drapeau franco-ontarien soit hissé devant l'Assemblée législative.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 14 décembre 2018, la deuxième lecture du projet de loi 8 sera appelée.

---

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la séance soit suspendue jusqu'à 14 h 30, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 14 h 35.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'équité salariale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M<sup>me</sup> LeBlanc, appuyée par M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'équité salariale*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

#### POUR : 23

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M <sup>me</sup> Harris	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. Lowe
M. Landry	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

#### CONTRE : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	

La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 23

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Gallant	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M <sup>me</sup> Harris	M. Harvey	M <sup>me</sup> Thériault
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. Lowe
M. Landry	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

## CONTRE : 25

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M. Thompson	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

---

Jour de séance 12

le vendredi 14 décembre 2018

9 h

Prière.

M. Arseneault donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une estimation des coûts de toute pénalité pouvant découler de décisions prises depuis le 9 novembre 2018 ou de décisions futures d'annuler, de délaisser ou de reporter tout projet d'approvisionnement du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de Services Nouveau-Brunswick.

---

M. Arseneault donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 9 novembre 2018 en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics*.

---

M. Arseneault donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 20 décembre 2018, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des contrats, des appels d'offres et des autres documents d'achat qui ont été annulés, révoqués ou reportés par le ministère des Transports et de l'Infrastructure ou par Services Nouveau-Brunswick depuis le 9 novembre 2018 ainsi que tout document d'achat du genre dont l'annulation, la révocation ou le report sont prévus en raison du dépôt du budget de capital le 11 décembre 2018.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 18, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 8 sera appelée.

---

Il est unanimement convenu de passer sur-le-champ aux déclarations de condoléances et de félicitations.

---

Conformément à l'avis de motion 18, M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2018, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 31 janvier 2018, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2017 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

1. *Loi sur les prestations de pension*, L.N.-B. 1987, c. P-5.1 :
  - article 2 ;
2. *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, L.N.-B. 2001, c. 29 :
  - articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;
3. *Loi sur les ressources pétrolières*, L.N.-B. 2007, c. P-8.03 ;
4. *Loi modifiant la Loi sur les mines*, L.N.-B. 2007, c. 40 ;
5. *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, L.N.-B. 2007, c. 41 ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2018, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 18, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 11 h 34.

---

Jour de séance 13

le mardi 19 mars 2019

13 h

Prière.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 19 mars 2019

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

L'hon. M. Steeves dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques, 2019-2020* et, d'autre part, *Budget 2019-2020 : Agissons avec empressement : Agissons ensemble*.

---

Sur la motion de l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

---

Conformément à l'avis de motion 23, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Melanson.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 13 h 46.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

### Rapports annuels

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, volume 2 (information supplémentaire)	(20 décembre 2018) ;
Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau- Brunswick, 2017-2018	(20 décembre 2018) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2017-2018	(20 décembre 2018) ;
Bureau du commissaire à l'intégrité, 2017-2018	(8 janvier 2019) ;
Commission des produits de ferme, 2017-2018	(9 janvier 2019) ;
Assemblée législative, <i>Activités parlementaires</i> , 2017	(14 janvier 2019) ;
Centre communautaire Sainte-Anne, 2016-2017	(14 janvier 2019) ;
ministère de la Justice et de la Sécurité publique, 2017-2018	(14 janvier 2019) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2017-2018	(15 janvier 2019) ;
vérificatrice générale, volume II, audit de performance, 2018	(16 janvier 2019) ;
vérificatrice générale, volume III, audit financier, 2018	(16 janvier 2019) ;
Travail sécuritaire NB, 2017	(17 janvier 2019) ;
Opportunités NB, 2017-2018	(22 janvier 2019) ;
Réseau de santé Vitalité, 2017-2018	(23 janvier 2019) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2017-2018	(23 janvier 2019) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2016-2017	(25 janvier 2019) ;
EM/ANB, 2017-2018	(25 janvier 2019) ;
Réseau de santé Horizon, 2017-2018	(25 janvier 2019) ;
ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2017-2018	(28 janvier 2019) ;
Commission de police, 2017-2018	(29 janvier 2019) ;

---

ministère des Finances, rapport sur les droits, 2019	(30 janvier 2019) ;
ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2017-2018	(31 janvier 2019) ;
ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 2017-2018	(31 janvier 2019) ;
Commission des droits de la personne, 2017-2018	(21 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2011-2012	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2012-2013	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2013-2014	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2014-2015	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2015-2016	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2016-2017	(27 février 2019) ;
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, services du curateur public, 2017-2018	(27 février 2019) ;
ministère de la Justice et de la Consommation, bureau du curateur public, 2010-2011	(27 février 2019) ;
Société de Kings Landing, 2016-2017	(4 mars 2019) ;
Cabinet du procureur général, 2016-2017	(8 mars 2019) ;
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, 2018	(14 mars 2019) ;

**Autres rapports**

<i>Liste non vérifiée des paiements aux médecins, 2017-2018</i>	(20 décembre 2018) ;
<i>Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2017-2018</i>	(20 décembre 2017) ;
<i>Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2017-2018</i>	(20 décembre 2018) ;
états financiers vérifiés du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	(7 janvier 2019) ;

---

rapport quinquennal du Bureau du commissaire à l'intégrité, 2018	(11 janvier 2019) ;
<i>Échec à protéger : Rapport spécial du bureau de l'ombud du N.-B. concernant le Centre hospitalier Restigouche, Février 2019</i>	(7 février 2019) ;
<i>La trente-neuvième élection générale : Le 24 septembre 2018 : Rapport de la directrice générale des élections</i>	(22 février 2019) ;
<b>Motions</b>	
documents demandés dans l'avis de motion 24	(10 janvier 2019) ;
documents demandés dans les avis de motion 28 et 29	(5 février 2019) ;
<b>Pétitions</b>	
réponse à la pétition 3	(14 janvier 2019).

---

Jour de séance 14

le mercredi 20 mars 2019

10 h

Prière.

À la demande de M. Arseneault, il est unanimement convenu que le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, soit retiré.

---

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'article 30 du Règlement, les déclarations de condoléances et de félicitations soient comprises dans les affaires courantes de la Chambre et soient appelées par le président de l'Assemblée après la présentation d'invités ;

que la période des déclarations de condoléances et de félicitations dure au plus 12 minutes et que chaque déclaration dure au plus 60 secondes ;

que les déclarations de condoléances aient préséance sur les déclarations de félicitations et que la parole soit donnée aux députés dans l'ordre suivant : parti ministériel, opposition officielle, autres partis reconnus, selon leur représentation à la Chambre, jusqu'à ce que chaque parti reconnu ait eu l'occasion de présenter trois déclarations chacun ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature. (Motion 30.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

---

M<sup>me</sup> Thériault accueille à la Chambre M. Hédard Albert, ancien député libéral provincial de Caraquet, de 2003 à 2018.

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire les sacs de plastique à usage unique dans la province. (Pétition 4.)

---

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

---

le 20 mars 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 23 janvier et étudie les projets de loi suivants qu'il approuve sans amendements :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 8, *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, et il accomplit une partie du travail à ce sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Holland :

- 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* ;

par l'hon. M. Urquhart :

- 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes*.

---

M. Lowe donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 28 mars 2019, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que, au Nouveau-Brunswick, l'industrie lourde bénéficie d'un certain nombre d'exonérations fiscales ;

attendu que le montant de l'évaluation des établissements publics, notamment les hôpitaux, est beaucoup plus élevé que celui de nombreux biens industriels importants ;

attendu que la ville de Saint John a demandé que soient produits les rapports intitulés, d'une part, *Impôts fonciers municipaux dans la Ville de Saint John* et, d'autre part, *Rapport sur l'imposition équitable de la Ville de Saint John*, dans lesquels sont soulevées des préoccupations sur les exonérations en question ;

attendu que le projet de loi 10, déposé pendant la quatrième session de la 58<sup>e</sup> législature, et le projet de loi 9, déposé pendant la session en cours de la 59<sup>e</sup> législature, avaient pour objet de traiter les préoccupations soulevées ;

qu'il soit résolu que la Chambre enjoigne au Comité permanent de modification des lois d'entreprendre une étude, de recevoir en outre les avis d'experts et de parties prenantes, puis de faire rapport à la Chambre en formulant des recommandations sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'impôt foncier,

que la Chambre enjoigne au Comité permanent de modifications des lois de lui faire rapport en lui présentant ses recommandations dans un délai de 120 jours civils suivants l'adoption de la présente motion

et que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité.

---

M. Melanson donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 28 mars 2019, appuyé par M. Landry, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a annulé un certain nombre de projets en cours au titre du budget de capital pour 2019-2020 ;

attendu que la perte des contributions fédérales et les frais découlant de l'annulation de certains des projets pourraient avoir des répercussions financières importantes sur la province ;

attendu que les autres répercussions financières de l'annulation des projets en cours comprennent les frais potentiels liés à la rupture de contrats, à la remise en état et la perte d'autres économies éventuelles au sein de l'appareil gouvernemental ;

qu'il soit à ces causes résolu que, conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, l'Assemblée législative demande à la vérificatrice générale d'effectuer une vérification et de présenter un rapport

---

sur les répercussions financières de tous les projets annulés au titre du budget de capital pour 2019-2020.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le jeudi soit le suivant :

le jeudi, de 13 h à 18 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature. (Motion 33.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par l'hon. M. Holder, la motion suivante :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordres spéciaux de la Chambre adoptés le 21 novembre 2018 et le 20 mars 2019, la Chambre, le jeudi, peut aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le jeudi 28 mars 2019 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature. (Motion 34.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 34 sera proposée le mardi 26 mars 2019.

---

La séance est levée à 12 h 15.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Cabinet du  
procureur général, *Loi sur  
l'abrogation des lois*, 2019

(19 mars 2019).

---

Jour de séance 15

le jeudi 21 mars 2019

*13 h*

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 22 mars 2019, la deuxième lecture des projets de loi 11 et 12 sera appelée.

---

La séance est levée à 13 h 56.

---

Jour de séance 16

le vendredi 22 mars 2019

9 h

Prière.

Après les déclarations de condoléances et de félicitations, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires la limite d'une minute par déclaration.

---

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les déclarations de députés, M. Arseneault a porté atteinte à la réputation du premier ministre. Le député présente ses excuses pour l'observation.

---

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que, pendant les questions orales, M<sup>me</sup> Harris a demandé que l'hon. M<sup>me</sup> Shephard fournisse de « vraies réponses ». Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Carr :

13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale* ;

par l'hon. M. Urquhart :

14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Thompson, C.P. :

15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 28 mars 2019, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020.

---

M. Landry donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 28 mars 2019, appuyé par M. Lowe, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial a mis fin aux négociations avec le SCFP au nom du personnel des foyers de soins ;

attendu que le personnel des foyers de soins, en prodiguant des soins à certaines de nos personnes les plus vulnérables, fournit un service d'une valeur inestimable ;

attendu que les membres du personnel des foyers de soins méritent un salaire équitable et un suivi aux questions de recrutement, de maintien en poste et de dotation ;

attendu que l'opposition libérale a annoncé publiquement qu'elle était en faveur d'un arbitrage exécutoire comme moyen de résoudre le conflit de travail ;

attendu que le Parti vert et l'Alliance des gens ont par la suite annoncé qu'ils étaient aussi en faveur d'un arbitrage exécutoire ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à collaborer avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et à lui donner les assurances nécessaires pour qu'elle accepte de recourir à un arbitrage exécutoire afin de régler le conflit et de conclure une convention collective.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 11 et 12 soit appelée.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant La loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 26 mars 2019, la deuxième lecture des projets de loi 13, 14 et 15 sera appelée.

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Sur la demande de M. Savoie, il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Thompson, C.P. :  
16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

M. Savoie donne avis que, le mardi 26 mars 2019, la deuxième lecture du projet de loi 16 sera appelée.

Le débat reprend sur la motion 23.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de voirie du  
Nouveau-Brunswick pour 2016-2017

(21 mars 2019).

---

Jour de séance 17

le mardi 26 mars 2019

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. C. Chiasson a parlé d'un sondage préparé par un singe, ce qui pourrait être non parlementaire. Le président de la Chambre demande aux parlementaires d'observer davantage le décorum.

---

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Cardy a accusé les parlementaires du côté de l'opposition de formuler des « critiques mordantes » et, ainsi, a insinué que ceux-ci étaient des chiens. Le président de la Chambre demande encore une fois aux parlementaires d'observer davantage le décorum.

---

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. C. Chiasson a employé le mot « propagandes », lequel pourrait être non parlementaire. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

---

M. Savoie, du Comité permanent des corporations de la Couronne, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 mars 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son premier rapport.

Le présent rapport décrit les activités du comité depuis sa constitution, lors de la première session de la 59<sup>e</sup> législature.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Glen Savoie, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

---

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du comité pour le mardi 11 décembre 2018 et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Crossman, M. Savoie est élu président.

Sur la motion de M. Savoie, M. Northrup est élu vice-président.

**Activités du comité**

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les documents suivants :

**Le 16 janvier 2019**

Bureau du vérificateur général

*À l'étude : volumes II (audit de performance) et III (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018*

Le volume II présente les rapports d'audits de performance portant sur l'amélioration du rendement des élèves et la gestion des réclamations des travailleurs blessés. Il présente en outre le suivi des recommandations sur les audits de performance d'exercices antérieurs et un rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2014.

Le volume III porte sur les résultats de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et traite de points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des questions clés liées aux audits d'états financiers et des observations sur l'état de la situation financière du Nouveau-Brunswick.

Le comité tient des réunions les 29, 30 et 31 janvier ainsi que les 1<sup>er</sup>, 5 et 6 février, dans la Chambre du Conseil législatif. Les hauts responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

**Le 29 janvier 2019**

Réseau de santé Vitalité

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018*

Le 30 janvier 2019

Société de l'inclusion économique et sociale

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2015, 2016, 2017*

Le 31 janvier 2019

Services Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Opportunités Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 1<sup>er</sup> février 2019

Travail sécuritaire NB

*Exercice à l'étude : 2017*

Le 5 février 2019

Ambulance Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 6 février 2019

Recycle Nouveau-Brunswick

*Exercices à l'étude : 2015, 2016, 2017*

Réseau de santé Horizon

*Exercices à l'étude : 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018*

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport.

M. Melanson, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 mars 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le rapport décrit les travaux du comité depuis son dernier rapport, présenté au cours de la quatrième session de la 58<sup>e</sup> législature.

---

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,  
(signature)  
Roger Melanson, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

### **Élection à la présidence et à la vice-présidence**

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du comité pour le mardi 11 décembre 2018 et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. LeBlanc, M. Melanson est élu président du comité.

Sur la motion de M. Crossman, M. Fairgrieve est élu vice-président du comité.

### **Activités du comité**

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

#### Le 16 janvier 2019

Bureau du vérificateur général

*À l'étude : volumes II (audit de performance) et III (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018*

Le volume II présente les rapports d'audits de performance portant sur l'amélioration du rendement des élèves et la gestion des réclamations des travailleurs blessés. Il présente en outre un suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs et un rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2014.

Le volume III porte sur les résultats de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et des points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des questions clés liées aux audits d'états financiers et des observations sur l'état de la situation financière du Nouveau-Brunswick.

Le comité tient des réunions les 7, 8, 19, 20, 21 et 22 février, dans la Chambre du Conseil législatif. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

Le 7 février 2019

Conseil du Trésor

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Ministère des Finances

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 8 février 2019

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 19 février 2019

Secrétariat des affaires autochtones

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 20 février 2019

Ministère du Développement social

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 21 février 2019

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Ministère de la Santé

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le 22 février 2019

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

*Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018*

Le Comité permanent des comptes publics a présenté son dernier rapport pendant une session de la 58<sup>e</sup> législature. Les activités décrites ci-dessous ont eu lieu avant la constitution du comité actuel.

Le Comité permanent des comptes publics tient des séances mixtes avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Le 23 novembre 2017

Bureau du vérificateur général

*À l'étude : volumes III (examen spécial), IV (audit financier) et V (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2017*

Le volume III présente l'examen spécial de l'évaluation foncière des résidences par Services Nouveau-Brunswick.

---

Le volume IV porte sur des points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des observations sur la situation financière de la province.

Le volume V présente le rapport de performance portant sur les cartes d'achat des districts scolaires, ainsi que le suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs.

Le 12 juin 2018

Bureau du vérificateur général

*À l'étude : volume I du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018*

Le volume I présente les rapports d'audits de performance portant sur la gouvernance de Travail sécuritaire NB et les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes. Il présente en outre les préoccupations de la vérificatrice générale quant à la décroissance économique qui se poursuit dans la province et des observations sur l'affaiblissement de l'indépendance de la vérificatrice générale en raison du manque de ressources.

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est une des provinces ayant les taux d'obésité les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à promouvoir de saines activités au moyen des fonds Communautés actives ;

attendu que de nombreux groupes locaux de sports et loisirs veulent utiliser des biens du ministère de l'Éducation financés par les contribuables, tels que gymnases, articles de sport et terrains de sports, afin de promouvoir les sports et des modes de vie active sains ;

attendu que la réglementation exige la présence de deux gardiens sur les lieux pendant de telles activités ;

attendu que les districts scolaires transmettent de tels coûts directement au groupe qui s'occupe de l'activité de vie saine ;

attendu que ces coûts sont souvent prohibitifs pour les petits groupes qui prennent part à de telles activités physiques de vie saine ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer la faisabilité que le coût lié à la présence de deux gardiens soit couvert directement par le gouvernement actuel au moyen des fonds Communautés actives ou par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère de la Santé ou le ministère du Développement social.

---

M. Melanson donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a récemment annoncé qu'il supprimerait le programme de l'Institut Confucius, un programme d'enseignement du chinois et de la culture chinoise offert à plus de 5 400 élèves dans plus de 28 écoles du Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreux éducateurs et élèves ont aussi critiqué la décision unilatérale du ministre d'annuler le programme sans même le soumettre à un examen ;

attendu que, lorsque le ministre a parlé du raisonnement qui sous-tendait sa décision, il a mentionné des préoccupations qui lui auraient été signalées, selon lesquelles le programme d'études brossait un tableau incomplet de la Chine et influençait l'opinion des élèves afin qu'ils aient une impression entièrement favorable du pays ;

attendu que le ministre a exprimé son opinion personnelle de l'institut lorsqu'il a dit que les enseignants du programme avaient pour tâche de véhiculer une image sympathique et joviale d'un gouvernement qui est responsable de plus de décès que presque tout autre gouvernement de l'histoire de l'humanité ;

attendu qu'un ancien ambassadeur du Canada croit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aggravé la crise entre le Canada et la Chine ;

attendu que l'ambassade de la Chine au Canada a réagi à la décision du ministre et à ses commentaires sur la Chine dans une déclaration où elle dit que la décision pourrait nuire aux échanges et à la coopération entre la Chine et le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministre a annulé un contrat de gouvernement à gouvernement, ce qui pourrait envoyer un signal alarmant à d'autres

gouvernements ayant des relations commerciales avec le Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouveau-Brunswick profite d'une relation mutuellement avantageuse avec la Chine par le truchement de partenariats que la province a noués avec la Chine dans le domaine de l'éducation, notamment par l'intermédiaire d'Éducation internationale atlantique, et que des préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité d'annulation de programmes du genre en raison de l'opinion du ministre sur la Chine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas procéder à la suppression du programme de l'Institut Confucius sans le soumettre à un examen exhaustif

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à décharger le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de toutes ses responsabilités liées à la prise de décisions touchant les partenariats avec la Chine dans le domaine de l'éducation.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2012, le rapport du Groupe de travail sur le français langue seconde a recommandé que le point d'entrée au programme d'immersion en français soit la 1<sup>re</sup> année ;

attendu que la documentation d'experts reconnus dans le domaine laisse entendre que les enfants sont plus à même de réussir à apprendre une langue seconde s'ils y sont initiés à un jeune âge ;

attendu que, en 2017, le gouvernement précédent a instauré la 1<sup>re</sup> année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que, en décembre 2018, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a indiqué que le gouvernement envisageait de réétudier la 1<sup>re</sup> année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que le ministre, à l'appui d'une décision visant à reporter le point d'entrée à une année ultérieure, a invoqué des préoccupations au sujet des résultats des élèves de 2<sup>e</sup> année à l'évaluation provinciale en lecture ;

attendu qu'aucune preuve n'appuie les prétentions du ministre selon lesquelles les résultats de l'évaluation en lecture étaient liés au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que le ministre a ensuite essayé de justifier ses réflexions sur le report du point d'entrée en 1<sup>re</sup> année en prétendant qu'il y avait une pénurie d'enseignants en immersion en français ;

attendu que le ministre a lancé un sondage d'opinion publique en ligne sur la question, lequel a été largement critiqué comme étant biaisé et comportant des questions tendancieuses afin d'appuyer la position du ministre ;

attendu que les consultations publiques concernant l'important dossier ont été nettement inadéquates ;

attendu que, au lieu d'essayer de gérer les questions liées aux ressources en personnel enseignant et à la mise en oeuvre, le ministre maintient la position portant que la seule solution est de changer le point d'entrée ;

attendu que des membres du personnel enseignant, des parents et bien d'autres personnes ont exprimé des préoccupations quant à l'instabilité au sein du système d'éducation que créeraient des changements importants au programme d'immersion en français ;

attendu qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps afin de mesurer adéquatement le degré de réussite du programme ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas modifier le point d'entrée au programme d'immersion.

---

M. C. Chiasson donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;

attendu que le bilinguisme ajoute des centaines de millions de dollars à notre économie chaque année ;

attendu que l'immersion en français donne aux élèves du Nouveau-Brunswick l'occasion d'apprendre une deuxième langue ;

attendu qu'un grand nombre d'élèves dans des régions principalement anglophones ou francophones n'ont peut-être pas suffisamment d'occasions de s'exercer à parler leur deuxième langue à l'extérieur de la salle de classe ;

attendu que la technologie permet aujourd'hui de créer des portails en ligne grâce auxquels des élèves de l'une de nos communautés linguistiques

pourraient servir de mentors à des élèves d'une autre communauté linguistique et vice versa ;

attendu que l'exercice est important dans l'apprentissage d'une deuxième langue ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer la possibilité d'élaborer un projet pilote qui établirait un lien sur le plan linguistique pour jumeler des élèves des deux communautés linguistiques officielles en tant que mentors en langue seconde au moyen d'un portail en ligne

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire rapport à la Chambre sur l'avancement des travaux de mise en oeuvre du portail, au plus tard le 31 mai 2019.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 13, 14, 15 et 16 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget jusqu'à 16 h 30. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 11 et 12, puis étudiera la motion 34.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne jusqu'à 16 h 30 le débat ajourné sur le budget, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 11 et 12.

---

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée au débat ajourné sur le budget est écoulée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Holland n'est pas accompagné du personnel nécessaire pour l'aider à défendre le projet de loi 11. L'hon. M. Holder intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président du comité statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car il appartient au ministre de déterminer le personnel nécessaire.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h 6.

---

Jour de séance 18

le mercredi 27 mars 2019

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Flemming, c.r. :  
17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes* ;

par M. Austin :  
18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

M<sup>me</sup> Rogers donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyée par M. Bourque, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial s'est joint à une poursuite contre la taxe fédérale sur le carbone ;

attendu que le gouvernement a déposé le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, lequel entraînera une augmentation des prix que paient les consommateurs pour les combustibles ;

attendu que, à titre de compensation pour les frais liés à la taxe fédérale sur le carbone, le gouvernement fédéral a instauré l'incitatif contre le carbone, grâce auquel une famille de quatre personnes au Nouveau-Brunswick pourrait recevoir jusqu'à 256 \$ ;

attendu que le gouvernement provincial recevra jusqu'à 9 millions de dollars découlant de la TVH par suite de l'augmentation des prix des combustibles ;

attendu que, contrairement au gouvernement fédéral, la province n'a pas annoncé de plans visant à fournir aux gens du Nouveau-Brunswick un remboursement ou un incitatif semblable, malgré les recettes fiscales inattendues qu'il recevra ;

attendu que, lorsque le gouvernement précédent a augmenté la TVH, il a instauré le remboursement de la TVH le plus généreux du pays et a ainsi amélioré la situation des familles à faible revenu et fait en sorte que l'augmentation de la TVH n'ait aucune incidence sur les familles à revenu moyen ;

attendu qu'un programme de remboursement de la TVH est actuellement en place, ce qui réduirait les frais administratifs liés à l'offre de l'allègement fiscal supplémentaire en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que toutes les recettes provenant de la TVH sur les prix accrus des combustibles qu'il prévoit dans le projet de loi 11 soient réaffectées à des remboursements aux gens du Nouveau-Brunswick qui devront payer plus cher pour les combustibles.

---

M. Melanson donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 18 décembre 2018 en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics* ainsi qu'une copie de tous les contrats de services personnels attribués depuis le 9 novembre 2018 par le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil exécutif.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 mars 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 31, 36 et 6.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre reprenne jusqu'à 14 h le débat ajourné sur le budget, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 11 et 12. La Chambre étudiera ensuite la motion 34 ainsi qu'une motion d'ajournement, puis reprendra le débat ajourné sur le budget.

---

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que le gouvernement ne prévoit pas suffisamment de temps pour débattre du budget. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre déclare que le Règlement prévoit un maximum de six jours de débat sur le budget et ne fait pas état de la durée de débat requise chaque jour. Par conséquent, le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé puisqu'il n'a pas la latitude voulue pour déterminer si la durée du débat est suffisante.

---

Le président de la Chambre demande que l'hon. M. Wetmore retire le terme « lâche » employé au sujet l'opposition ; le député obtempère.

---

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. M. C. Chiasson, vice-président, est au fauteuil.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée au débat ajourné sur le budget est écoulée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, M. Harvey propose un amendement de l'article 3.

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 14 h 29, reprend à 15 h 30.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 23, reprend à 16 h 39.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 11, M. Coon propose un sous-amendement de l'article 3.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

M. Arseneault  
M. Melanson  
M. Landry  
M<sup>me</sup> Rogers  
M. Harvey  
M<sup>me</sup> Harris  
M. Kenny

M. Coon  
M<sup>me</sup> Mitton  
M. Bourque  
M<sup>me</sup> Landry  
M<sup>me</sup> Thériault  
M. LePage  
M<sup>me</sup> LeBlanc

M. Arseneau  
M. LeBlanc  
M. K. Chiasson  
M. Lowe  
M. McKee  
M. D'Amours

## CONTRE : 23

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 17

M. Arseneault	M. Kenny	M. LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. McKee
M. Harvey	M. LePage	M. D'Amours
M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> LeBlanc	

## CONTRE : 23

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers ;*
- 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes.*

---

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Conformément à l'avis de motion 34, M. Savoie, appuyé par M. Holder, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordres spéciaux de la Chambre adoptés le 21 novembre 2018 et le 20 mars 2019, la Chambre, le jeudi, peut aussi siéger de 19 h à 22 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur le jeudi 28 mars 2019 et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 19

le jeudi 28 mars 2019

13 h

Prière.

M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à résoudre le conflit de travail entre le Conseil des syndicats des foyers de soins et l'Association des foyers de soins en demandant à leurs représentants de recourir à l'arbitrage exécutoire. (Pétition 5.)

---

M<sup>me</sup> Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'exploitation d'une carrière sur le lot portant le NID 70075304. (Pétition 6.)

---

M<sup>me</sup> Landry donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyée par M<sup>me</sup> Thériault, elle proposera ce qui suit :

attendu que le ministère des Transports et de l'Infrastructure a une politique selon laquelle les routes dans de nombreuses régions rurales ne sont pas déneigées entre 22 h et 5 h ;

attendu que, pendant une tempête hivernale ou immédiatement après celle-ci, cela peut créer des difficultés pour le personnel qui travaille au sein d'une compagnie dont les activités se poursuivent 24 heures sur 24 et qui doivent se déplacer ;

attendu que l'incapacité de déplacer des biens et du personnel peut avoir un important effet économique néfaste et créer un désavantage économique pour les régions rurales ;

attendu que la politique pourrait soulever des préoccupations pour la sécurité publique, car elle pourrait empêcher les déplacements de véhicules d'urgence, de premiers répondants, de la police et de membres du public qui règlent des situations d'urgence dans les régions rurales ;

attendu que les changements climatiques ont donné lieu à des préoccupations selon lesquelles les situations météorologiques pourraient devenir moins prévisibles et les tempêtes hivernales plus fréquentes et plus fortes ;

attendu que le gouvernement négociera bientôt des conventions collectives avec le SCFP en ce qui concerne les horaires de déneigement et d'entretien hivernal ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réexaminer la politique selon laquelle les déneigeuses sont retirées des chemins entre 22 h et 5 h.

---

M. Arseneault donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangée depuis le 9 novembre 2018 entre le ministère de la Santé, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, l'ombudsman et tout autre ministère au sujet du Centre hospitalier Restigouche et de l'établissement de santé mentale appelé Centre d'excellence pour les jeunes.

---

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que notre planète est au bord d'une crise sans précédent en raison des changements climatiques dus aux activités humaines ;

attendu que, selon un rapport récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, si les émissions mondiales de dioxyde de carbone ne sont pas réduites d'au moins 45 % d'ici à 2030, et si la carboneutralité n'est pas atteinte d'ici à 2050, la catastrophe climatique qui nous touche actuellement sera irrémédiable ;

attendu que des centaines de jeunes du Nouveau-Brunswick ont participé à une grève scolaire mondiale le vendredi 15 mars 2019 pour revendiquer des actions contre les changements climatiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à modifier les programmes scolaires afin d'y intégrer un enseignement de la climatologie et des changements climatiques basé sur la réalité

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à cesser de résister aux programmes de tarifications du carbone.

---

M. Austin donne avis de motion 46 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de la difficulté à trouver suffisamment de travailleurs paramédicaux pour répondre au besoin de tels professionnels de la santé ;

---

attendu que les travailleurs paramédicaux devraient faire partie d'un syndicat qui reflète mieux la profession ;

attendu que les travailleurs paramédicaux ont voté à 98 % pour un changement de leur classification, passant de fournisseurs de soins non médicaux à fournisseurs de soins aux patients, comme les autres professionnels de soins de santé au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le changement de la classification des travailleurs paramédicaux permettrait des taux de rémunération plus élevés, attirant donc davantage de personnes à la profession ;

attendu que les travailleurs paramédicaux devraient être payés davantage pour le rôle essentiel qu'ils jouent au sein du système provincial de soins de santé ;

attendu qu'une reclassification constitue un changement nécessaire et raisonnable afin de remonter le moral des travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick et qu'elle leur donnerait la possibilité de négocier au sein d'une unité qui reflète mieux leur rôle dans la prestation de services ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reclassifier l'unité de négociation des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick pour qu'elle passe de fournisseurs de soins non médicaux à fournisseurs de soins aux patients.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers ;*
- 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :  
que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Savoie, au nom du premier ministre.

---

Conformément à l'avis de motion 31, M. Lowe, appuyé par M. McKee, propose ce qui suit :

attendu que, au Nouveau-Brunswick, l'industrie lourde bénéficie d'un certain nombre d'exonérations fiscales ;

attendu que le montant de l'évaluation des établissements publics, notamment les hôpitaux, est beaucoup plus élevé que celui de nombreux biens industriels importants ;

attendu que la ville de Saint John a demandé que soient produits les rapports intitulés, d'une part, *Impôts fonciers municipaux dans la Ville de Saint John* et, d'autre part, *Rapport sur l'imposition équitable de la Ville de Saint John*, dans lesquels sont soulevées des préoccupations sur les exonérations en question ;

attendu que le projet de loi 10, déposé pendant la quatrième session de la 58<sup>e</sup> législature, et le projet de loi 9, déposé pendant la session en cours de la 59<sup>e</sup> législature, avaient pour objet de traiter les préoccupations soulevées ;

qu'il soit résolu que la Chambre enjoigne au Comité permanent de modification des lois d'entreprendre une étude, de recevoir en outre les avis d'experts et de parties prenantes, puis de faire rapport à la Chambre en formulant des recommandations sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'impôt foncier,

que la Chambre enjoigne au Comité permanent de modifications des lois de lui faire rapport en lui présentant ses recommandations dans un délai de 120 jours civils suivants l'adoption de la présente motion

et que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Carr, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 31 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux premier et deuxième paragraphes du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que le régime d'impôt foncier du Nouveau-Brunswick n'a pas été examiné à fond depuis plus d'une décennie ;

« attendu que le régime d'impôt foncier et le système d'évaluation foncière actuels semblent comporter des inégalités ; » ;

dans le troisième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « sur les exonérations en question », de « à l'égard du régime d'impôt foncier » ;

dans le quatrième paragraphe du préambule, par la substitution, au mot « les », de « certaines des » ;

par la substitution, au premier paragraphe de la résolution, du paragraphe suivant :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à entreprendre un examen exhaustif relatif à l'impôt foncier et à l'évaluation foncière, tout en travaillant avec le secteur de la gouvernance locale pour moderniser et améliorer le régime d'impôt foncier actuel. » ;

par la suppression des deuxième et troisième paragraphes de la résolution.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il remet en question la possibilité que la motion fasse l'objet d'un amendement ainsi que la recevabilité de l'amendement.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 7.

Le président statue que la motion peut faire l'objet d'un amendement et que l'amendement en question est recevable, car il n'aborde pas de question étrangère à la motion originale ; il ne fait que saisir la Chambre d'une autre question.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 31, mise aux voix, est adoptée.

---

Conformément à l'avis de motion 36, M. Landry, appuyé par M. Lowe, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement provincial a mis fin aux négociations avec le SCFP au nom des travailleurs des foyers de soins ;

attendu que le personnel des foyers de soins, en prodiguant des soins à certaines de nos personnes les plus vulnérables, fournit un service d'une valeur inestimable ;

attendu que les membres du personnel des foyers de soins méritent un salaire équitable et un suivi aux questions de recrutement, de maintien en poste et de dotation ;

attendu que l'opposition libérale a annoncé publiquement qu'elle était en faveur d'un arbitrage exécutoire comme moyen de résoudre le conflit de travail ;

attendu que le Parti vert et l'Alliance des gens ont par la suite annoncé qu'ils étaient aussi en faveur d'un arbitrage exécutoire ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à collaborer avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et à lui donner les assurances nécessaires pour qu'elle accepte de recourir à un arbitrage exécutoire afin de régler le conflit et de conclure une convention collective.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Arseneau, appuyé par M. Coon, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 36 soit amendée comme suit :

par la suppression du point final et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé :

---

« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à financer entièrement toute convention collective qui résulte d'un processus d'arbitrage exécutoire. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 16, reprend à 16 h 28.

Après un certain laps de temps, M. Austin, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 36 soit amendé comme suit :

par l'insertion, après « processus d'arbitrage exécutoire », de ce qui suit :  
« selon les modalités dont conviennent toutes les parties à la négociation et le gouvernement provincial ».

La séance, suspendue à 16 h 48, reprend à 17 h 1.

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 17 h 44, reprend à 17 h 51.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 20

le vendredi 29 mars 2019

9 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 23, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman

CONTRE : 23

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. Gallant
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. Lowe
M <sup>me</sup> Harris	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

---

M. C. Chiasson, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose que, conformément à l'article 109 du Règlement, le budget principal, 2019-2020, et le budget de capital, 2019-2020, soient renvoyés au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la sanction royale ait lieu.

---

S.H. l'administrateur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

---

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers ;*
- 12, *Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administrateur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 7 mai 2019, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

---

POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman

## CONTRE : 3

M. Coon	M <sup>me</sup> Mitton	M. Arseneau
---------	------------------------	-------------

---

M. Savoie donne avis que, le mardi 7 mai 2019, la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

---

La séance est levée à 10 h 30.

---

Jour de séance 21

le mardi 7 mai 2019

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. LePage a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a qualifié un ministre de « sans coeur ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Flemming a tenu des propos non parlementaires lorsqu'il a indiqué que M. D'Amours n'avait pas été présent à une réunion de comité. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Il est unanimement convenu de permettre au premier ministre de faire une longue déclaration de ministre.

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à désigner route touristique le chemin Waterford et à l'améliorer en conséquence. (Pétition 7.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson :

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels ;*

par l'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r. :

20, *Loi de 2019 portant correction de lois ;*

par l'hon. M. Steeves :

21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*

22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*

par M. Coon :

23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité.*

M. Arseneault donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a annoncé l'annulation des programmes des droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne instaurés par le gouvernement précédent ;

attendu que l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, nos conseils étudiants postsecondaires et les administrations universitaires ont condamné la décision, invoquant des préoccupations portant que cela réduira l'accès aux études postsecondaires ;

attendu que les étudiants ont qualifié la décision de situation perdant-perdant ;

attendu que, en raison de la décision régressive prise par le gouvernement, des milliers d'étudiants qui auraient pu poursuivre des études postsecondaires ne pourront pas se le permettre ;

attendu que de nombreux étudiants qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires devront se trouver des emplois à temps partiel et des emplois d'été pour payer leurs droits de scolarité et autres dépenses d'études ;

attendu que le gouvernement actuel a réduit davantage la possibilité pour les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en faisant des compressions au programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED), ce qui entraînera une diminution considérable du nombre d'emplois d'été pour les étudiants ;

attendu que la mesure aura des répercussions négatives cumulatives sur l'accès aux études postsecondaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le financement du programme SEED au même niveau que 2018 afin que bon nombre des étudiants qui comptent sur un emploi d'été pour payer leurs études postsecondaires soient en mesure de le faire.

---

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat démontrent que, pour éviter que le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C, les émissions mondiales doivent, d'ici à 2030, être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010, ce qui permettrait d'atteindre la carboneutralité vers 2050 ;

attendu que des conditions météorologiques imprévisibles et extrêmes ont déjà un effet dévastateur sur la santé et la sécurité publiques, les finances du gouvernement et l'économie en raison des inondations et des violentes tempêtes, ainsi que sur la propagation des maladies transmises par les tiques et la baisse des populations de poissons, tels que le maquereau, le crabe et la crevette ;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'a pas contribué à l'atteinte des cibles relatives à la biodiversité, étant donné une tendance alarmante quant à la diminution des espèces, et que le système actuel de gestion des forêts va à l'encontre de la lutte contre de tels problèmes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative déclare l'urgence environnementale et climatique,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre immédiatement en oeuvre le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, à se montrer plus ambitieux en établissant des objectifs à court terme pour le lancement d'initiatives axées sur l'énergie renouvelable et le transport à faibles émissions de carbone et à agir rapidement pour exploiter les débouchés économiques et les possibilités au chapitre des emplois verts au sein de l'économie à faibles émissions de carbone tout en gérant les risques pour les travailleurs et les collectivités actuellement tributaires des secteurs à forte intensité carbonique, tels que le raffinage du pétrole et la production d'électricité à partir du charbon

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter à la Chambre d'ici six mois une stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 8 mai 2019, la deuxième lecture des projets de loi 19, 20, 21 et 22 sera appelée.

---

La séance est levée à 15 h 2.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour 2016	(4 avril 2019) ;
réponse à la pétition 5	(8 avril 2019) ;
rapport annuel du Cabinet du procureur général pour 2017-2018	(9 avril 2019) ;
documents demandés dans l'avis de motion 17	(10 avril 2019) ;
réponse à la pétition 4	(10 avril 2019) ;
rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2018	(11 avril 2019) ;
rapport annuel du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse pour 2016-2017	(12 avril 2019).

---

Jour de séance 22

le mercredi 8 mai 2019

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 29 mars 2019

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

M. Landry accueille à la Chambre M. Kevin Vickers, qui a récemment été élu chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick.

---

Après les questions orales, M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Steeves a parlé d'une étude gouvernementale et que ce dernier devrait être tenu de la déposer à la Chambre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

---

L'hon. M. Flemming dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Centre hospitalier Restigouche du Nouveau-Brunswick et Centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes : Rapport du consultant externe, le 27 avril 2019*, lequel a été rédigé par G. Weber.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Flemming, c.r. :

24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux ;*

25, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance ;*

par l'hon. M. Holland :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières ;*

---

par l'hon. M. Holder :

27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB ;*

par l'hon. M<sup>me</sup> Shephard :

28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.*

---

M. DeSaulniers donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyé par M. Austin, il proposera ce qui suit :

attendu que le détaillant de cannabis du Nouveau-Brunswick a annoncé une perte de 11,7 millions de dollars pendant la première année ;

attendu que, depuis la légalisation du cannabis, le Nouveau-Brunswick a connu la plus forte augmentation des prix, les consommateurs ayant payé 30,5 % de plus au cours des six derniers mois ;

attendu que, dans le cadre du modèle de privatisation, les producteurs du secteur privé pourraient résoudre les problèmes actuels liés à l'offre et à la demande en fournissant aux détaillants un plus grand stock de cannabis ;

attendu que le fait de légaliser les producteurs actuels permettrait de limiter la vente sur le marché illicite et d'accroître les recettes pour le Nouveau-Brunswick grâce à la portion des ventes qui seraient détournées du marché illicite ;

attendu que le fait de confier la vente de cannabis au secteur privé créerait des possibilités d'affaires pour les entrepreneurs et des emplois pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick bénéficierait d'un accroissement notable des recettes par suite de l'imposition d'une taxe uniforme sur la vente de cannabis aux commerces au détail, sans assumer les frais liés à la gestion des ventes au détail ;

attendu que la privatisation des activités liées au cannabis permettrait d'augmenter les recettes provinciales par le truchement de droits de licence ;

attendu que le modèle de vente libre de cannabis élargirait les possibilités d'affaires pour les entreprises dont les activités principales sont liées au cannabis, par exemple dans le secteur agricole et au chapitre de la transformation du cannabis ainsi que de la fabrication et de la vente de produits du cannabis, et pour les entreprises de services complémentaires, entre autres les systèmes de points de vente, les entreprises de traitement des paiements, les spécialistes du cybermarketing, les avocats et les comptables ;

attendu que le Nouveau-Brunswick peut se servir du modèle de privatisation efficace de l'Alberta pour s'assurer de créer un modèle de réussite propre au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les recherches générales indiquent que la privatisation des activités liées au cannabis se traduirait par d'importants gains économiques pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que la privatisation de Cannabis NB entraînera la création d'emplois au Nouveau-Brunswick puisque les petites entreprises et les investissements des entreprises injecteront des fonds supplémentaires dans l'économie de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entamer le processus de privatisation de Cannabis NB en vue de confier la vente de cannabis au secteur privé.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 9 mai 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 39, puis affaires émanant des autres partis.

M<sup>me</sup> Mitton donne avis qu'il y aura étude du projet de loi 23.

M. Austin donne avis qu'il y aura étude du projet de loi 18.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par l'hon. M. Holder, propose ce qui suit :

que l'ordre portant renvoi du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*, au Comité permanent de la politique économique soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé au Comité plénier. (Motion 50.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 9 mai 2019, la deuxième lecture des projets de loi 24, 25, 26, 27 et 28 sera appelée.

---

La séance est levée à 12 h 5.

---

Jour de séance 23

le jeudi 9 mai 2019

13 h

Prière.

M. Landry accueille à la Chambre M. Donald Arseneault, ancien député libéral provincial de Dalhousie—Restigouche-Est (2003-2014) et de Campbellton-Dalhousie (2014-2017).

---

L'hon. M. Carr accueille à la Chambre M. Max White, ancien député coriste provincial de Sunbury (1991-1995).

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 14 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

---

La séance, suspendue à 14 h 2, reprend à 14 h 30.

---

Conformément à l'avis de motion 39, M. C. Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, propose ce qui suit :

attendu que, en 2012, le rapport du Groupe de travail sur le français langue seconde a recommandé que le point d'entrée au programme d'immersion en français soit la 1<sup>re</sup> année ;

attendu que la documentation d'experts reconnus dans le domaine laisse entendre que les enfants sont plus à même de réussir à apprendre une langue seconde s'ils y sont initiés à un jeune âge ;

attendu que, en 2017, le gouvernement précédent a instauré la 1<sup>re</sup> année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que, en décembre 2018, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a indiqué que le gouvernement envisageait de réétudier la 1<sup>re</sup> année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que le ministre, à l'appui d'une décision visant à reporter le point d'entrée à une année ultérieure, a invoqué des préoccupations au sujet des résultats des élèves de 2<sup>e</sup> année à l'évaluation provinciale en lecture ;

attendu qu'aucune preuve n'appuie les prétentions du ministre selon lesquelles les résultats de l'évaluation en lecture étaient liés au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que le ministre a ensuite essayé de justifier ses réflexions sur le report du point d'entrée en 1<sup>re</sup> année en prétendant qu'il y avait une pénurie d'enseignants en immersion en français ;

attendu que le ministre a lancé un sondage d'opinion publique en ligne sur la question, lequel a été largement critiqué comme étant biaisé et comportant des questions tendancieuses afin d'appuyer la position du ministre ;

attendu que les consultations publiques concernant l'important dossier ont été nettement inadéquates ;

attendu que, au lieu d'essayer de gérer les questions liées aux ressources en personnel enseignant et à la mise en oeuvre, le ministre maintient la position portant que la seule solution est de changer le point d'entrée ;

attendu que des membres du personnel enseignant, des parents et bien d'autres personnes ont exprimé des préoccupations quant à l'instabilité au sein du système d'éducation que créeraient des changements importants au programme d'immersion en français ;

attendu qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps afin de mesurer adéquatement le degré de réussite du programme ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas modifier le point d'entrée au programme d'immersion.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Gauvin, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 39 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre toute décision sur le point d'entrée au programme d'immersion en français dans le contexte d'une discussion élargie à propos des programmes de langue seconde dans la province. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h, reprend à 16 h 14.

Après un certain laps de temps, M. Arseneau, appuyé par M<sup>me</sup> Mitton, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 39 soit amendé comme suit :

par la substitution, aux mots « prendre toute décision sur le point d'entrée au programme d'immersion en français dans le contexte d'une », de « maintenir la 1<sup>re</sup> année au plus tard comme point d'entrée au programme d'immersion en français et à entamer une ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 46, reprend à 16 h 52.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

#### POUR : 23

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. Gallant
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. Lowe
M <sup>me</sup> Harris	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

#### CONTRE : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

---

La question est proposée au sujet de la motion 39 amendée, dont voici le texte :

attendu que, en 2012, le rapport du Groupe de travail sur le français langue seconde a recommandé que le point d'entrée au programme d'immersion en français soit la 1<sup>re</sup> année ;

attendu que la documentation d'experts reconnus dans le domaine laisse entendre que les enfants sont plus à même de réussir à apprendre une langue seconde s'ils y sont initiés à un jeune âge ;

attendu que, en 2017, le gouvernement précédent a instauré la 1<sup>re</sup> année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que, en décembre 2018, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a indiqué que le gouvernement envisageait de réétudier la 1<sup>re</sup> année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que le ministre, à l'appui d'une décision visant à reporter le point d'entrée à une année ultérieure, a invoqué des préoccupations au sujet des résultats des élèves de 2<sup>e</sup> année à l'évaluation provinciale en lecture ;

attendu qu'aucune preuve n'appuie les prétentions du ministre selon lesquelles les résultats de l'évaluation en lecture étaient liés au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que le ministre a ensuite essayé de justifier ses réflexions sur le report du point d'entrée en 1<sup>re</sup> année en prétendant qu'il y avait une pénurie d'enseignants en immersion en français ;

attendu que le ministre a lancé un sondage d'opinion publique en ligne sur la question, lequel a été largement critiqué comme étant biaisé et comportant des questions tendancieuses afin d'appuyer la position du ministre ;

attendu que les consultations publiques concernant l'important dossier ont été nettement inadéquates ;

attendu que, au lieu d'essayer de gérer les questions liées aux ressources en personnel enseignant et à la mise en oeuvre, le ministre maintient la position portant que la seule solution est de changer le point d'entrée ;

attendu que des membres du personnel enseignant, des parents et bien d'autres personnes ont exprimé des préoccupations quant à l'instabilité au sein du système d'éducation que créeraient des changements importants au programme d'immersion en français ;

attendu qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps afin de mesurer adéquatement le degré de réussite du programme ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre toute décision sur le point d'entrée au programme d'immersion en français dans le contexte d'une discussion élargie à propos des programmes de langue seconde dans la province.

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 39 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Fitch
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman

## CONTRE : 23

M. Arseneault	M <sup>me</sup> Mitton	M. Gallant
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. Lowe
M <sup>me</sup> Harris	M. C. Chiasson	M. McKee
M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc	M. D'Amours
M. Coon	M. Arseneau	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 42

(8 mai 2019).

---

Jour de séance 24

le vendredi 10 mai 2019

9 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire les gaz à effet de serre. (Pétition 8.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Shephard :

29, *Loi concernant la recherche* ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r. :

30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud* ;

31, *Loi sur la publication des avis officiels* ;

32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* ;

par l'hon. M. Flemming, c.r. :

33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*.

M. D'Amours donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province ;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite ;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement n'a pas admis que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise ;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes ;

attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

---

M<sup>me</sup> Conroy donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyée par M. Austin, elle proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick doit transformer le programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes, qui offrirait l'option de se retirer du programme ;

attendu que le Canada affiche des taux de dons d'organes très faibles et qu'il n'y a que 20,9 donateurs par million d'habitants, comparativement à l'Espagne, qui compte 43,4 donateurs par million d'habitants, et aux États-Unis, qui comptent 31 donateurs par million d'habitants ;

attendu que, en 2015, sur les quelque 267 000 décès survenus au Canada, à peine 150 000 environ ou 56 % se sont produits à l'hôpital, que, sur les 150 000 décès survenus à l'hôpital, seulement 5 000 personnes environ ou 3 % satisfaisaient aux critères pour être un donneur d'organes potentiel, que, sur ces 5 000 donateurs potentiels, à peine 650 ou 13 % sont devenus des donateurs réels et que ces 650 donateurs ont permis la réalisation de 1 995 greffes ;

attendu qu'un donneur d'organes peut sauver la vie de huit personnes ;

attendu qu'un donneur de tissus pourrait aider jusqu'à 75 personnes ;

---

attendu que l'instauration d'un programme de don d'organes automatique réduira les listes d'attente en faisant en sorte que tous les donneurs d'organes potentiels deviennent des donneurs d'organes réels ;

attendu qu'il est important et urgent d'adopter un programme de don d'organes automatique ;

attendu que, aux États-Unis, 20 personnes en attente d'une greffe meurent chaque jour et que, au Canada, une personne en attente d'une greffe meurt chaque 1,25 jour ;

attendu que le secteur des soins de santé au Nouveau-Brunswick économisera des dizaines de millions de dollars par année grâce au programme de don automatique d'organes et de tissus ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entreprendre la transformation de l'actuel programme de don d'organes en un système de consentement automatique au don d'organes afin de sauver de nombreuses vies et d'économiser de l'argent au Nouveau-Brunswick.

---

M. Arseneault invoque le Règlement ; il demande si le gouvernement a l'intention de présenter un budget supplémentaire au cours de la session, une fois que seront écoulées les 80 heures consacrées à l'étude des prévisions budgétaires, et, le cas échéant, si ce budget sera étudié en comité. M. Savoie informe la Chambre que tout budget supplémentaire présenté sera étudié.

---

La séance est levée à 10 h 50.

---

Jour de séance 25

le mardi 14 mai 2019

13 h

Prière.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que M. Austin devrait retirer sa déclaration de député puisque celle-ci accuse à tort M. C. Chiasson d'avoir fait une certaine déclaration le jour de séance précédent. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. DeSaulniers invoque le Règlement ; il soutient que M<sup>me</sup> Harris a désigné nommément certains députés au lieu d'employer le nom de leur circonscription ou leur titre. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Savoie, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 mai 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 23, 24 et 25 avril et les 7, 8 et 10 mai 2019 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 29 mars 2019.

Le comité fait rapport qu'il a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les crédits, lesquels sont énumérés dans le rapport ci-joint. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés.

Le président du comité,  
(signature)  
Glen Savoie, député

Voici les crédits adoptés par le comité.

**BUDGET PRINCIPAL, 2019-2020  
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>	
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	40 197 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	40 150 000
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE</b>	
Services généraux et autres services d'enseignement .....	57 976 000
Districts scolaires .....	1 121 881 000
Développement de la petite enfance.....	114 849 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	1 294 659 000
<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES</b>	
Administration .....	7 931 000
Ressources naturelles .....	79 063 000
Énergie et mines.....	5 853 000
Aménagement des terres .....	3 724 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	96 524 000
<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Services généraux et financement communautaire .....	1 919 000
Gouvernements locaux.....	137 005 000
Autorisations et conformité.....	7 004 000
Science et protection de l'environnement .....	3 602 000
Politiques, changements climatiques et participation des Premières nations et du public .....	2 764 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme ...	327 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	152 574 000
<b>BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF</b>	
Secrétariat du Conseil exécutif.....	2 756 000
Communications gouvernementales .....	4 301 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur .....	346 000
Direction de l'égalité des femmes.....	3 199 000
Affaires intergouvernementales .....	2 630 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	13 185 000

<b>MINISTÈRE DES FINANCES ET DU CONSEIL DU TRÉSOR</b>	
Budget et gestion financière.....	914 000
Gestion des ressources financières.....	10 740 000
Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.....	12 398 000
Bureau du chef du service de l'information.....	6 670 000
Bureau du contrôleur.....	3 104 000
Services stratégiques.....	2 099 000
Moins : crédits législatifs.....	47 000
Votés.....	35 878 000
 <b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Secrétariat des affaires autochtones.....	3 778 000
Moins : crédits législatifs.....	47 000
Votés.....	3 731 000
 Commissions versées aux percepteurs de la taxe	
sur le pari mutuel.....	350 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi.....	688 000
 Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires.....	
Moins : crédits législatifs.....	147 970 000
Moins : crédits législatifs.....	170 000
Votés.....	147 800 000
 Bureau du greffier, chef des opérations et chef de la fonction publique.....	
	2 015 000
 Régimes de retraite et d'avantages sociaux.....	
Moins : crédits législatifs.....	334 359 000
Moins : crédits législatifs.....	2 000
Votés.....	334 357 000
 Provision pour pertes.....	
	12 200 000
Accords de partage des recettes avec les Premières Nations.....	61 000 000
 Services Nouveau-Brunswick.....	
Moins : crédits législatifs.....	179 580 000
Moins : crédits législatifs.....	47 000
Votés.....	179 533 000
 Provision pour fonds supplémentaires.....	
	115 765 000
 <b>MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>	
Services ministériels et autres services de santé.....	163 899 000
Assurance-maladie.....	671 880 000
Régimes d'assurance-médicaments.....	205 379 000
Services de santé de la partie III.....	1 762 281 000

Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	2 803 392 000
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL</b>	
Administration .....	1 301 000
Procureur général .....	20 452 000
Services à la justice .....	25 432 000
Aide juridique .....	8 552 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	55 690 000
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	
Indemnités des députés, comités et activités .....	9 137 000
Moins : crédits législatifs .....	4 272 000
Votés .....	4 865 000
Bureau de l'Assemblée législative .....	3 740 000
Bureau du vérificateur général .....	3 322 000
<b>Bureaux des chefs et des membres des partis</b>	
politiques enregistrés .....	2 184 000
Moins : crédits législatifs .....	90 000
Votés .....	2 094 000
Élections Nouveau-Brunswick .....	6 560 000
Moins : crédits législatifs .....	668 000
Votés .....	5 892 000
Bureau de l'ombud .....	1 067 000
Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés .....	1 250 000
Bureau du commissaire aux langues officielles .....	680 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances .....	493 000
Bureau du commissaire à l'intégrité .....	740 000
<b>CABINET DU PREMIER MINISTRE</b>	
Administration .....	1 492 000
Moins : crédits législatifs .....	67 000
Votés .....	1 425 000
<b>OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK</b>	
Administration et Services de développement des entreprises .....	15 033 000
Aide financière .....	25 000 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	39 986 000

<b>AUTRES ORGANISMES</b>	
Entités consolidées .....	398 274 000
Moins : crédits législatifs .....	398 274 000
Votés .....	0
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.....	642 000
Société de l'inclusion économique et sociale.....	2 819 000
Commission du travail et de l'emploi .....	647 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick .....	368 000
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick.....	429 000
Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées ....	298 000
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Travail et services stratégiques .....	11 015 000
Bibliothèques publiques du N.-B. ....	15 574 000
Affaires postsecondaires .....	180 347 000
Apprentissage pour adultes .....	9 452 000
Développement de l'emploi .....	13 584 000
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'oeuvre .....	18 883 000
Développement du marché du travail.....	100 768 000
Croissance démographique .....	9 547 000
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes .....	276 886 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	636 009 000
<b>MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Services ministériels .....	5 702 000
Division de la sécurité communautaire .....	53 186 000
Division des inspections et de l'application de la loi .....	124 395 000
Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence .....	44 172 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	227 408 000
<b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Projets et activités de développement .....	70 090 000
<b>SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	
Service de la dette publique .....	677 000 000
Moins : crédits législatifs .....	669 900 000
Votés .....	7 100 000

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Services généraux et autres .....	9 880 000
Aînés et soins de longue durée.....	547 011 000
Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap .....	313 858 000
Sécurité du revenu.....	229 800 000
Services d'habitation.....	91 423 000
Mieux-être.....	5 400 000
Autres prestations.....	37 783 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	1 235 108 000

**MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE**

Administration .....	2 656 000
Parcs et attractions .....	15 393 000
Sports et loisirs.....	6 614 000
Culture, patrimoine et archéologie .....	16 315 000
Tourisme .....	12 753 000
Moins : crédits législatifs .....	47 000
Votés .....	53 684 000

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE**

Administration .....	12 860 000
Politiques et affaires législatives .....	1 190 000
Entretien.....	70 877 000
Entretien pendant l'hiver.....	68 725 000
Construction des ponts et des routes .....	3 002 000
Groupe des bâtiments.....	132 364 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick .....	22 482 000
Moins : crédits législatifs .....	21 647 000
Votés .....	289 853 000

**COMPTE DE CAPITAL****MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES**

Biens d'équipement.....	100 000
Infrastructure stratégique .....	200 000
Votés .....	300 000

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE**

Écoles publiques – Biens d'équipement.....	1 599 000
--	-----------

<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES</b>	
Amélioration du réseau de drainage de la mine Caribou .....	325 000
Bassin hydrographique Musquash – Améliorations des biens immobiliers.....	4 000 000
Infrastructure du Sentier NB Trail .....	750 000
Achat de terrains .....	1 500 000
Votés .....	6 575 000
 <b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX</b>	
Districts de services locaux .....	1 000 000
 <b>MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>	
Hôpitaux publics – Biens d'équipement .....	23 000 000
 <b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes Programme d'entretien reporté .....	2 000 000
 <b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Canada – Nouveau-Brunswick Entente bilatérale intégrée .....	5 000 000
Canada – Nouveau-Brunswick : Nouveau Fonds Chantiers Canada – Fonds des petites collectivités .....	4 500 000
Initiative en matière d'infrastructure stratégique .....	38 300 000
Votés .....	47 800 000
 <b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	
Services des foyers de soins – Amélioration des biens immobiliers .....	9 000 000
Services des foyers de soins – Entretien .....	3 000 000
Votés .....	12 000 000
 <b>MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE</b>	
Amélioration des installations.....	2 590 000
Infrastructure stratégique .....	10 355 000
Votés .....	12 945 000
 <b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Ponts.....	43 960 000
Routes .....	168 550 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités.....	10 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés .....	52 575 000

Agence de gestion des véhicules.....	14 000 000
Travaux publics et infrastructure .....	204 292 000
Moins : crédits législatifs .....	45 053 000
Votés .....	448 324 000

### PRÊTS ET AVANCES

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick ...	1 600 000
Programmes de prêts.....	9 500 000
Votés .....	11 100 000

#### OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK

Aide financière à l'industrie.....	50 000 000
------------------------------------	------------

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

Avances de prêts aux étudiants .....	65 000 000
--------------------------------------	------------

#### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick .....	4 000 000
Programme de prêt du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi .....	1 000 000
Votés .....	5 000 000

#### MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Habitation.....	3 224 000
-----------------	-----------

### FONDS DE ROULEMENT – SOLDES MAXIMAUX 2019-2020

Votés (\$)

#### AVANCES – FONDS DE ROULEMENT

Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	1 100 000
Éducation et Développement de la petite enfance.....	350 000
Gouvernement général .....	100 000
Santé.....	1 225 000
Justice et Cabinet du procureur général .....	15 000
Développement social .....	1 900 000
Tourisme, Patrimoine et Culture .....	500 000
Transports et Infrastructure .....	3 000 000

Travail sécuritaire NB	
Finances et Conseil du Trésor.....	360 000
Éducation et Développement de la petite enfance .....	160 000
Santé .....	515 000
Votés .....	1 035 000

#### AVANCES – PETITE CAISSE

Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	24 000
Éducation et Développement de la petite enfance.....	122 000
Développement de l'énergie et des ressources.....	24 000
Environnement et Gouvernements locaux .....	3 000
Santé.....	2 000
Justice et Cabinet du procureur général .....	12 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	15 000
Sécurité publique .....	28 000
Développement social.....	24 000
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	100 000
Transports et Infrastructure.....	23 000
Autres (petites avances) .....	4 000

#### STOCKS

Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	2 000 000
Développement de l'énergie et des ressources.....	510 000
Santé.....	8 830 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	200 000
Sécurité publique .....	700 000
Développement social.....	100 000
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	400 000
Transports et Infrastructure.....	23 000 000

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Austin donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. DeSaulniers, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement est le mieux placé pour appuyer les entreprises du Nouveau-Brunswick, en éliminant les obstacles qui les empêchent de connaître du succès, de croître et de développer leurs activités au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le soutien des entreprises au Nouveau-Brunswick doit constituer la priorité absolue étant donné que, comparativement à d'autres provinces, nous n'avons pas la densité de population nécessaire pour soutenir la croissance ;

attendu que, afin que les prix demeurent compétitifs, nous devons avoir au Nouveau-Brunswick de multiples compagnies et usines pour créer une concurrence sur le plan des prix, créant ainsi un marché concurrentiel et non un monopole ;

attendu que les entreprises et les usines du Nouveau-Brunswick généreront un profit et que ce profit sera ensuite réinvesti dans l'économie du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'appui soutenu et les mécanismes adoptés favoriseront la croissance des compagnies actuelles du Nouveau-Brunswick, inciteront de nouvelles compagnies à ouvrir des usines et favoriseront le lancement d'entreprises dans la province, ce qui créera des emplois ;

attendu que la croissance et le développement des activités des compagnies en question favoriseront une croissance de la population, car les gens d'ici et d'ailleurs s'installeront dans la province au lieu d'aller s'installer ailleurs ;

attendu que le gouvernement devrait voir à ce que les ententes de commerce interprovincial en vigueur ne présentent pas de désavantages pour les compagnies du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à entamer le processus d'évaluation de tous les aspects liés aux appels d'offres et aux soumissions ainsi que des règlements applicables aux compagnies du Nouveau-Brunswick et aux nouvelles compagnies qui veulent développer leurs activités au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer qu'ils ne nuisent pas à leur succès ni à leur croissance.

---

M. DeSaulniers donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Austin, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit soutenir les pompiers volontaires et les agents de police auxiliaires et récompenser leurs services au moyen d'un crédit d'impôt provincial pour compenser la hausse des frais de déplacement qui résulte de la taxe sur le carbone ;

attendu que les pompiers volontaires et les agents de police auxiliaires aident et servent les collectivités sans obtenir de gain financier ;

attendu que, lorsqu'ils interviennent en situation d'urgence, les pompiers volontaires et les agents de police auxiliaires paient leurs frais de déplacement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à offrir aux pompiers volontaires et aux agents de police auxiliaires un allègement fiscal semblable à celui que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offre à ses pompiers volontaires.

---

La séance, suspendue à 14 h 45, reprend à 14 h 50.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 15 mai 2019, la deuxième lecture des projets de loi 29, 30, 31, 32 et 33 sera appelée.

---

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 15, 16 et 17 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 13 et 14.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 26

le mercredi 15 mai 2019

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rend la décision suivante sur certains rappels au Règlement faits au cours du jour de séance précédent :

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, un certain nombre de rappels au Règlement ont été faits hier, après la période des questions. Je vais maintenant me prononcer sur les rappels au Règlement qui n'ont pas été réglés hier.

Tout d'abord, le leader parlementaire de l'opposition soutient que le député de Fredericton-Grand Lake a accusé à tort le député de Victoria-La-Vallée d'avoir fait une certaine déclaration de député vendredi dernier. J'ai examiné la déclaration du député de Fredericton-Grand Lake ainsi que toutes les déclarations de députés faites vendredi dernier et j'en conclus que le leader parlementaire de l'opposition a raison, car le député de Victoria-La-Vallée n'a pas fait la déclaration qui lui est attribuée.

Les parlementaires doivent faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils citent ou décrivent des propos qu'un député aurait tenus à la Chambre, lorsqu'ils mettent en ligne des allégations à cet égard et lorsqu'ils attribuent des propos à un député. Je demande aux parlementaires d'en tenir compte à l'avenir, et, à mon avis, si une erreur est soulevée, il conviendra peut-être de retirer la déclaration erronée.

De plus, selon un usage bien établi à la Chambre, les déclarations de députés ne doivent pas servir à lancer des attaques personnelles contre des parlementaires. Les parlementaires peuvent mettre en question les politiques du gouvernement ou d'autres partis, mais ne peuvent pas attaquer personnellement leurs pairs. La déclaration faite par le député de Fredericton-Grand Lake et des déclarations faites dernièrement par d'autres parlementaires contenaient des propos qui pourraient être considérés comme des attaques personnelles contre d'autres parlementaires. Cela ne correspond pas à l'usage établi à la Chambre et ne sera pas toléré à l'avenir.

Par ailleurs, le député de Fredericton-York soutient que la députée de Baie-de-Miramichi—Neguac a parlé du gouvernement Austin-Higgs. Selon un usage bien établi à la Chambre, le nom des parlementaires n'y est pas prononcé. Une seule exception est admise, soit le nom du premier ministre actuel précédé du mot « gouvernement ». Je demande aux parlementaires de respecter la règle.

---

M. Austin prend la parole et présente ses excuses pour l'erreur qu'il a commise dans sa déclaration de député.

---

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. C. Chiasson soulève la question de privilège ; il soutient que M. Austin a mis en ligne une vidéo de sa déclaration erronée et demande que la vidéo soit retirée et que le compte rendu soit corrigé.

---

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir l'accès aux services offerts par du personnel infirmier praticien dans des cliniques privées. (Pétition 9.)

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 16 mai 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaires émanant des autres partis, puis motion 36.

M<sup>me</sup> Mitton donne avis qu'il y aura étude du projet de loi 23.

M. DeSaulniers donne avis qu'il y aura étude du projet de loi 18.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 19, 20, 21 et 22 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 13, 14, 15, 16 et 17.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi de 2019 portant correction de lois*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi de 2019 portant correction de lois*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Il est unanimement convenu de revenir aux avis d'affaires émanant de l'opposition.

M. Arseneault donne avis qu'il y aura étude de la motion 47 après l'étude de la motion 36.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 12 h 5, reprend à 13 h 5.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue à 15 h 19, reprend à 15 h 30. M<sup>me</sup> LeBlanc est au fauteuil.

La séance, suspendue à 15 h 47, reprend à 17 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> LeBlanc, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;

17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 27

le jeudi 16 mai 2019

13 h

Prière.

La séance, suspendue à 13 h 14 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 13 h 26.

---

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir l'accès aux services offerts par du personnel infirmier praticien dans des cliniques privées. (Pétition 10.)

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la troisième lecture, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

La séance, suspendue à 14 h 23, reprend à 14 h 30.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*.

Le débat se termine. Le vote se partage comme suit sur la motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois :

POUR : 22

M. Arseneault  
M. Melanson  
M. Landry  
M. Harvey  
M<sup>me</sup> Harris  
M. Kenny  
M. Coon  
M<sup>me</sup> Mitton

M. Bourque  
M<sup>me</sup> Landry  
M<sup>me</sup> Thériault  
M. LePage  
M. C. Chiasson  
M<sup>me</sup> LeBlanc  
M. Arseneau  
M. LeBlanc

M. K. Chiasson  
M. Horsman  
M. Lowe  
M. McKee  
M. D'Amours  
M. Austin

## CONTRE : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Crossman
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr	

Le président de la Chambre, conformément à l'article 14 du Règlement, départage le vote, en apportant sa voix prépondérante aux voix pour.

À la demande de M. Savoie, le président de la Chambre motive ainsi son suffrage :

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Je n'ai pas à donner d'explication, mais je vais le faire. Le projet de loi sera renvoyé à un comité. J'ai décidé qu'il ne revenait pas à la présidence de rejeter ou d'approuver un projet de loi. La décision revient à un comité de l'Assemblée législative.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr
M. Savoie	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Cardy	M. Fairgrieve
M. Austin	M. DeSaulniers	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Wetmore	M. Coon
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M <sup>me</sup> Mitton

---

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La séance est levée à 18 h 10.

---

Jour de séance 28

le vendredi 17 mai 2019

9 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire les gaz à effet de serre. (Pétition 11.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Crossman :

34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Oliver, appuyé par l'hon. M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que les infrastructures, les installations et les services liés aux travaux publics sont d'une importance cruciale pour la santé, la sécurité et le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les installations et les services en question ne seraient pas en place si ce n'était des efforts constants déployés par les professionnels, les employés et les administrateurs qui participent aux travaux publics, lesquels représentent les paliers de gouvernement fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux et se chargent et s'occupent de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, des bâtiments publics ainsi que des autres structures et installations nécessaires à la prestation de services à la population ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que la population et les responsables locaux de la province acquièrent des connaissances et continuent de s'intéresser de plus en plus aux besoins et aux programmes liés aux travaux publics dans leur collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative désigne la semaine du 19 au 25 mai 2019 Semaine nationale des travaux publics

et que tous les parlementaires se joignent aux représentants d'organismes gouvernementaux à l'occasion des activités et des cérémonies organisées pour saluer nos ingénieurs et administrateurs des travaux publics et

souligner leur importante contribution à l'échelle nationale à l'égard de notre santé et de notre mieux-être. (Motion 55.)

La séance, suspendue à 10 h 42, reprend à 10 h 53.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Holder, appuyé par M. Savoie, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement affecte des fonds publics au soutien des universités du Nouveau-Brunswick dont les activités sont gérées de façon indépendante ;

attendu que les personnes représentant lesdites universités à dotation publique ont convenu de comparaître devant un comité de la Chambre pour répondre à des questions portant sur la gestion des fonds affectés et sur des sujets connexes ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial sur les universités publiques, chargé d'inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour en fournir un aperçu

et que le comité soit composé de M. Savoie, de l'hon. M<sup>me</sup> Shephard, de l'hon. M. Holland, de l'hon. M. Steeves, de M. Horsman, de M<sup>me</sup> Thériault, de M. McKee, de M<sup>me</sup> Landry, de M<sup>me</sup> Mitton et de M. DeSaulniers. (Motion 56.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 28 mai 2019.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 24, 25, 26, 27, 28 et 33 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 19.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue à 12 h 11, reprend à 12 h 32.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 13 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 35

(16 mai 2019).

---

Jour de séance 29

le mardi 28 mai 2019

13 h

Prière.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 29, 30, 31 et 32 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 20 et 21.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi concernant la recherche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi concernant la recherche*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi sur la publication des avis officiels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi sur la publication des avis officiels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

La séance, suspendue à 14 h 33, reprend à 14 h 36. M. C. Chiasson est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

20, *Loi de 2019 portant correction de lois.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 6 et 7

(21 mai 2019).

---

Jour de séance 30

le mercredi 29 mai 2019

10 h

Prière.

M. Horsman donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 6 juin 2019, appuyé par M. Harvey, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés depuis le 15 avril 2016 entre, d'une part, le ministère de la Sécurité publique, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère de la Justice et Cabinet du procureur général et d'autres ministères ou sociétés de la Couronne et, d'autre part, des ministères et organismes fédéraux concernant le succès de l'Unité de lutte contre la contrebande, y compris, notamment, le nombre de saisies de marchandises de contrebande, la valeur globale de la contrebande saisie et la valeur du manque à gagner en recettes fiscales provenant de la vente d'une quantité de marchandises légales équivalente à la quantité de marchandises de contrebande saisies.

---

M. Horsman donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 6 juin 2019, appuyé par M. Harvey, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés depuis le 9 novembre 2018 entre, d'une part, le ministère de la Sécurité publique, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, d'autres ministères ou sociétés de la Couronne et, d'autre part, des ministères et organismes fédéraux au sujet de la décision de dissoudre l'Unité de lutte contre la contrebande.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 mai 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 36, 8 et 47.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 27, 22 et 26.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

20, *Loi de 2019 portant correction de lois.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue à 11 h 20, reprend à 13 h 5. M<sup>me</sup> LeBlanc est au fauteuil.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 28.

Après un certain laps de temps, pendant l'étude du projet de loi 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, M. Arseneau propose un amendement de l'alinéa 6(1)b).

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Arseneault	M. Kenny	M. C. Chiasson
M. Melanson	M. Coon	M. Arseneau
M. Landry	M <sup>me</sup> Mitton	M. Horsman
M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque	M. McKee
M. Harvey	M <sup>me</sup> Landry	M. D'Amours
M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> Thériault	

CONTRE : 21

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fitch
M. Austin	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman

La séance, suspendue à 16 h 56, reprend à 17 h 4. M. C. Chiasson est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de

---

comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 31

le jeudi 30 mai 2019

13 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Harvey a parlé de l'absence d'un député à la Chambre. Le président de la Chambre demande au député de se rétracter ; le député obtempère.

---

Après les questions orales, le président de la Chambre demande à M. D'Amours de retirer l'allégation qu'il a faite selon laquelle l'hon. M. Cardy aurait induit la Chambre en erreur ; le député obtempère. Le président demande aussi à l'hon. M. Flemming de retirer divers propos non parlementaires qu'il a tenus à l'égard de M. D'Amours ; le député obtempère.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la troisième lecture, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*  
27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

La séance, suspendue à 14 h 8, reprend à 14 h 30.

---

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 36, proposé par M. Austin, appuyé par M<sup>me</sup> Conroy, dont voici le texte :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 36 soit amendé comme suit :

par l'insertion, après « processus d'arbitrage exécutoire », de ce qui suit :  
« selon les modalités dont conviennent toutes les parties à la négociation et le gouvernement provincial ».

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Carr	
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Holland	

## CONTRE : 25

M. Arseneault	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Melanson	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M. Landry	M <sup>me</sup> Thériault	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. McKee
M. Harvey	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> LeBlanc	M <sup>me</sup> Conroy
M. Kenny	M. Arseneau	M. DeSaulniers
M. Coon	M. Gallant	
M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc	

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion 36, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 25

M. Arseneault	M. Bourque	M. K. Chiasson
M. Melanson	M <sup>me</sup> Landry	M. Horsman
M. Landry	M <sup>me</sup> Thériault	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M. LePage	M. McKee
M. Harvey	M. C. Chiasson	M. D'Amours
M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> LeBlanc	M <sup>me</sup> Conroy
M. Kenny	M. Arseneau	M. DeSaulniers
M. Coon	M. Gallant	
M <sup>me</sup> Mitton	M. LeBlanc	

---

CONTRE : 21

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Holland
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Urquhart
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Wetmore	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Fairgrieve
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Carr	M. Crossman

---

Conformément à l'avis de motion 8, M. C. Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, propose ce qui suit :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit : « Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire. » ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : « Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. » ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Flemming, appuyé par l'hon. M. Cardy, propose l'amendement suivant :

---

AMENDEMENT

que la motion 8 soit amendée comme suit :

par la suppression du point final dans le paragraphe de la résolution et son remplacement par ce qui suit :

« lorsqu'il sera approprié de le faire sur le plan clinique afin de répondre entièrement aux besoins des collectivités. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 8 amendée, dont voici le texte :

attendu que, le 10 décembre 2015, l'actuel premier ministre a dit : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » ;

attendu que, le 12 décembre 2012, l'actuel ministre de la Santé a dit :  
Nous devons examiner la masse critique. Nous devons examiner les besoins. Il n'y a pas de Costco non plus à Perth-Andover, parce qu'il n'y aurait pas assez de masse critique pour que le magasin soit viable. Voici les éléments que nous devons examiner. Il y a assez de masse critique pour avoir un hôpital. Ce sera un hôpital. [...] C'est peut-être le mauvais terme, mais y a-t-il assez d'activités pour que l'établissement soit viable? Si la réponse est non, nous ne pouvons pas payer des personnes 400 000 \$ à ne rien faire s'il n'y a que du travail pour un jour par semaine. Si vous ne pouvez pas le comprendre, je ne saurais comment mieux l'expliquer. Là d'où je viens, il s'agit d'arithmétique plutôt élémentaire ;

attendu que, le 21 novembre 2018, le premier ministre a dit : « Nous examinerons tous les aspects de ce que nous planifions, de ce qui a été planifié, de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, car il le faut. » ;

attendu que les hôpitaux ruraux assurent un accès important aux soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à maintenir le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux du Nouveau-Brunswick lorsqu'il sera approprié de le faire sur le plan clinique afin de répondre entièrement aux besoins des collectivités.

La motion 8 amendée, mise aux voix, est adoptée.

---

Conformément à l'avis de motion 47, M. Melanson, le comotionnaire, au nom de M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a annoncé l'annulation des programmes des droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne instaurés par le gouvernement précédent ;

attendu que l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, nos conseils étudiants postsecondaires et les administrations universitaires ont condamné la décision, invoquant des préoccupations portant que cela réduira l'accès aux études postsecondaires ;

attendu que les étudiants ont qualifié la décision de situation perdant-perdant ;

attendu que, en raison de la décision régressive prise par le gouvernement, des milliers d'étudiants qui auraient pu poursuivre des études postsecondaires ne pourront pas se le permettre ;

attendu que de nombreux étudiants qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires devront se trouver des emplois à temps partiel et des emplois d'été pour payer leurs droits de scolarité et autres dépenses d'études ;

attendu que le gouvernement actuel a réduit davantage la possibilité pour les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en faisant des compressions au programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED), ce qui entraînera une diminution considérable du nombre d'emplois d'été pour les étudiants ;

attendu que la mesure aura des répercussions négatives cumulatives sur l'accès aux études postsecondaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le financement du programme SEED au même niveau que 2018 afin que bon nombre des étudiants qui comptent sur un emploi d'été pour payer leurs études postsecondaires soient en mesure de le faire.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson, propose l'amendement suivant :

---

**AMENDEMENT**

que la résolution de la motion 47 soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à augmenter le financement du programme SEED, lorsqu'il sera approprié de le faire et que la situation financière le permettra. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 32

le vendredi 31 mai 2019

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Landry a utilisé un accessoire lorsqu'il a montré à la Chambre une publicité publiée dans un quotidien, ce qui ne devrait pas être autorisé. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

---

M. Arseneault demande le consentement unanime pour déposer à la Chambre une publicité. Le consentement unanime est refusé.

---

M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à empêcher l'utilisation de terrains de la subdivision Poirier à des fins d'entreposage et à des fins commerciales. (Pétition 12.)

---

M. Arseneault donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 6 juin 2019, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

attendu que Diabète Canada estime que, en 2018, 9,3 % des Canadiens vivaient avec le diabète ;

attendu que le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang au pays, car on estime que son taux de diabète est le plus élevé du Canada, puisqu'il compte 12,1 % de personnes atteintes de diabète ;

attendu que, selon les estimations, un Néo-Brunswickois sur trois vit actuellement avec le diabète ou le prédiabète et que ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années du fait de l'inaction ;

attendu que le diabète et les complications médicales résultant d'une mauvaise gestion du diabète sont des inducteurs de coûts importants dans notre système de soins de santé ;

attendu que la gestion du diabète peut représenter un lourd fardeau financier pour beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devrait non seulement mettre l'accent sur la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi déployer tous les efforts possibles pour aider les personnes diabétiques à gérer leur maladie ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renouveler immédiatement la stratégie globale sur le diabète de la province, laquelle avait pris fin, et à fournir un soutien financier supplémentaire aux

personnes atteintes de diabète afin de les aider à payer les coûts liés aux médicaments pour le diabète, aux appareils de contrôle, aux fournitures pour les tests de glycémie et aux dispositifs injecteurs d'insuline qui ne sont pas assurés par la province à l'heure actuelle.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 28 et 26.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> LeBlanc assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 12 h 9, reprend à 12 h 14.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> LeBlanc, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières ;*

28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 13 h 7.

---

Jour de séance 33

le mardi 4 juin 2019

13 h

Prière.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le 4 juin 2019

S.H. la lieutenante-gouverneure transmet le volume 1 du budget supplémentaire pour 2017-2018, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,  
(signature)  
Jocelyne Roy Vienneau

---

Après les questions orales, M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Flemming a employé les mots « question idiote », ce qui est non parlementaire. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et, de surcroît, demande à M. D'Amours de se garder de lancer des attaques personnelles contre l'hon. M. Flemming lorsqu'il pose des questions.

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre le projet d'installations de culture du cannabis sur le chemin Picadilly. (Pétition 13.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

- par l'hon. M. Steeves :
- 35, *Loi sur les coopératives* ;
  - 36, *Loi sur les caisses populaires* ;
  - 37, *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits*.

---

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 37 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

37, *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

37, *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le volume 1 du budget supplémentaire pour 2017-2018, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 33, 30, 31 et 32.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières ;*

28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

Il est unanimement convenu de consacrer au plus 30 minutes à l'étude du volume 1 du budget supplémentaire pour 2017-2018.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> LeBlanc, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comité et fait rapport que le comité a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

---

 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2017-2018, VOLUME 1  
 COMPTE ORDINAIRE
 

---

	Votés (\$)
<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES</b>	
Aménagement des terres .....	2 722 505,40
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires.....	10 151 527,18
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
Sécurité publique .....	5 418 269,10
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>	
Élections Nouveau-Brunswick.....	227 360,84
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	
Commission de police du Nouveau-Brunswick .....	100 567,46
<b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL</b>	
Développement du marché du travail.....	1 121 275,57
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes .....	2 368 511,40
Votés .....	3 489 786,97
<b>SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</b>	
Projets et activités de développement .....	13 836 457,50
<b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	
Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap .....	21 400 011,55
Services d'habitation.....	230 805,80
Votés .....	21 630 817,35
<b>MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE</b>	
Entretien pendant l'hiver.....	9 993 877,20

La Chambre adopte ces crédits.

Il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

---

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Steeves :

38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits.*

---

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 38 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits.*

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits.*

---

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 5 juin 2019, la deuxième lecture des projets de loi 35 et 36 sera appelée.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue à 16 h 37, reprend à 16 h 42.

La séance, suspendue à 17 h 26, reprend à 17 h 28.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud.*

---

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 34

le mercredi 5 juin 2019

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et demande à M. Landry de s'abstenir d'utiliser des accessoires ; le député obtempère.

---

Il est unanimement convenu de permettre à M. Landry de déposer les documents suivants : d'une part, une lettre datée du 6 mai 2019, intitulée *La taxe sur le carbone : À la pompe*, adressée aux distributeurs de combustibles et aux propriétaires d'entreprises par le ministre du Développement de l'énergie et des ressources, et, d'autre part, des autocollants portant le titre *La taxe fédérale sur le carbone : à la pompe*.

---

L'hon. M. Carr dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Nous n'avons pas les moyens de payer une taxe sur le carbone*.

---

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Cardy a insinué qu'un député pourrait avoir consommé du cannabis. M. Savoie intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président fait savoir à la Chambre que l'observation était une plaisanterie, mais que, si la Chambre voulait désormais interdire de telles observations, il aurait besoin d'autres indications de la part des leaders parlementaires.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 6 juin 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 35 et 51.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 35 et 36 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 30, 31, 32, 29 et 21.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi sur les coopératives*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi sur les coopératives*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi sur les caisses populaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi sur les caisses populaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. M<sup>me</sup> LeBlanc est au fauteuil.

La séance, suspendue à 13 h 34, reprend à 13 h 42.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 16 h 50, reprend à 17 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 29, *Loi concernant la recherche* ;
- 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud* ;
- 31, *Loi sur la publication des avis officiels* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

*Moderniser la législation électorale du*

*Nouveau-Brunswick, Élections*

*Nouveau-Brunswick, juin 2019*

(4 juin 2019).

---

Jour de séance 35

le jeudi 6 juin 2019

13 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Bourque a tenu des propos non parlementaires lorsqu'il a accusé le premier ministre de dire des « demi-vérités ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au député de se rétracter. Le député obtempère.

---

M. Crossman, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 6 juin 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 6 juin 2019 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Sussex-Fundy-St. Martins, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Gary Crossman, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Arseneau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 13 juin 2019, appuyé par M. Coon, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les notes d'information et les décrets en conseil qui traitent de la levée du moratoire sur la fracturation hydraulique, depuis le 9 novembre 2018.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 7 juin 2019, la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 34 sera appelée.

M. Savoie annonce que, aujourd'hui, après la troisième lecture, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 29, *Loi concernant la recherche ;*
- 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud ;*
- 31, *Loi sur la publication des avis officiels ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 14 h 15, reprend à 14 h 30.

Conformément à l'avis de motion 35, M. C. Chiasson, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, propose ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après « 2019-2020 », de ce qui suit :

« , dans le respect de la confidentialité du Cabinet ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Urquhart
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Carr	
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Holland	

## CONTRE : 17

M. Arseneault	M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. McKee
M <sup>me</sup> Harris	M. C. Chiasson	

La question est proposée au sujet de la motion 35 amendée, dont voici le texte :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de tous les documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget de base de 2018-2019 par suite du processus budgétaire pour 2019-2020, dans le respect de la confidentialité du Cabinet.

La motion 35 amendée, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 24

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Urquhart
M. Savoie	l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Stewart	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	M. DeSaulniers	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Carr	M. Coon
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Holland	M <sup>me</sup> Mitton

---

CONTRE : 17

M. Arseneault	M. Kenny	M <sup>me</sup> LeBlanc
M. Melanson	M. Bourque	M. LeBlanc
M. Landry	M <sup>me</sup> Landry	M. K. Chiasson
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. Horsman
M. Harvey	M. LePage	M. McKee
M <sup>me</sup> Harris	M. C. Chiasson	

---

Conformément à l'avis de motion 51, M. D'Amours, appuyé par M. Arseneault propose ce qui suit :

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province ;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite ;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement n'a pas admis que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise ;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes ;

attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en

appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Flemming, appuyé par M. Savoie, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 51 soit amendée comme suit :

au sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à « le gouvernement n'a pas admis », de « le gouvernement admet ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 36

le vendredi 7 juin 2019

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à prendre davantage de mesures relativement au Plan d'action sur les changements climatiques. (Pétition 14.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Cardy :  
39, *Loi concernant la preuve d'immunisation.*

---

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par M. Arseneault, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 11 juin 2019, à 13 h 30.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 11 juin 2019, la deuxième lecture du projet de loi 39 sera appelée.

---

M. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 34 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 35 et 36.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.*

---

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 34 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.*

---

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

---

La séance du comité, suspendue à 12 h 25, reprend à 12 h 32, sous la présidence de M. C. Chiasson.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

35, *Loi sur les coopératives.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 14 h.

---

Jour de séance 37

le mardi 11 juin 2019

13 h 30

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir tous les services et la gestion à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Saint-Quentin. (Pétition 15.)

---

M<sup>me</sup> Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement provincial à continuer de gérer et d'exploiter le parc provincial de la plage Murray. (Pétition 16.)

---

M. Arseneault donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés depuis le 28 mars 2019 en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics* ainsi qu'une copie de tous les contrats de services personnels attribués depuis le 28 mars 2019 par le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil exécutif.

---

M. Arseneault donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de tous les postes de sous-ministre adjoint et de directeur général au sein du gouvernement, des titulaires actuels de ces postes et des titulaires au 9 novembre 2018.

---

M. Arseneault donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 20 juin 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste de toutes les nominations faites sans concours au titre des articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique* depuis le 8 novembre 2018.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 39 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 35 et 36.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, appuyé par M. D'Amours, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 39, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 14 h 48, reprend à 14 h 53.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

La séance du comité, suspendue à 15 h 37, reprend à 15 h 47.

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

35, *Loi sur les coopératives*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

36, *Loi sur les caisses populaires*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

---

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 17 h 12.

---

Jour de séance 38

le mercredi 12 juin 2019

10 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que l'hon M. Cardy retire les mots « a induit la Chambre en erreur » ; le député obtempère.

---

Après les questions orales, M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que les mots « acheter des votes » sont non parlementaires. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

---

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 juin 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 51, 59 et 47.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 23 et 18.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

35, *Loi sur les coopératives* ;

36, *Loi sur les caisses populaires*.

---

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> LeBlanc.

La séance du comité, suspendue à 11 h 29, reprend à 11 h 36.

La séance du comité, suspendue à 12 h 6, reprend à 13 h 11.

Le débat se termine. La motion portant rapport du projet de loi 23 amendé, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 16

M. Arseneault	M. Kenny	M. K. Chiasson
M. Melanson	M. Coon	M. Horsman
M. Landry	M <sup>me</sup> Mitton	M. Lowe
M <sup>me</sup> Rogers	M <sup>me</sup> Thériault	M. McKee
M. Harvey	M. LePage	
M <sup>me</sup> Harris	M. Arseneau	

## CONTRE : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M <sup>me</sup> Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
M. Savoie	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	M. DeSaulniers	M. Fitch
l'hon. M <sup>me</sup> Shephard	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Crossman
M <sup>me</sup> Conroy	l'hon. M. Carr	
l'hon. M <sup>me</sup> S. Wilson	l'hon. M. Holland	

La séance du comité, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 15.

La séance du comité, suspendue à 15 h 28, reprend à 15 h 34.

La séance du comité, suspendue à 16 h, reprend à 16 h 12.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> LeBlanc, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant, rejeté dans sa forme amendée :

23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Le président informe la Chambre que le projet de loi 23 sera en conséquence rayé du *Feuilleton et Avis*.

---

La séance est levée à 17 h 11.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 9 et 10	(10 juin 2019) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume I, 2019 (audit de performance)	(11 juin 2019).

---

Jour de séance 39

le jeudi 13 juin 2019

13 h

Prière.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 14 juin 2019, à 10 h.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, moyennant le consentement unanime, la troisième lecture du projet de loi 18 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 18 soit appelée sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance, suspendue à 14 h, reprend à 14 h 30.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 51, proposé par l'hon. M. Flemming, appuyé par M. Savoie, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la motion 51 soit amendée comme suit :

au sixième paragraphe du préambule, par la substitution, à « le gouvernement n'a pas admis », de « le gouvernement admet ».

Après un certain laps de temps, M. C. Chiasson, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. D'Amours, appuyé par M. Arseneault, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 51 soit amendé comme suit :

par l'ajout, avant les mots « le gouvernement », de « les gens du Nouveau-Brunswick sont très préoccupés et veulent s'assurer que ».

La question proposée au sujet du sous-amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 51 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'une importante pénurie de personnel infirmier se fait sentir d'un bout à l'autre de la province ;

attendu que, selon les prévisions, au cours des cinq prochaines années, le Nouveau-Brunswick perdra plus de 2 400 membres du personnel infirmier en raison de départs à la retraite ;

attendu que, dans chaque région sanitaire, des membres du personnel infirmier sont en congé de maladie ou en congé de stress pour cause de surmenage et de conditions de travail stressantes dus à la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick sont recrutés au moyen de mesures énergiques pour aller travailler à l'extérieur de la province ;

attendu que des hôpitaux ont dû annuler des services, par exemple des services d'obstétrique, en raison de la pénurie de personnel infirmier ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick sont très préoccupés et veulent s'assurer que le gouvernement admet que la pénurie de personnel infirmier est devenue une crise ;

attendu que plusieurs programmes dans la province prévoient des mesures incitatives pour le recrutement et le maintien en poste de médecins de famille et de spécialistes ;

attendu que des mesures incitatives ont été mises en oeuvre ailleurs pour le recrutement et le maintien en poste du personnel infirmier ;

attendu que le gouvernement devrait agir pour remédier à la pénurie de personnel infirmier en appuyant la formation des infirmières et infirmiers, en recrutant du personnel infirmier de l'extérieur de la province, en créant des programmes incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste et en appuyant le personnel infirmier au Nouveau-Brunswick au moyen de mesures telles que l'établissement d'horaires de travail souples et la création de milieux de travail sécuritaires et de qualité ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à travailler avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, les RRS, l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, les collèges communautaires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier.

La motion 51 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 59, M. Arseneault, appuyé par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que Diabète Canada estime que, en 2018, 9,3 % des Canadiens vivaient avec le diabète ;

attendu que le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang au pays, car on estime que son taux de diabète est le plus élevé du Canada, puisqu'il compte 12,1 % de personnes atteintes de diabète ;

attendu que, selon les estimations, un Néo-Brunswickois sur trois vit actuellement avec le diabète ou le prédiabète et que ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années du fait de l'inaction ;

attendu que le diabète et les complications médicales résultant d'une mauvaise gestion du diabète sont des inducteurs de coûts importants dans notre système de soins de santé ;

attendu que la gestion du diabète peut représenter un lourd fardeau financier pour beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devrait non seulement mettre l'accent sur la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi déployer tous les efforts possibles pour aider les personnes diabétiques à gérer leur maladie ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à renouveler immédiatement la stratégie globale sur le diabète de la province, laquelle avait pris fin, et à fournir un soutien financier supplémentaire aux personnes atteintes de diabète afin de les aider à payer les coûts liés aux médicaments pour le diabète, aux appareils de contrôle, aux fournitures pour les tests de glycémie et aux dispositifs injecteurs d'insuline qui ne sont pas assurés par la province à l'heure actuelle.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Cardy, appuyé par M. Fairgrieve, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 59 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :  
« qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer, en collaboration avec les régies régionales de la santé et d'autres parties prenantes importantes, une approche globale en matière de prévention et de gestion des maladies chroniques dans le contexte d'un cadre des soins de santé primaires plus vastes. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, propose le sous-amendement suivant :

#### SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 59 soit amendé comme suit :

par l'ajout, après les mots « gouvernement à », de « renouveler la stratégie globale sur le diabète de la province, laquelle avait pris fin, et à ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 59 amendée, dont voici le texte :

attendu que Diabète Canada estime que, en 2018, 9,3 % des Canadiens vivaient avec le diabète ;

attendu que le Nouveau-Brunswick occupe le premier rang au pays, car on estime que son taux de diabète est le plus élevé du Canada, puisqu'il compte 12,1 % de personnes atteintes de diabète ;

attendu que, selon les estimations, un Néo-Brunswickois sur trois vit actuellement avec le diabète ou le prédiabète et que ce nombre devrait augmenter au cours des prochaines années du fait de l'inaction ;

attendu que le diabète et les complications médicales résultant d'une mauvaise gestion du diabète sont des inducteurs de coûts importants dans notre système de soins de santé ;

attendu que la gestion du diabète peut représenter un lourd fardeau financier pour beaucoup de personnes du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devrait non seulement mettre l'accent sur la prévention et le traitement de la maladie, mais aussi déployer tous les efforts possibles pour aider les personnes diabétiques à gérer leur maladie ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à élaborer, en collaboration avec les régies régionales de la santé et d'autres parties prenantes importantes, une approche globale en matière de prévention et de gestion des maladies chroniques dans le contexte d'un cadre des soins de santé primaires plus vastes.

La motion 59 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités et de permettre au premier ministre de l'Alberta de s'adresser brièvement à la Chambre pendant les délibérations.

L'hon. M. Higgs accueille à la Chambre l'hon. Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta, après quoi ce dernier s'adresse à la Chambre.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 47, proposé par l'hon. M. Holder, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson, dont voici le texte :

#### AMENDEMENT

que la résolution de la motion 47 soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à augmenter le financement du programme SEED, lorsqu'il sera approprié de le faire et que la situation financière le permettra. ».

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

---

Jour de séance 40

le vendredi 14 juin 2019

10 h

Prière.

M<sup>me</sup> Mitton invoque le Règlement ; elle met en question la présence d'un photographe sur le parquet de la Chambre le jour de séance précédent. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et indique qu'un processus d'approbation de telles demandes sera établi dans l'avenir.

---

L'hon. M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer l'accès à Internet haute vitesse dans les régions rurales. (Pétition 17.)

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exprimant la frustration des signataires à l'égard des soins de santé dans la province. (Pétition 18.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. McKee :

40, *Loi concernant la publicité émanant des tiers.*

---

Sur autorisation de la Chambre, M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations suivantes qui ont été tenues à la Chambre de l'Assemblée législative soient consignées au *Journal des débats* de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick :

les délibérations que le Comité permanent de la politique économique a tenues du 6 décembre 2018 au 23 janvier 2019 pour étudier les projets de loi dont il a été saisi ;

les délibérations que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires a tenues du 9 avril au 10 mai 2019 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre adoptée le 29 mars 2019. (Motion 64.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 19 novembre 2019, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

Conformément à l'article 45 du Règlement, M. Coon demande la tenue d'un débat d'urgence sur l'éventuelle délivrance de permis d'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne.

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le député de Fredericton-Sud et chef de son parti a demandé à proposer une motion portant tenue d'un débat d'urgence sur l'éventuelle délivrance de permis d'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne.

J'ai reçu l'avis du député hier soir, ce qui a satisfait à l'exigence du préavis de deux heures et m'a permis d'étudier l'affaire dont la mise en discussion est proposée.

La question de savoir si le glyphosate devrait être épandu sur les terres de la Couronne importe certainement aux parlementaires et à tous les gens du Nouveau-Brunswick en général. Toutefois, s'agissant de déterminer s'il faut suspendre les travaux de la Chambre pour étudier la motion dont la mise en discussion est proposée, je dois, conformément à l'article 45 du Règlement, tenir compte de la probabilité que la Chambre soit saisie de l'affaire autrement.

À mon avis, l'affaire dont la mise en discussion est proposée ne satisfait pas aux conditions de l'article 46 du Règlement, notamment celles de l'alinéa a), qui déclare ce qui suit :

**46** *Le droit de proposer la suspension des travaux aux fins de l'article 45 est soumis aux conditions suivantes :*

a) *L'affaire dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence qui requiert une attention immédiate et pressante.*

L'affaire dont la mise en discussion est proposée ne se rapporte pas, à mon avis, « à une véritable urgence qui requiert une attention immédiate et pressante ».

Je signale que, le 21 novembre 2018, le député de Fredericton-Sud a donné avis de motion 2 qui visait l'interdiction de l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur les terres de la Couronne. Le 9 mai 2019, le député a eu l'occasion de débattre de la motion et a choisi de ne pas le faire.

Je signale aussi que le député a choisi de soulever la question aujourd'hui, en ce dernier jour de séance avant l'ajournement de la Chambre pour l'été. Il a eu amplement l'occasion de soulever la question au cours des derniers mois et, encore une fois, a choisi de ne pas le faire.

En conséquence, l'affaire ne sera pas abordée à ce stade-ci pour les raisons précitées.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la sanction royale ait lieu.

---

S.H. l'administrateur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 15, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne ;*
- 16, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*
- 17, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels ;*
- 20, *Loi de 2019 portant correction de lois ;*

- 21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières ;*
- 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB ;*
- 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille ;*
- 29, *Loi concernant la recherche ;*
- 30, *Loi concernant certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud ;*
- 31, *Loi sur la publication des avis officiels ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires ;*
- 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique ;*
- 34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick ;*
- 35, *Loi sur les coopératives ;*
- 36, *Loi sur les caisses populaires ;*
- 38, *Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. l'administrateur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il a plu à S.H. la lieutenante-gouverneure de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits* (projet de loi 37).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

---

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

La séance est levée à 12 h 15.

---

Jour de séance 41

le mardi 19 novembre 2019

11 h

Prière.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le premier ministre Higgs, Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous sommes réunis ici ce matin pour la prorogation de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature. La clôture de la session est le moment de souligner les réalisations accomplies au cours de la dernière année, lesquelles n'auraient pas été possibles sans coopération, concertation ni prise d'initiatives.

La session écoulée est la première session complète d'une législature en contexte de gouvernement minoritaire dans notre province depuis 1920, et je félicite les parlementaires d'être parvenus à travailler ensemble pour gouverner la province afin d'assurer le mieux-être de la population et des collectivités.

Je vous encourage à poursuivre vos efforts au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick pendant la session qui commencera cet après-midi.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre service public et de votre dévouement envers les gens du Nouveau-Brunswick. Je sais que le fait de représenter les collectivités de votre circonscription à la Chambre est une vocation qui exige souvent de longues heures de travail et du temps passé loin de chez vous et de votre famille.

Toutefois, grâce à vous, notre province est mieux en mesure de relever les défis.

Les gens qui vous ont élus pour siéger à la Chambre et prendre des décisions en leur nom s'attendent fortement à ce que vous les représentiez bien. J'espère que, lorsque vous tiendrez vos délibérations, vous vous souviendrez des objectifs très importants que vous avez en commun. Je sais que vous voulez tous ce qu'il y a de mieux pour les collectivités que vous représentez et pour l'ensemble de la province. C'est la raison pour laquelle vous êtes ici. Je sais que vous n'êtes pas toujours d'accord sur les mesures à prendre ni sur la meilleure façon de procéder, mais il est si important de prendre le temps de vous écouter les uns les autres et de vous comprendre, de respecter les différents points de vue et d'en débattre en gardant l'esprit ouvert et en prêtant une oreille attentive. La grande responsabilité de veiller aux intérêts

supérieurs du Nouveau-Brunswick vous a été confiée. Vous êtes responsables du territoire, des ressources et surtout du mieux-être des gens issus de tous les milieux.

Les décisions que vous prenez ici ont une incidence sur la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick non seulement aujourd'hui mais pour des générations à venir. Ne prenez pas une telle responsabilité à la légère.

Je sais que vous accordez de l'importance à l'opinion et aux idées des autres, et j'espère que vous observerez la bienséance et conserverez la dignité inhérentes aux fonctions essentielles qui vous sont conférées. Je vous encourage à respecter les usages parlementaires qui sous-tendent notre système démocratique. Non seulement elles représentent les convenances traditionnelles, mais elles fournissent aussi un important cadre pour assurer le fonctionnement de la Chambre.

Je suis certaine que, lorsque nous procéderons cet après-midi à l'ouverture de la troisième session de la 59<sup>e</sup> législature dans cette Chambre historique, les gestes que vous poserez, les décisions que vous prendrez et le décorum que vous observerez en seront dignes.

Le Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui et de demain dépend de votre vision et de votre direction.

Les travaux de la deuxième session de la 59<sup>e</sup> législature étant terminés, j'ai le privilège et le devoir d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada, la prorogation de l'Assemblée législative.

Puisse la Divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Merci beaucoup.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

**Rapports annuels**

Centre communautaire Sainte-Anne, 2017-2018	(25 juin 2019) ;
Recycle NB, 2018	(27 juin 2019) ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2018	(5 juillet 2019) ;
Réseau de santé Vitalité, 2018-2019	(8 juillet 2019) ;
Vestcor Inc., 2018	(16 juillet 2019) ;
caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2018	(17 juillet 2019) ;
Travail sécuritaire NB, 2018	(17 juillet 2019) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2018-2019	(2 août 2019) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(14 août 2019) ;
Réseau de santé Horizon, 2018-2019	(20 août 2019) ;
Société de l'inclusion économique et sociale, 2018-2019	(28 août 2019) ;
Cannabis NB, 2018-2019	(6 septembre 2019) ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(6 septembre 2019) ;
bureau du coroner en chef, 2016	(12 septembre 2019) ;
Agence de gestion des véhicules, 2018-2019	(19 septembre 2019) ;
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(20 septembre 2019) ;
Bureau du vérificateur général, plan d'activités de 2019-2020	(23 septembre 2019) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, volume 1 (états financiers consolidés)	(23 septembre 2019) ;
Bureau d'intervenant public, une unité du Cabinet du procureur général, 2018-2019	(4 octobre 2019) ;
Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(4 octobre 2019) ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2018-2019	(11 octobre 2019) ;
Société de Kings Landing, 2017-2018	(15 octobre 2019) ;
New Brunswick Community College, 2018-2019	(15 octobre 2019) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2018-2019	(17 octobre 2019) ;
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(23 octobre 2019) ;
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, 2015-2016	(23 octobre 2019) ;
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, 2016-2017	(23 octobre 2019) ;
Opportunités NB, 2018-2019	(31 octobre 2019) ;

---

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(1 <sup>er</sup> novembre 2019) ;
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(12 novembre 2019) ;
Société de développement régional, 2017-2018	(14 novembre 2019) ;

### Autres rapports

<i>Suivi conjoint des recommandations formulées à la Société des loteries de l'Atlantique</i> , avril 2019	(19 juin 2019) ;
<i>Rapport d'évaluation du Plan sur les langues officielles : Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale : Évaluation des plans d'action ministériels de la troisième année</i> , mai 2019	(8 juillet 2019) ;
<i>Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2018</i> , Travail sécuritaire NB	(17 juillet 2019) ;
états financiers consolidés et rapport des auditeurs indépendants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	(29 juillet 2019) ;
Bureau du vérificateur général, plan stratégique 2014-2020	(23 septembre 2019) ;
projet de modification des droits prévus dans la <i>Loi sur les shérifs</i> par le ministère de la Sécurité publique ( <i>Loi sur les droits à percevoir</i> )	(23 septembre 2019) ;
projet de modification du droit concernant la demande d'ordre de comparution à un interrogatoire en vertu de la <i>Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires</i> par le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général ( <i>Loi sur les droits à percevoir</i> )	(23 septembre 2019) ;
projet de modification des droits d'inspection de différents véhicules à moteur ( <i>Loi sur les droits à percevoir</i> )	(31 octobre 2019) ;

### Motions

documents demandés dans l'avis de motion 61	(24 juin 2019) ;
documents demandés dans les avis de motion 62 et 63	(25 juin 2019) ;
documents demandés dans l'avis de motion 60	(22 juillet 2019) ;

**Pétitions**

réponses aux pétition 8 et 11	(18 juin 2019) ;
réponse aux pétitions 13 et 16	(25 juin 2019) ;
réponses aux pétitions 12 et 17	(2 juillet 2019) ;
réponse à la pétition 18	(4 juillet 2019) ;
réponse à la pétition 15	(9 juillet 2019).



---

---

INDEX 2018-2019

---

---



**INDEX  
DES JOURNAUX DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
2018-2019**

---

---

**A**

**Accueil de dignitaires ou d'invités**, 63, 102, 105, 175.

**Administrateur**

Sanction royale, 97, 179.

**Adresse**

En réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure à l'ouverture de la session, motion proposée, 16 ; débat et ajournement du débat, 17 ; reprise du débat, amendement proposé, débat, 21 ; ajournement du débat, 22 ; reprise et ajournement du débat, 27 ; reprise du débat, 30 ; sous-amendement proposé, débat et ajournement du débat, 31 ; reprise du débat, 33, 34 ; ajournement du débat, 33, 34, 35 ; reprise et fin du débat, mise aux voix, adoption du sous-amendement par vote par appel nominal, 39 ; adoption par vote par appel nominal de l'amendement amendé, 40 ; adoption par vote par appel nominal de la motion amendée, 41 ; ordre de grosse et de remise, constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 42 ; réponse de la lieutenant-gouverneure, 102.

Premier ministre de l'Alberta, 175.

**Ajournement de la Chambre**, 18, 42, 50, 97, 134, 163, 171, 177.

**B**

**Budget**

Motion 16, portant que la Chambre approuve le budget de capital. Avis, 32 ; proposition, débat, 46 ; adoption de la motion, 47.

Motion 23, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 50 ; proposition, débat, ajournement du débat, 59 ; reprise du débat, 67, 70, 82, 84, 90 ; ajournement du débat, 67, 70, 82, 85, 90 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion par vote par appel nominal, 95.

**C**

**Comité des subsides**

Formation en Comité des subsides, 47, 48, 95, 151.

**Comités permanents**

Administration de l'Assemblée législative

Modification de la composition, 30.

Comptes publics

Modification de la composition, 30 ; premier rapport, 74.

Corporations de la Couronne

Modification de la composition, 29 ; premier rapport, 72.

**Modifications des lois**

Modification de la composition, 30.

**Politique économique**

Modification de la composition, 29 ; premier rapport, 43 ; deuxième rapport, 64.

**Politique sociale**

Modification de la composition, 30, 48.

**Prévisions et politique budgétaires**

Modification de la composition, 29 ; premier rapport, 114.

**Procédure, privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée**

Modification de la composition, 30, 48.

**Projets de loi d'intérêt privé**

Modification de la composition, 30 ; premier rapport, 158.

**Comité plénier**

Formation en Comité plénier pour étudier des projets de loi, 82, 85, 125, 128, 136, 138, 140, 149, 153, 156, 163, 166, 168.

**Comité spécial****Universités publiques**

Constitution (motion 56), 134.

**Consentement unanime accordé**

Pour prolonger la période des questions orales, 18, 23, 63.

Pour proposer une motion sans préavis, 18, 29, 47, 48, 63, 66, 104, 133, 134, 176.

Pour revenir aux avis de motion, 18.

Pour permettre à un député de poursuivre son discours après avoir proposé un amendement, 21.

Pour reporter à plus tard la réponse des parlementaires du côté de l'opposition à une déclaration de ministre, 34.

Pour revenir aux déclarations de ministres, 34.

Pour ne pas faire entendre la sonnerie d'appel, 36, 86, 109.

Pour ajourner le débat afin qu'ait lieu la sanction royale, 51.

Pour revenir aux avis d'affaires émanant de l'opposition afin de réviser l'ordre dans lequel les affaires seront étudiées, 52.

Pour passer sur-le-champ aux déclarations de condoléances et de félicitations, 57.

Pour retirer un projet de loi, 63.

Pour revenir au dépôt de projets de loi, 70, 152.

Pour permettre une longue déclaration de ministre, 99.

Pour revenir aux avis d'affaires émanant de l'opposition, 128.

Pour consacrer du temps à l'étude du budget supplémentaire, 151.

Pour permettre à un député de déposer des documents, 155.

Pour qu'un projet de loi soit lu une troisième fois sur-le-champ, 171.

Pour revenir à la présentation d'invités et permettre au premier ministre de l'Alberta de s'adresser à la Chambre, 175.

**Consentement unanime refusé**

Pour proposer une motion sans préavis, 66.

---

Pour déposer une publicité publiée dans un quotidien, 148.

## D

### Débat d'urgence

M. Coon demande la tenue d'un débat d'urgence sur l'éventuelle délivrance de permis d'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ; le président statue que l'affaire ne satisfait pas aux conditions, 177.

### Décisions (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités)

Statue qu'il faut appeler chaque parti politique par son nom exact, 23, 53.

Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 28, 72, 84, 99, 142, 150, 158, 168.

Statue que les déclarations de ministres ne sont pas conformes au Règlement, 34.

Statue que l'amendement de la motion est recevable, 35, 92.

Statue sur l'allusion à l'absence d'un député, 53, 99, 142.

Statue qu'il appartient au ministre de déterminer le personnel nécessaire, 82.

Statue qu'il n'appartient pas au président de déterminer si la durée du débat sur le budget est suffisante, 84.

Statue qu'un ministre n'est pas tenu de déposer un document à la Chambre, 102.

Statue sur le retrait d'une déclaration de député, des attaques personnelles et l'allusion à un « gouvernement Austin-Higgs », 126.

Statue qu'il est interdit d'utiliser des accessoires, 148.

Statue sur l'insinuation de consommation de cannabis, 155.

Statue sur la présence d'un photographe pendant les délibérations, 176.

Statue sur la tenue d'un débat d'urgence, 177.

### Dépôt de documents

#### L'hon. M. Carr

*Nous n'avons pas les moyens de payer une taxe sur le carbone*, 155.

#### L'hon. M. Flemming

*Centre hospitalier Restigouche du Nouveau-Brunswick et Centre d'excellence pour les enfants et les jeunes à besoins complexes : Rapport du consultant externe*, 102.

#### M. Landry

Lettre intitulée *La taxe sur le carbone : À la pompe*, adressée aux distributeurs de combustibles et aux propriétaires d'entreprises par le ministre du Développement de l'énergie et des ressources, et autocollants portant le titre *La taxe fédérale sur le carbone : à la pompe*, 155.

#### L'hon. M. Steeves

*Budget 2019-2020 : Agissons avec empressement : Agissons ensemble*, 59.

*Perspectives économiques, 2019-2020*, 59.

### Discours du trône

Ouverture, 2.

Prorogation, 182.

---

**G****Greffier de l'Assemblée législative**

Annonce la sanction royale, 51, 97, 179, 180.

Annonce la prorogation, 182.

**Sous-greffier**

Donne lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 51, 97, 178.

**L****Langage non parlementaire**

« vraies réponses », 68 ; propos selon lesquels un sondage a été préparé par un singe, « critiques mordantes », « propagandes », 72 ; « lâche », 84 ; « sans cœur », 99 ; « gouvernement Austin-Higgs », 126 ; « induit la Chambre en erreur », propos indéterminés, 142 ; « question idiote », 150 ; « demi-vérités », 158 ; « a induit la Chambre en erreur », « acheter des votes », 168.

**Lieutenante-gouverneure**

Discours du trône, 2.

Communication du budget de capital pour 2019-2020, 46.

Sanction royale, 51.

Sanction royale accordée par l'administrateur, 97, 179.

Communication du budget principal pour 2019-2020, 59.

Réponse à l'adresse, 102.

Communication du volume I du budget supplémentaire pour 2017-2018, 150.

Déclaration à la Chambre, 181.

Prorogation de la Chambre, 182.

**M****Motions de fond**

- 1 M. Savoie. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition sur autorisation, adoption, 18.
- 2 M. Coon. Motion demandant une interdiction de l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides. Avis, 18.
- 3 M<sup>me</sup> Mitton. Motion voulant que soit confiée aux réseaux de santé la gestion des activités d'Ambulance Nouveau-Brunswick, que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité et que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province. Avis, 19.
- 4 M. Arseneau. Motion demandant qu'un comité parlementaire examine la question de la représentation proportionnelle mixte. Avis, 19.
- 5 M<sup>me</sup> Landry. Motion exhortant le gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre des programmes de services de garderie selon l'échéancier prévu. Avis, 23.

- 
- 6 M. Arseneault. Motion visant le maintien du Programme de droits de scolarité gratuits et du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne. Avis, 24 ; proposition, débat, 37 ; ajournement du débat, 38.
- 7 M. D'Amours. Motion exhortant le gouvernement à entamer immédiatement des discussions avec le syndicat des travailleurs paramédicaux en vue d'augmenter les salaires des travailleurs paramédicaux. Avis, 25 ; proposition, débat, amendement proposé, débat, 35 ; sous-amendement proposé, rejet du sous-amendement par vote par appel nominal, adoption de l'amendement par vote par appel nominal, 36 ; adoption de la motion amendée, 37.
- 8 M. C. Chiasson. Motion voulant que soit maintenu le niveau de services actuel dans tous les hôpitaux régionaux et ruraux. Avis, 25 ; proposition, débat, amendement proposé, 144 ; débat, adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 145.
- 9 M. LePage. Motion préconisant le lancement d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel des foyers de soins et l'accroissement du niveau de soins en portant le nombre d'heures de soins prodigués par pensionnaire à 3,5. Avis, 26.
- 10 M<sup>me</sup> Harris. Motion exhortant le gouvernement à procéder à l'élimination prévue des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux. Avis, 26.
- 11 M. Melanson. Motion portant dépôt de documents concernant les coûts annualisés et les dépenses en immobilisations nécessaires à la suite de la création du Conseil exécutif. Avis, 28.
- 12 M. Arseneault. Motion portant dépôt d'une liste des sous-ministres actuellement en poste et de leurs tâches. Avis, 29 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 49.
- 13 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant toutes les commandes d'oeuvres d'art destinées aux bureaux des ministères et des organismes de la partie I, y compris les prix proposés aux ministères et organismes. Avis, 29 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 49.
- 14 M. C. Chiasson. Motion portant dépôt d'une liste de tous les centres de la petite enfance désignés, du document relatif à la mise en oeuvre du nouveau programme d'apprentissage précoce et de tout autre document qui portent sur la mise en oeuvre du programme. Avis, 29 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 49.
- 15 M. Savoie. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition sur autorisation, 29 ; adoption, 30.
- 16 L'hon. M. Steeves. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 32 ; proposition, débat, 46 ; adoption, 47.
- 17 M. C. Chiasson. Motion portant dépôt de documents sur toute prévision concernant les répercussions financières potentielles qu'aurait la mise en oeuvre d'un régime de tarification du carbone

- provincial ou fédéral pour Irving Oil Limited. Avis, 43 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 101.
- 18 M. Savoie. Motion voulant que ne soient pas abrogées certaines lois d'intérêt public ou leurs dispositions. Avis, 44 ; proposition, 57 ; débat, adoption, 58.
- 19 M. Coon. Motion autorisant certains comités à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers. Avis, 44.
- 20 M. Austin. Motion exhortant le gouvernement à se pencher sur la grave pénurie de personnel infirmier. Avis, 45.
- 21 M. Savoie. Motion accordant le statut de « parti reconnu » aux caucus actuels du Parti vert et de l'Alliance des gens. Proposition sur autorisation, adoption, 47.
- 22 M. Savoie. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition sur autorisation, adoption, 48.
- 23 L'hon. M. Steeves. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 50 ; proposition, débat, ajournement du débat, 59 ; reprise du débat, 67, 70, 82, 84, 90 ; ajournement du débat, 67, 70, 82, 85, 90 ; reprise et fin du débat, adoption par vote par appel nominal, 95.
- 24 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant les projets d'immobilisation des districts scolaires. Avis, 50 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 62.
- 25 M<sup>me</sup> Mitton. Motion demandant l'interdiction des thérapies de conversion et de l'aiguillage vers des services qui offrent de telles thérapies. Avis, 53.
- 26 M. Arseneau. Motion exprimant la solidarité et le soutien de l'Assemblée législative envers la communauté franco-ontarienne. Avis, 54.
- 27 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant l'estimation des coûts de toute pénalité relative à l'annulation, à l'abandon ou au report de tout projet d'approvisionnement. Avis, 57.
- 28 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant tous les contrats accordés en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics*. Avis, 57 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 62.
- 29 M. Arseneault. Motion portant dépôt d'une liste des contrats, des appels d'offres et des autres documents d'achat qui ont été annulés, révoqués ou reportés par le ministère des Transports et de l'Infrastructure ou par Services Nouveau-Brunswick ainsi que de tout document d'achat du genre dont l'annulation, la révocation ou le report sont prévus. Avis, 57 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 62.
- 30 M. Savoie. Motion portant que les déclarations de condoléances et de félicitations soient comprises dans les affaires courantes de la Chambre. Proposition sur autorisation, adoption, 63.

- 
- 31 M. Lowe. Motion portant que le Comité permanent de modification des lois fasse rapport à la Chambre en formulant des recommandations sur la réduction ou l'élimination des exonérations ou des avantages accordés à l'industrie lourde en matière d'impôt foncier. Avis, 64 ; proposition, débat, amendement proposé, 91 ; débat, rejet de l'amendement, adoption de la motion, 92.
- 32 M. Melanson. Motion demandant que la vérificatrice générale effectue une vérification et présente un rapport sur les répercussions financières de tous les projets annulés au titre du budget de capital. Avis, 65.
- 33 M. Savoie. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition sur autorisation, adoption, 66.
- 34 M. Savoie. Motion portant modification de l'horaire de séance. Dispense d'avis refusée, 66 ; proposition, débat, ajournement du débat, 87.
- 35 M. C. Chiasson. Motion portant dépôt de documents envoyés aux ministères par le Conseil du Trésor dans lesquels sont indiqués les ajustements apportés à leur budget. Avis, 68 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 136 ; proposition, débat, amendement proposé, débat, adoption de l'amendement par vote par appel nominal, 159 ; adoption par vote par appel nominal de la motion amendée, 160.
- 36 M. Landry. Motion exhortant le gouvernement à collaborer avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick pour régler le conflit. Avis, 68 ; proposition, débat, amendement proposé, 93 ; débat, sous-amendement proposé, débat, ajournement du débat, 94 ; reprise et fin du débat, rejet du sous-amendement par vote par appel nominal, 142 ; rejet de l'amendement, adoption de la motion par vote par appel nominal, 143.
- 37 M. C. Chiasson. Motion portant exploration de la faisabilité que le coût lié à la présence de deux gardiens soit couvert directement par le gouvernement actuel. Avis, 77.
- 38 M. Melanson. Motion contre la suppression du programme de l'Institut Confucius sans le soumettre à un examen exhaustif. Avis, 78.
- 39 M. C. Chiasson. Motion contre la modification du point d'entrée au programme d'immersion. Avis, 79 ; proposition, 105 ; débat, amendement proposé, 106 ; débat, sous-amendement proposé, débat, rejet du sous-amendement par vote par appel nominal, adoption de l'amendement, 107 ; adoption par vote par appel nominal de la motion amendée, 109.
- 40 M. C. Chiasson. Motion exhortant le gouvernement à explorer la possibilité d'élaborer un projet pilote qui établirait un lien sur le plan linguistique pour jumeler des élèves des deux communautés linguistiques officielles en tant que mentors en langue seconde au moyen d'un portail en ligne. Avis, 80.
- 41 M<sup>me</sup> Rogers. Motion demandant que toutes les recettes provenant de la TVH sur les prix accrus des combustibles soient réaffectées à des remboursements aux gens du Nouveau-Brunswick. Avis, 83.

- 42 M. Melanson. Motion portant dépôt d'une liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics*. Avis, 84 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 110.
- 43 M<sup>me</sup> Landry. Motion visant une politique sur les déneigeuses. Avis, 88.
- 44 M. Arseneault. Motion portant dépôt de documents concernant le Centre hospitalier Restigouche et de l'établissement de santé mentale appelé Centre d'excellence pour les jeunes. Avis, 89.
- 45 M<sup>me</sup> Mitton. Motion portant modification des programmes scolaires afin d'y intégrer un enseignement de la climatologie et des changements climatiques basé sur la réalité et exhortant le gouvernement à cesser de résister aux programmes de tarifications du carbone. Avis, 89.
- 46 M. Austin. Motion demandant la reclassification de l'unité de négociation des travailleurs paramédicaux pour qu'elle passe de fournisseurs de soins non médicaux à fournisseurs de soins aux patients. Avis, 89.
- 47 M. Arseneault. Motion exhortant le gouvernement à rétablir le financement du programme SEED au même niveau que 2018. Avis, 99 ; proposition, débat, amendement proposé, 146 ; débat, ajournement du débat, 147 ; reprise et ajournement du débat, 175.
- 48 M<sup>me</sup> Mitton. Motion voulant que soit déclarée l'urgence environnementale et climatique. Avis, 100.
- 49 M. DeSaulniers. Motion préconisant la privatisation de Cannabis NB. Avis, 103.
- 50 M. Savoie. Motion portant renvoi d'un projet de loi au Comité plénier. Proposition sur autorisation, adoption, 104.
- 51 M. D'Amours. Motion visant l'élaboration d'une stratégie exhaustive de formation, de recrutement, de maintien en poste et d'appui du personnel infirmier. Avis, 111 ; proposition, 161 ; débat, amendement proposé, débat, ajournement du débat, 162 ; reprise du débat, sous-amendement proposé, 171 ; débat, adoption du sous-amendement, adoption de l'amendement amendé, 172 ; adoption de la motion amendée, 173.
- 52 M<sup>me</sup> Conroy. Motion demandant l'adoption d'un système de consentement automatique au don d'organes. Avis, 112.
- 53 M. Austin. Motion voulant que soient évalués tous les aspects liés aux appels d'offres et aux soumissions ainsi que les règlements applicables aux compagnies. Avis, 122.
- 54 M. DeSaulniers. Motion demandant que soit offert aux pompiers volontaires et aux agents de police auxiliaires un allègement fiscal. Avis, 123.
- 55 L'hon. M. Oliver. Motion voulant que soit désignée la Semaine nationale des travaux publics. Proposition sur autorisation, 133 ; adoption, 134.

- 56 L'hon. M. Holder. Motion portant constitution du Comité spécial sur les universités publiques. Proposition sur autorisation, adoption, 134.
- 57 M. Horsman. Motion portant dépôt de documents concernant le succès de l'Unité de lutte contre la contrebande. Avis, 139.
- 58 M. Horsman. Motion portant dépôt de documents concernant la décision de dissoudre l'Unité de lutte contre la contrebande. Avis, 139.
- 59 M. Arseneault. Motion demandant le renouvellement de la stratégie globale sur le diabète. Avis, 148 ; proposition, débat, 173 ; amendement proposé, débat, sous-amendement proposé, rejet du sous-amendement, adoption de l'amendement, 174 ; adoption de la motion amendée, 175.
- 60 M. Arseneau. Motion portant dépôt de documents concernant la levée du moratoire sur la fracturation hydraulique. Avis, 158 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 184.
- 61 M. Arseneault. Motion portant dépôt d'une liste de tous les contrats de services professionnels, de services-conseils ou de services semblables accordés en application de la dispense prévue par la *Loi sur la passation des marchés publics*. Avis, 165 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 184.
- 62 M. Arseneault. Motion portant dépôt d'une liste de tous les postes de sous-ministre adjoint et de directeur général au sein du gouvernement et des titulaires de ces postes. Avis, 165 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 184.
- 63 M. Arseneault. Motion portant dépôt d'une liste de toutes les nominations faites sans concours au titre des articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*. Avis, 165 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 184.
- 64 M. Savoie. Motion portant que les délibérations de certains comités soient consignées au *Journal des débats*. Proposition sur autorisation, adoption, 176.

#### **Motions de forme**

- Que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ, 16.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 18, 42, 50, 97, 134, 163, 171, 177.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur, 42.
- Que les subsides soient accordés à Sa Majesté (budget de capital), 47 ; (budget principal), 96.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 47, 96.
- Que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 59.

Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement reprenne le jeudi suivant, 60.

Que les prévisions budgétaires soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, 96.

## P

### Pétitions

- 1 M. Northrup. Que le gouvernement examine une demande concernant la vente de vin et de bière à la station-service Penobsquis Corner Gas, 23 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 49.
- 2 M. DeSaulniers. Que soit menée une étude sur l'amélioration de la sécurité à l'intersection à cinq sens située à Stanley, 28 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 52.
- 3 M. Coon. Que soit réformée la *Loi sur la location de locaux d'habitation*, 53 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 62.
- 4 M. Coon. Que soient interdits les sacs de plastique à usage unique dans la province, 63 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 101.
- 5 M. Landry. Que soit résolu le conflit de travail entre le Conseil des syndicats des foyers de soins et l'Association des foyers de soins au moyen de l'arbitrage exécutoire, 88 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 101.
- 6 M<sup>me</sup> Mitton. Opposition à l'exploitation d'une carrière sur le lot portant le NID 70075304, 88 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 138.
- 7 M. Northrup. Que le chemin Waterford soit désigné route touristique et amélioré en conséquence, 99 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 138.
- 8 M. Coon. Que soient réduits les gaz à effet de serre, 111 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 9 M. D'Amours. Que soit maintenu l'accès aux services offerts par du personnel infirmier praticien dans des cliniques privées, 127 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 170.
- 10 M. D'Amours. Que soit maintenu l'accès aux services offerts par du personnel infirmier praticien dans des cliniques privées, 130 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 170.
- 11 M. Coon. Que soient réduits les gaz à effet de serre, 133 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 12 M. Landry. Opposition à l'utilisation de terrains de la subdivision Poirier à des fins d'entreposage et à des fins commerciales, 148 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 13 M. Northrup. Opposition au projet d'installations de culture du cannabis sur le chemin Picadilly, 150 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 14 M<sup>me</sup> Mitton. Que soient prises davantage de mesures relativement au Plan d'action sur les changements climatiques, 163.

- 
- 15 M. Coon. Que soient rétablis tous les services et la gestion à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Saint-Quentin, 165 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 16 M<sup>me</sup> Mitton. Que le gouvernement provincial continue de gérer et d'exploiter le parc provincial de la plage Murray, 165 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 17 L'hon. M. Stewart. Que soit assuré l'accès à Internet haute vitesse dans les régions rurales, 176 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.
- 18 M. Coon. Expression de la frustration des signataires à l'égard des soins de santé dans la province, 176 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 185.

#### **Président de la Chambre ou sa suppléance**

- Obtient le texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 16.
- Demande aux parlementaires d'appeler chaque parti par son nom exact, 23.
- Demande que le texte des déclarations de ministres soit distribué dans les deux langues officielles, 34.
- Rappelle aux parlementaires la limite d'une minute par déclaration, 68.
- Rappelle aux parlementaires de se garder de mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, 68.
- Suspend la séance en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, 130.
- Départage le vote et motive son suffrage, 131.
- Avertit un député de se garder de se livrer à des attaques personnelles, 150.
- Demande à un député de s'abstenir d'utiliser des accessoires, 155.

#### **Prévisions budgétaires**

- Budget de capital, 2019-2020*, dépôt, 46.
- Budget principal, 2019-2020*, dépôt, 59.
- Budget supplémentaire : Volume I, 2017-2018*, dépôt, 150.
- Budget principal, 2019-2020***
- Assemblée législative, 117.
- Autres organismes, 118.
- Bureau du Conseil exécutif, 115.
- Cabinet du premier ministre, 117.
- Gouvernement général, 116.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 115, 119.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 115, 119.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 118, 120.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 115, 120.
- Ministère de la Justice et Cabinet du procureur général, 117.
- Ministère de la Santé, 116, 120.
- Ministère de la Sécurité publique, 118.
- Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, 116.
- Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 119, 120.
- Ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 115, 120.

Ministère du Développement social, 119, 120.  
 Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 119, 120.  
 Opportunités Nouveau-Brunswick, 117.  
 Service de la dette publique, 118.  
 Société de développement régional, 118, 120.  
**Budget supplémentaire : Volume I, 2017-2018**  
 Assemblée législative, 152.  
 Autres organismes, 152.  
 Gouvernement général, 152.  
 Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 152.  
 Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, 152.  
 Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 152.  
 Ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 152.  
 Ministère du Développement social, 152.  
 Société de développement régional, 152.

### **Proclamation, 1.**

### **Projets de loi déposés**

#### ***Projet de loi d'intérêt privé adopté***

*Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, Loi relative à l'*

Projet de loi 34. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 133 ; recommandation d'adoption sans amendement, 158 ; deuxième lecture, troisième lecture, 163 ; sanction royale, 179.

#### ***Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés***

*affection de crédits, Loi de 2019-2020 portant*

Projet de loi 37. Première lecture, 150 ; deuxième lecture, troisième lecture, 151 ; sanction royale, 179.

*affection de crédits, Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant*

Projet de loi 38. Première lecture, deuxième lecture, troisième lecture, 153 ; sanction royale, 179.

*caisses populaires, Loi sur les*

Projet de loi 36. Première lecture, 150 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 156 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 166 ; troisième lecture, 168 ; sanction royale, 179.

*certaines responsabilités du commissaire à l'intégrité et de l'ombud, Loi concernant*

Projet de loi 30. Première lecture, 111 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 137 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 153 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 156 ; troisième lecture, 159 ; sanction royale, 179.

*changements climatiques, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 6. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 51 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 52 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 64 ; troisième lecture, 69 ; sanction royale, 97.

*Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur le*

Projet de loi 7. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 52 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 64 ; troisième lecture, 69 ; sanction royale, 97.

*coopératives, Loi sur les*

Projet de loi 35. Première lecture, 150 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 155 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 164 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 166 ; troisième lecture, 168 ; sanction royale, 179.

*correction de lois, Loi de 2019 portant*

Projet de loi 20. Première lecture, 99 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 127 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 138 ; troisième lecture, 139 ; sanction royale, 178.

*exécution forcée des jugements pécuniaires, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 32. Première lecture, 111 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 138 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 156 ; troisième lecture, 159 ; sanction royale, 179.

*exploitation des carrières, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 26. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 135 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 149 ; troisième lecture, 151 ; sanction royale, 179.

*fixation des prix des produits pétroliers, Loi modifiant la Loi sur la*

Projet de loi 11. Première lecture, 64 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 69 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 82 ; amendement proposé, débat, sous-amendement proposé, débat, rejet du sous-amendement par vote par appel nominal, 85 ; rejet de l'amendement par vote par appel nominal, rapport sans amendement, 86 ; troisième lecture, 90 ; sanction royale, 97.

*gouvernance locale, Loi modifiant la Loi sur la*

Projet de loi 13. Première lecture, 68 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 81 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 125 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 130 ; sanction royale, 178.

*impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*

Projet de loi 21. Première lecture, 99 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 128 ; étude en Comité plénier et rapport de l'avancement des travaux, 138 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 156 ; troisième lecture, 159 ; sanction royale, 179.

*impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*

Projet de loi 22. Première lecture, 99 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 128 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 141 ; troisième lecture, 142 ; sanction royale, 179.

- Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels, Loi concernant la*  
Projet de loi 19. Première lecture, 99 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 127 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 136 ; troisième lecture, 137 ; sanction royale, 178.
- mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB, Loi concernant la*  
Projet de loi 2. Première lecture, 28 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé portant renvoi au Comité permanent de modification des lois, 32 ; débat, rejet de l'amendement, adoption de la motion, 33 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 43 ; troisième lecture, sanction royale, 51.
- mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB, Loi concernant la*  
Projet de loi 27. Première lecture, 103 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 135 ; étude en Comité plénier, amendement proposé, rejet de l'amendement par vote par appel nominal, 140 ; rapport dans sa forme amendée, 141 ; troisième lecture, 142 ; sanction royale, 179.
- montant supplémentaire exigé en vertu de la Loi sur les services aux victimes, Loi concernant le*  
Projet de loi 12. Première lecture, 64 ; motion portant deuxième lecture, débat, 69 ; adoption de la motion, 70 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 86 ; troisième lecture, 90 ; sanction royale, 97.
- organisation judiciaire, Loi modifiant la Loi sur l'*  
Projet de loi 16. Première lecture, 70 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 124 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 130 ; sanction royale, 178.
- procédures contre la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les*  
Projet de loi 15. Première lecture, 68 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 124 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 130 ; sanction royale, 178.
- publication des avis officiels, Loi sur la*  
Projet de loi 31. Première lecture, 111 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 137 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 156 ; troisième lecture, 159 ; sanction royale, 179.
- recherche, Loi concernant la*  
Projet de loi 29. Première lecture, 111 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 137 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 156 ; troisième lecture, 159 ; sanction royale, 179.
- sages-femmes, Loi modifiant la Loi sur les*  
Projet de loi 17. Première lecture, 83 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 124 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 129 ; troisième lecture, 130 ; sanction royale, 178.

*services à la famille, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 28. Première lecture, 103 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 135 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 149 ; troisième lecture, 151 ; sanction royale, 179.

*système d'information sur la santé publique, Loi concernant le*

Projet de loi 33. Première lecture, 111 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 136 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 153 ; troisième lecture, 155 ; sanction royale, 179.

*véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 14. Première lecture, 68 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 81 ; adoption de la motion, 105 ; étude en Comité plénier et rapport sans amendement, 128 ; troisième lecture, 130 ; sanction royale, 178.

**Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adoptés**

*assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 24. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 134.

*gratuité des médicaments sur ordonnance, Loi modifiant la Loi sur la*

Projet de loi 25. Première lecture, 102 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 135.

*preuve d'immunisation, Loi concernant la*

Projet de loi 39. Première lecture, 163 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé portant renvoi au Comité permanent de modification des lois, débat, adoption de l'amendement, 166.

*transparence et la responsabilisation financières, Loi sur la*

Projet de loi 8. Première lecture, 50 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 58 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 64.

**Projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire adopté**

*véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les*

Projet de loi 18. Première lecture, 83 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion par vote par appel nominal, 131 ; étude en Comité plénier et rapport dans sa forme amendée, 169 ; troisième lecture, 171 ; sanction royale, 178.

**Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés**

*électricité, Loi modifiant la Loi sur l'*

Projet de loi 23. Première lecture, 99 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 109 ; reprise et fin du débat, 130 ; adoption de la motion par vote par appel nominal, voix prépondérante de la présidence, 131 ; étude en Comité plénier et rejet par vote par appel nominal du projet de loi dans sa forme amendée, 168 ; retrait du feuillet, 170.

*équité salariale, Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'*

Projet de loi 4. Première lecture, 32 ; motion portant deuxième lecture, débat, 54 ; amendement proposé portant renvoi au Comité permanent de

modification des lois, débat, rejet de l'amendement par vote par appel nominal, 55 ; rejet de la motion par vote par appel nominal, 56.

*évaluation, Loi modifiant la Loi sur l'*  
Projet de loi 9. Première lecture, 50 ; retrait, 63.

*location de locaux d'habitation, Loi modifiant la Loi sur la*  
Projet de loi 10. Première lecture, 53.

*normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les*  
Projet de loi 5. Première lecture, 32.

*pétrole et le gaz naturel, Loi modifiant la Loi sur le*  
Projet de loi 3. Première lecture, 32 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 56.

*publicité émanant des tiers, Loi concernant la*  
Projet de loi 40. Première lecture, 176.

## Q

### Question de privilège

M. C. Chiasson. Mise en ligne d'une vidéo de la déclaration erronée de M. Austin, 127.

## R

### Rappels au Règlement

M. Savoie. Objections : les questions supplémentaires ne se rapportent pas à la question initiale et les parlementaires devraient employer le nom exact du Parti progressiste-conservateur ; le président de la Chambre statue que les rappels au Règlement sont bien fondés, 23.

Des parlementaires. Objection : langage non parlementaire, 28, 68, 72, 84, 99, 142, 150, 155, 158, 168.

M. Melanson. Objection : le texte des déclarations de ministres devrait être fourni aux parlementaires du côté de l'opposition, 34.

M. Arseneault. Objection : les déclarations de ministres ne sont pas conformes au Règlement ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 34.

M. Bourque. Objection : le texte d'une déclaration de ministre n'est que dans une seule langue officielle ; le président de la Chambre demande que le texte des déclarations de ministres soit distribué dans les deux langues officielles, 34.

M. Arseneault. Objection : l'amendement de la motion est irrecevable ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 35.

M. Savoie. Objection : il faut appeler les partis politiques représentés à la Chambre par leur nom exact ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 53.

Des parlementaires. Objection : allusion à l'absence d'un député, 53, 99, 142.

M. Savoie. Objection : une déclaration de député a porté atteinte à la réputation du premier ministre ; le député présente ses excuses, 68.

- M. Arseneault. Objection : un ministre n'est pas accompagné du personnel nécessaire pour l'aider à défendre un projet de loi ; le vice-président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 82.
- M. Arseneault. Objection : le gouvernement ne prévoit pas suffisamment de temps pour débattre du budget ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 84.
- M. Arseneault. Objection : remise en question de la possibilité que la motion fasse l'objet d'un amendement et de la recevabilité de l'amendement ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 92.
- M. Arseneault. Objection : un ministre devrait être tenu de déposer une étude à la Chambre ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 102.
- M. Arseneault. Objection : question sur l'éventualité de la présentation d'un budget supplémentaire une fois que seront écoulées les heures consacrées à l'étude des prévisions budgétaires, 113.
- M. Arseneault. Objection : M. Austin devrait retirer sa déclaration de député puisque celle-ci accuse à tort un député d'avoir fait une certaine déclaration ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 114 ; le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 126 ; le député présente ses excuses, 127.
- M. DeSaulniers. Objection : M<sup>me</sup> Harris a désigné nommément certains députés ; le président de la Chambre sursoit à statuer, 114 ; le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 126.
- M. Savoie. Objection : un député a utilisé un quotidien comme accessoire ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 148.
- M. Arseneault. Objection : l'hon. M. Cardy a insinué qu'un député de l'opposition pourrait avoir consommé du cannabis ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et demande d'autres indications de la part des leaders parlementaires, 155.
- M<sup>me</sup> Mitton. Objection : mise en question de la présence d'un photographe sur le parquet de la Chambre ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 176.

### **Rapports annuels**

- Agence de gestion des véhicules, 2017-2018, 31 ; 2018-2019, 183.
- Ambulance Nouveau-Brunswick, 2016-2017, 60.
- Assemblée législative, *Activités parlementaires*, 2017, 60.
- Bureau d'intervenant public, une unité du Cabinet du procureur général, 2018-2019, 183.
- Bureau du commissaire à l'intégrité, 2017-2018, 60.
- Bureau du coroner en chef, 2016, 183.
- Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, 2016-2017, 101.
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2018, 101.
- Bureau du vérificateur général (plan d'activités), 2019-2020, 183.
- Cabinet du procureur général, 2016-2017, 61 ; 2017-2018, 101.

- 
- Cabinet du procureur général, *Loi sur l'abrogation des lois*, 2019, 66.
- Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2018, 183.
- Cannabis NB, 2018-2019, 183.
- Centre communautaire Sainte-Anne, 2016-2017, 60 ; 2017-2018, 183.
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2018-2019, 184.
- Commissariat aux langues officielles, 2018-2019, 183.
- Commission de l'énergie et des services publics, 2018-2019, 183.
- Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2018-2019, 183.
- Commission de police, 2017-2018, 60.
- Commission des assurances, 2018, 61.
- Commission des droits de la personne, 2017-2018, 61.
- Commission des produits de ferme, 2017-2018, 60.
- Commission des produits forestiers, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 183.
- Commission des services d'aide juridique, 2018-2019, 184.
- Commission des services d'aide juridique, services du curateur public, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 61.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2018-2019, 183.
- Commission du travail et de l'emploi, 2017-2018, 52.
- Comptes publics, 2017-2018, volume 2 (information supplémentaire), 60.
- Comptes publics, 2018-2019, volume 1 (états financiers consolidés), 183.
- Conseil de l'Ordre des sages-femmes, 2017-2018, 60.
- Conseil de la recherche et de la productivité, 2018-2019, 183.
- Conseil de la santé, 2018-2019, 183.
- Conseil du Trésor, 2017-2018, 48.
- Contrôleur du financement politique, 2016, 33.
- Corporation de financement des municipalités, 2018, 183.
- EM/ANB, 2017-2018, 60.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2017-2018, 61.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2017-2018, 60.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2017-2018, 60.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2017-2018, 60.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (surveillance de la qualité de l'air), 2016, 101.
- Ministère de la Justice et de la Consommation, bureau du curateur public, 2010-2011, 61.
- Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, 2017-2018, 60.
- Ministère des Finances, 2017-2018, 42.
- Ministère des Finances (rapport sur les droits), 2019, 61.
- Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2017-2018, 48.
- Ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 2017-2018, 61.

---

Ministère du Développement social, 2017-2018, 49.  
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2017-2018, 49.  
New Brunswick Community College, 2018-2019, 183.  
Opportunités NB, 2017-2018, 60 ; 2018-2019, 183.  
Recycle NB, 2018, 183.  
Réseau de santé Horizon, 2017-2018, 60 ; 2018-2019, 183.  
Réseau de santé Vitalité, 2017-2018, 60 ; 2018-2019, 183.  
Secrétariat des affaires autochtones, 2017-2018, 48.  
Société d'énergie, 2017-2018, 60.  
Société de développement régional, 2016-2017, 22 ; 2017-2018, 184.  
Société de Kings Landing, 2016-2017, 61 ; 2017-2018, 183.  
Société de l'inclusion économique et sociale, 2018-2019, 183.  
Société de voirie, 2016-2017, 71.  
Société des alcools, 2018-2019, 183.  
Travail sécuritaire NB, 2017, 60 ; 2018, 183.  
Vérificatrice générale, volume II, 2018, 60.  
Vérificatrice générale, volume III, 2018, 60.  
Vérificatrice générale, volume I, 2019, 170.  
Vestcor Inc., 2018, 183.

**Rapports (autres)**

Bureau du vérificateur général, plan stratégique 2014-2020, 184.  
*Échec à protéger : Rapport spécial du bureau de l'ombud du N.-B. concernant le Centre hospitalier Restigouche*, 62.  
États financiers consolidés et rapport des auditeurs indépendants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 184.  
États financiers vérifiés du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, 61.  
*La trente-neuvième élection générale : Le 24 septembre 2018 : Rapport de la directrice générale des élections*, 62.  
*Liste non vérifiée des paiements aux médecins*, 2017-2018, 61.  
*Listes d'employés supplémentaires non vérifiées*, 2017-2018, 61.  
*Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées*, 2017-2018, 61.  
*Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick*, Élections Nouveau-Brunswick, 157.  
Projet de modification des droits d'inspection de différents véhicules à moteur, 184.  
Projet de modification des droits prévus dans la *Loi sur les shérifs*, 184.  
Projet de modification du droit concernant la demande d'ordre de comparution à un interrogatoire en vertu de la *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, 184.  
*Rapport d'évaluation du Plan sur les langues officielles : Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale : Évaluation des plans d'action ministériels de la troisième année*, 184.  
*Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2018*, Travail sécuritaire NB, 184.  
Rapport quinquennal du Bureau du commissaire à l'intégrité, 2018, 62.

---

*Suivi conjoint des recommandations formulées à la Société des loteries de l'Atlantique*, 184.

**S****Sanction royale**

Lieutenant-gouverneure, 51.

Administrateur, 97, 179.

**Subsides** (*Voir Budget, Comités des subsides, Prévisions budgétaires.*)

**V****Votes par appel nominal****Motions**

Motion d'adresse en réponse au discours du trône, adoption du sous-amendement, 39 ; adoption de l'amendement amendé, 40 ; adoption de la motion amendée, 41.

Motion d'ajournement, adoption, 97.

Motion 7, rejet du sous-amendement, adoption de l'amendement, 36.

Motion 23, adoption, 95.

Motion 35, adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 160.

Motion 36, rejet du sous-amendement, 142 ; adoption de la motion, 143.

Motion 39, rejet du sous-amendement, 107 ; adoption de la motion amendée, 109.

**Projets de loi**

4, rejet de l'amendement à l'étape de la deuxième lecture, 55 ; rejet de la motion portant deuxième lecture, 56.

11, rejet, en Comité plénier, du sous-amendement, 85 ; rejet de l'amendement, 86.

18, adoption de la motion portant deuxième lecture, 131.

23, voix prépondérante de la présidence ; adoption de la motion portant deuxième lecture, 130 ; rejet, en Comité plénier, du projet de loi amendé, 168.

27, rejet, en Comité plénier, de l'amendement, 14